

le Stéphanois

Le bulletin municipal de votre commune

Bulletin municipal de Saint Etienne de Mer Morte

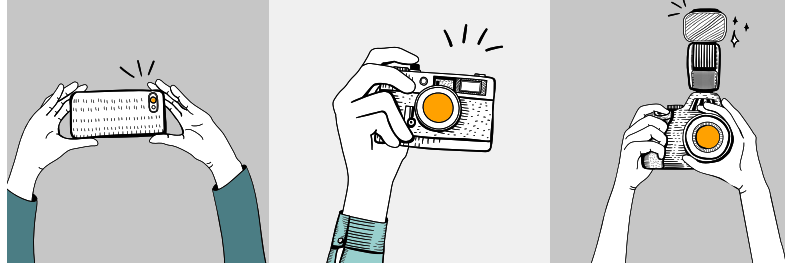
Dossier
Le Marché page 4



www.saintetiennedemermorte.fr



INSTANTS 2021



Mai - Commémoration du 8 mai



Septembre - élections délégués de classe école Sainte-Marie



Septembre - Journées du Patrimoine



Octobre - Reprise de la saison de basket



Octobre - Entretien du cimetière par une trentaine de bénévoles



Novembre - Défilé commémoration 11 novembre



Flashez les QR Codes avec votre téléphone portable !
(à l'aide d'une application gratuite téléchargeable sur l'App Store ou le Play Store)

I le Mot de la Maire

Chères Stéphanoises, Chers Stéphanois,

Si 2021 était un tableau, il aurait pour toile de fond, la Covid, qui a encore une fois fait partie du quotidien des Français tout au long de cette année, parsemé de couleurs froides et chaudes au gré des avancées scientifiques et de l'actualité. Ainsi, en ce début d'année 2021, le monde entier s'est mobilisé pour organiser la vaccination contre la Covid, vaccination porteuse d'espoir. Néanmoins, malgré les mesures et efforts fournis, notre vie a encore été dictée par ce virus (fermeture anticipée des écoles en avril dernier, interdiction d'exercer pour les bars et restaurants... jusqu'au 19 mai 2021). En septembre dernier, les activités des associations ont repris ; en renouant avec la pratique des loisirs, sports et culture, nous avons eu la joie de nous retrouver.

La pandémie toujours présente avec l'arrivée du nouveau variant omicron brouille notre rapport à l'écoulement du temps, une impression de recommencement mais il faut croire en notre capacité d'adaptation et d'évolution.

Notre vie a changé, nos habitudes aussi. Depuis avril 2021, certains ont pris l'habitude de venir à notre marché local organisé par la commune les 3^{ème} vendredi de chaque mois. La première édition, aidée par le confinement, il faut bien se l'avouer, fut un grand succès. Tous les éléments étaient réunis : le beau temps, l'investissement très important dans ce projet des producteurs et commerçants que nous remercions chaleureusement, la présence des Stéphanois venus en nombre et ce grand besoin et plaisir de se retrouver. Les associations ont participé également au bon déroulement de ce marché par leur présence et nous tenons à saluer leur implication quotidienne dans la vie locale de notre commune de Saint Etienne-de-Mer-Morte. Merci à tous ceux qui s'engagent et qui donnent de leur temps bénévolement. Ce marché alimentaire est finalement maintenu mais s'est déplacé sur le parking situé derrière l'ancien presbytère. Nous espérons que celui-ci deviendra un rituel permettant de nous rencontrer et consommer local !

D'autres actions municipales ont également été menées tout au long de cette année 2021.

À destination des jeunes, les travaux du city stade vont ainsi commencer tout début 2022. En parallèle, pour donner suite à l'enquête sur les attentes en matière d'animation jeunesse, réalisée auprès des parents et jeunes de la commune, le projet d'une convention avec l'association IFAC est en cours pour les 11-17 ans.

Le travail de l'équipe municipale est aussi conduit dans une démarche de transition écologique et rénovation énergétique. L'ensemble de l'éclairage public de notre commune, modernisé au cours des prochaines années, afin d'être moins consommateur d'énergie, apportera un meilleur service à la population. Des réflexions sont également en cours sur les économies d'énergies possibles et l'amélioration du confort thermique dans les équipements publics.

L'évolution de notre commune est aussi au cœur de nos préoccupations et fait l'objet de nombreuses réunions de travail. Des rencontres mensuelles ont lieu pour la révision de notre Plan Local d'Urbanisme. La phase 2, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, est en cours d'achèvement tandis que la phase 3 Zonage et Règlement de notre PLU sera engagée en 2022. En complément, une étude prospective sur l'évolution du cadre de vie dans la commune est menée avec le CAUE.

De nombreuses autres actions communales sont également entreprises que je vous laisse découvrir en lisant ce bulletin municipal, bulletin réalisé d'ailleurs par l'équipe élue. A ce titre, je tiens à saluer l'important investissement de l'équipe communale mais également celui des agents qui œuvrent au quotidien pour répondre aux mieux aux attentes des citoyens.

La feuille de route pour 2022 s'écrit avec la continuité des projets décrits ci-dessus et ceux à venir comme la rénovation du clocher, la création d'un nouveau lotissement et l'organisation des élections présidentielles et législatives, moments démocratiques importants de notre pays.

Mais en cette période de fin d'année, l'essentiel est de partager des moments avec nos proches !

Avec l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel communal, nous vous souhaitons à toutes et à tous, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022 !

Manuella PELLETIER-SORIN, maire.



Sommaire

- I Dossier p. 4
- I Vie municipale p. 11
- I Vie scolaire p. 34
- I Vie locale p. 36
- I Vie associative p. 42
- I Vie pratique p. 54
- I Agenda 2022 p. 56



Prochaine parution 2022
Magazine réalisé
par la commission
communication
Photos Municipalité
Création & mise en page
Média Horizon
Imprimerie du Bocage

I Cérémonie des Vœux

Manuella PELLETIER-SORIN, maire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, et son conseil municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 9 janvier 2022, à 10h30 - salle des Vallées.



À l'heure à laquelle nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas la situation sanitaire ainsi que les contraintes imposées à cette date. Les différentes manifestations inscrites sur ce bulletin peuvent être également annulées ou reportées. Merci de votre compréhension.

I le Dossier

Avril 2021 ; réflexions de Antoine Thomas sur l'ouverture du nouveau marché

Aujourd'hui, on reparle de marché, mais quel marché ?

Le bourg de Saint-Étienne-de-Mer-Morte a eu longtemps son marché ; c'est une partie non négligeable de son économie qui crée des liens nouveaux et sociaux dans la mesure où les exposants et les clients se rencontrent et font se rencontrer les habitants, ce qui ne peut que contribuer à renforcer cette adhésion à une sociabilité et à l'histoire même du pays.

Le bourg avait déjà son marché, le premier jeudi de chaque mois, mais pas de même nature que celui qui semble être proposé aujourd'hui. Il était limité à la vente des produits vivants : canards, poulets, lapins, pigeons, ou morts, comme le gibier tué la veille par les chasseurs. Les animaux vivants émanaient de petits élevages familiaux, conduits surtout par les femmes, qui, à la vente, disposaient entièrement de l'argent ainsi gagné. Le pouvoir économique, ainsi créé, ne retournait pas entièrement à la maison, car les commerçants savaient se servir de l'instant.

Les anciens du pays pourraient dire " ça c'était le bon vieux temps "

Le vieux marché voit sa première installation près du clocher à une époque qui reste inconnue, mais qui peut se situer après la mise en service de l'église actuelle, c'est à dire en 1885. La vieille église devenue inapte à recevoir des fidèles, fut rasée dans les années qui ont suivi par une entreprise BTP du bourg. La place du clocher devenait libre et servirait désormais d'emplacement pour le marché mensuel.

Groupées sous le tilleul, bien à l'ombre afin que les animaux ne pâtissent pas de la chaleur estivale, les éleveuses lancent leurs offres aux volaillers dont le rôle était de faire baisser les prix, au grand dam de ces dames.

Une voiture attend le résultat du marchandage. En patois, on parlait de « cabasser ».

C'est une confirmation sur la date de création du marché : en 1850, le conseil municipal donne l'autorisation de créer un marché le 1^{er} jeudi de chaque mois dans le bourg, sans autre précision.

En 1899, 2 marchés sont autorisés les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois pour éviter aux éleveurs locaux des déplacements longs et onéreux.



Le marché

La mise en place d'un marché faisait partie des souhaits de la récente équipe municipale. L'idée n'est pas nouvelle puisque Antoine Thomas nous apprend qu'un marché a déjà existé sur la commune. Lieu de rencontres, d'échanges, permettant à des producteurs locaux de montrer leur savoir-faire... de consommer local, d'animer le cœur de bourg...

Mais nouvelle époque, nouveau marché !

Dès le début d'année 2021, la commission "événementiel" a commencé par démarcher les agriculteurs, artisans et commerçants susceptibles d'être intéressés. Ensemble, ils ont, tout d'abord, instauré un marché principalement alimentaire, chaque 3^{ème} vendredi du mois, d'avril à octobre. Ce ne sont pas moins de 18 exposants qui se sont succédé pour vous servir. Nous tenons à remercier tous les participants qui nous ont aidés dans le portage du projet, de la confiance accordée et de leurs sourires et bonne humeur à chaque marché. Ensuite, ouvrir le marché à la vie associative de la commune s'est très vite imposé.

Avec beaucoup de plaisir, nous avons pu y associer la bibliothèque municipale, l'amicale des sapeurs pompiers, la Choltièrre Paulx Mer Morte basket, l'OGEC, la Stéphanoise, le twirling (Paulx) et l'office de tourisme Sud Retz Atlantique.

Un grand merci à tous ces bénévoles d'avoir donné de leur temps.

Pour la première édition du 21 avril 2021, vous vous êtes déplacés très nombreux. C'est vrai que toutes les conditions étaient réunies : un soleil radieux et des Stéphanois enthousiastes à l'idée de se retrouver après une période marquée par la crise sanitaire. Seule ombre au tableau, le couvre-feu, encore de la partie dès 19 h, a écourté les festivités.

Finalement, quelques exposants ont souhaité continuer sur la période hivernale. Une version du marché d'hiver a donc vu le jour en novembre dans un nouveau lieu : le parking de la bibliothèque. Les commerçants vous y attendent toujours le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 16 h 30 à 19 h.

Nous souhaitons pérenniser cette action en 2022 mais, nous ne pourrons le faire que tous ensemble. Au plaisir de vous revoir lors de notre rendez-vous mensuel !

Le projet de rénovation de l'éclairage public

État des lieux... en quelques chiffres

L'éclairage public de la commune, ce sont 10 armoires électriques de commande, environ 255 foyers lumineux, près de 230 mâts et un coût énergétique aux alentours de 8 000 € en 2019.

Plus de 140 luminaires sont équipés de lampes 150 W et une quarantaine d'autres le sont avec des lampes 100 W, ce qui représente 180 points lumineux à consommation très élevée.

Rénover l'éclairage public : pour quoi faire ?

- **Des constats** : des équipements vieillissants et gourmands en énergie, un parc hétérogène avec des difficultés pour remplacer les pièces défectueuses, des pannes récurrentes.
- **Des besoins en évolution** : l'extension des lotissements, l'aménagement de certaines rues, une durée d'éclairage à moduler selon les activités.
- **Un contexte favorable** : le plan de relance national et ses aides financières, la révision du PLU.
- **Des contraintes** : la maîtrise des coûts, l'adaptation aux nouvelles réglementations, la nécessité de diminuer les consommations d'énergie.

Quelles modalités ?

- Le projet propose le remplacement des 180 points lumineux les plus énergivores par des lampes à LED de 40 W. Les mâts existants étant de bonne qualité, ils seront conservés et les nouvelles lanternes à LED seront fixées dessus.
- La rénovation va être réalisée en cinq tranches, le projet s'échelonnant de 2021 à 2025.
- Deux modèles de luminaire ont été retenus : le modèle « Stylage » pour le cœur de bourg et le modèle « Bayamo » pour les lotissements concernés.

Des améliorations et des économies d'énergie...

Des niveaux d'éclairage variables : grâce aux lampes à LED, il est possible de choisir le niveau d'intensité lumineuse en fonction des plages horaires.

Des plages d'éclairage étendues :

- Dans le cœur de bourg, les luminaires éclaireront à 100 % de leur intensité depuis la tombée de la nuit jusqu'à 22 h, puis à 40 % de 22 h à 6 h du matin, avant de reprendre à 100 % jusqu'au lever du jour,
- Dans les lotissements, 100 % d'intensité de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h, puis extinction jusqu'à 6 h, pour une reprise à 100 % avant extinction au lever du jour.

Une simulation des économies d'énergie pour une journée « type » en automne :

Simulation coeur de bourg

	Avant	Après
Puissance	150 W	40 W
Durée à 100 %	4 h	6 h
Durée à 40 %		8 h
Energie	600 Wh	368 Wh
Economie		39 %

Simulation lotissements

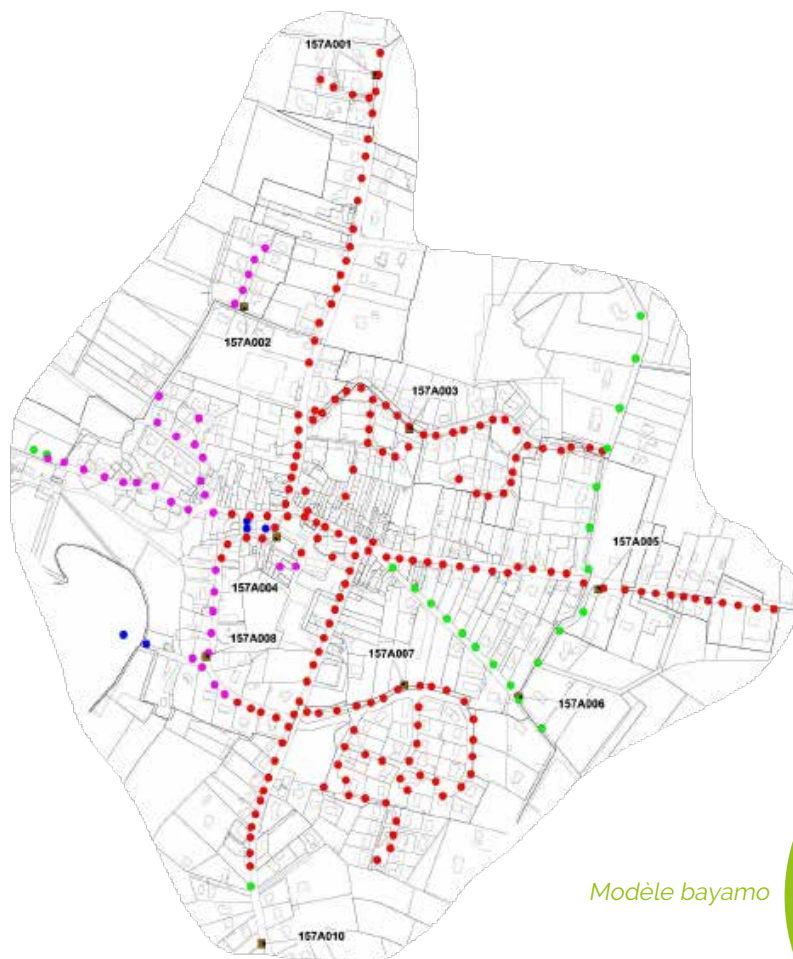
	Avant	Après
Puissance	150 W	40 W
Durée à 100 %	4 h	6 h
Energie	600 Wh	240 Wh
Economie		60 %

(durée exemple : éclairage jusqu'à 9 h le matin, et à partir de 19 h le soir)

Modèle stylage



Modèle bayamo



Implantation des foyers lumineux (en 2019)

I le Dossier

Quels coûts ?

Le Sydela (Syndicat départemental de l'énergie de Loire Atlantique) participe à l'investissement à hauteur de 52 % du montant total et accompagne la commune dans la mise en œuvre du projet.

Le montant prévisionnel des investissements s'élève à un peu moins de 145 000 €, dont plus de la moitié pris en charge par le Sydela, ce qui représente un reste à charge pour la commune d'environ 15 000 € par an sur 5 ans.

Le programme des travaux

Le démarrage des travaux pourrait se faire dans le courant de l'hiver 2022 pour la première tranche : il s'agira de renouveler en priorité les luminaires du lotissement du Vigneau, dont le parc a connu des défaillances multiples ces dernières années.

La seconde tranche pourrait être celle de la rue des Vallées, de sorte à sécuriser les accès aux équipements sportifs et à la salle des Vallées pour les activités en soirée. Cette seconde tranche devrait être réalisée en début d'été 2022.

L'essentiel :

- rénovations de l'éclairage public pour les équipements les plus anciens,
- un coût énergétique moins élevé,
- des aides financières à hauteur de 52 %,
- un meilleur service pour les usagers,
- une rénovation en 5 tranches.

Un City Stade en projet

Dans le cadre de son programme, l'équipe municipale a pour objectif de créer des actions et espaces au service des jeunes. En effet, constatant l'absence d'espaces extérieurs de divertissement pour les jeunes, les élus ont souhaité la création d'un city stade.

Un travail en collaboration avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a été réalisé pour conforter le positionnement de cet équipement en cœur de bourg qui sera, ainsi, au service des jeunes mais également des écoles, voire des associations, dans un espace agréable et réfléchi en termes d'accessibilité, d'intégration paysagère et de préservation des riverains. En complément, un jardin de destination des 1 à 5 ans, agrémenté de jeux d'enfants et de bancs, va être aménagé sur l'espace vert situé derrière le presbytère, à proximité de la bibliothèque municipale.



Acquisition des parcelles faite, la réflexion s'est portée sur le modèle du city stade. Souhaitant un équipement de qualité nécessitant peu d'entretien et limitant au maximum les nuisances sonores, il a été privilégié un matériel en aluminium dont la structure tubulaire sera remplie de sable afin de ne pas avoir d'effets de résonance lors des impacts de balles ou ballons.

Les choix des entreprises pour les travaux de terrassement et espaces verts sont en cours et les travaux débuteront début 2022 pour une mise en service au printemps. Le coût total du projet est estimé à 168 000 € financés selon le détail indiqué ci-dessous :

- le département (Appel à Manifestation d'Intérêt cœur de bourg) pour 67 257 €
- la région (contrat de territoire) pour 42 500 €
- la commune pour le complément, soit environ 58 000 €



Rénovation clocher et campanaires

Le clocher de Saint-Étienne-de-Mer-Morte constitue le dernier vestige de l'ancienne église romane érigée au 12^{ème} siècle.

Il fut le témoin de l'acte sacrilège de Gilles de Rais qui, le jour de la Pentecôte de 1440, pénétra avec ses hommes dans cette enceinte religieuse pour s'emparer du curé officiant. Emprisonner un membre du Clergé, issu d'une famille influente, sera une erreur fatale.

Ce bâtiment, symbole patrimonial historique de notre commune, nécessite une rénovation sur le plan structurel et au niveau des cloches. En effet, ont été constatés des cisaillements au niveau des chaînes d'angle ; ces désordres proviennent des efforts subis par la structure lors de la mise en volée des cloches.

Les trois cloches en Airain datant chacune de 1865 :

- Cloche 1 Marie-Henriette-Victorine-louise (812 kg diam 1115 mm)
- Cloche 2 Stéphanie-Mathurine-Rose-Anne (575 kg diam 995 mm)
- Cloche 3 Donatienne (398 kg diam 880 mm)

sont posées sur des beffrois qui ne sont pas désolidarisés de la structure. Ces travaux de modification d'installation des campanaires sont donc indispensables avant tous travaux sur la structure de l'édifice.

Un audit des cloches a été réalisé par la société Bodet. La société Sorenov est également intervenue, pour valoriser la rénovation de la structure. L'ensemble de ces travaux se monte à plus de 110 000 € HT. Les dossiers de demande de subventions sont en cours pour une réalisation des travaux courant 2022.

Horloge vue de l'intérieur



© Ets BODET Campanaire

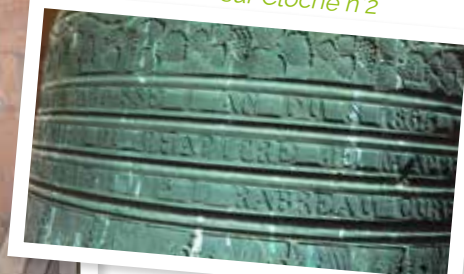


Cloche n°1



Cloche n°2

Zoom sur Cloche n°2



Le clocher



Réunion publique 23 juillet 2021

I le Dossier

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Décembre 2021 : le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se précise.

Le PLU actuel, voté en 2009, a déjà fait l'objet de deux modifications. Conduire des projets structurants pour notre territoire est un des engagements de l'équipe municipale.

Pour cela, il est nécessaire de mettre notre plan local d'urbanisme en adéquation avec les ambitions communales. La révision du PLU constitue pour la commune une opportunité de mener une nouvelle réflexion sur son développement à moyen et long terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable.

Les objectifs de la révision :

Réglementaires :

Intégrer les dernières évolutions législatives :

- la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2,
 - la loi ALUR du 24 mars 2014,
 - la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et le Forêt du 13 octobre 2014,
 - la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron,
 - la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
 - l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du code de l'urbanisme et le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du P.L.U., en vigueur depuis le 1er janvier 2016,
 - la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
- Rendre notre PLU compatible avec les documents supra communaux (SCOT, SDAGE, SAGE, SRCE, PCAET...).

Territoriaux :

- Élaborer un nouveau projet de territoire,
- Maîtriser le développement urbain pour les dix années à venir et préparer les conditions d'un développement durable du territoire,
- Réfléchir aux possibilités de renouvellement urbain,
- Permettre de nouveaux changements de destination,
- Respecter le principe de gestion économe de l'espace,
- Prévoir de nouvelles zones AU (zones à urbaniser),
- Favoriser le développement des déplacements doux,
- Favoriser le parcours résidentiel et la mixité sociale dans les projets d'aménagement,
- Intégrer l'environnement au développement, en prenant notamment en compte la gestion des eaux pluviales et les continuités écologiques (trame verte, trame bleue...).

Où en est l'établissement du nouveau PLU ?

Au printemps dernier, la commission "urbanisme", accompagnée du bureau d'études A+B Urbanisme et Environnement avaient engagé la phase d'études de la révision, en débutant par l'élaboration du diagnostic (phase n°1).

Pour rappel, la révision du P.L.U. se décompose en 3 phases d'étude qui seront suivies par la suite d'une phase 4, nécessaire à l'instruction du dossier, à l'enquête publique et à l'approbation du P.L.U. :

1. le diagnostic du territoire (présenté au printemps dernier) : il permet de dégager les grands enjeux relatifs au développement de la commune.

2. le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

de la commune : il poursuit le diagnostic pour lancer les orientations du Projet (voir ci-après – Qu'est-ce que le PADD ?).

3. les Zonages, Règlement et les principes d'organisation des futures zones à urbaniser : comment mettre en œuvre le Projet que nous aurons établi, ou tout au moins, comment ne pas le compromettre. Le zonage et le règlement devront répondre à cette attente pour traduire et imposer les choix adoptés par le Projet.

Depuis mai, la commission a engagé le travail de la phase n°2 sur la constitution d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il est prévu d'aboutir en début d'année 2022.

Ce projet du développement de la commune s'appuie sur les grands enjeux soulevés par le diagnostic de notre territoire. Rappelons que des panneaux exposent une synthèse de ce diagnostic en mairie depuis juin dernier. Ils sont aussi disponibles sur le site internet de la commune (onglet vie pratique - urbanisme).

La commission s'est réunie très régulièrement pour établir les lignes directrices du futur projet d'aménagement et de développement de notre commune pour les dix prochaines années en évitant de compromettre ou de rendre plus difficile le développement pour les générations futures.

Elle a rencontré, début décembre, des services de l'Etat et des organismes extérieurs (SCoT, chambres consulaires, Conseil Départemental, PETR du Pays de Retz,...) afin de recueillir leurs avis et leurs orientations pour permettre de jeter les bases du futur projet en cohérence avec la réglementation en vigueur.

Ce projet en l'état, fera ensuite l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal et d'une présentation en réunion publique dans le cadre de la concertation (voir ci-après).

Qu'est ce que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ?

S'appuyant sur les conclusions de l'étude diagnostic, s'imposant au zonage, le P.A.D.D. constitue **la pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme**. Elle définit les lignes directrices du développement de la commune sous forme d'orientations "générales" d'aménagement et d'urbanisme.

C'est un **outil de programmation et de planification du développement communal**.

I le Dossier

Ce document doit préciser les grandes orientations du développement de la commune pour les prochaines années en regard des principaux enjeux soulevés par le diagnostic : *croissance démographique, équilibre du tissu social de la population, besoins en logements et en espace constructible, type d'urbanisation, développement économique, besoins en équipements, préservation des ressources agricoles, hydriques, naturelles, patrimoine, prise en compte de la trame verte et bleue (voir encart ci-dessous), de la qualité paysagère, prise en compte des risques de nuisances...*

Les orientations retenues, devant rester compatibles avec les dispositions du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays de Retz, sont exposées dans une note explicative et illustrées de documents graphiques, à caractère strictement indicatif, qui ne sont pas des plans de zonage.

Elles visent à privilégier et faire émerger l'intérêt général du développement et de la préservation d'atouts naturels, agricoles et du patrimoine de notre commune.

Les choix retenus dans le P.A.D.D. doivent faire preuve de cohérence entre eux. Ils doivent faire valoir l'intérêt collectif et général de la commune.

Le P.A.D.D. ne raisonne pas à la parcelle mais les orientations du développement de la commune qu'il détermine **s'imposent par la suite à la définition du zonage et du règlement de la commune**, qui préciseront les règles d'urbanisme pour chacune des zones.

Ces orientations sont définies de manière à ne pas compromettre les conditions du développement futur de Saint-Étienne-de-Mer-Morte pour les générations suivantes ; elles doivent être garantes du développement durable de notre commune.

Comment participer à la réflexion engagée sur le P.A.D.D. ?

Une **réunion publique** sera organisée le jeudi 3 février 2022 salle des Vallées à 19 h pour présenter les grandes lignes du P.A.D.D. A l'issue de cette réunion, des panneaux d'exposition du P.A.D.D. (synthèse) resteront exposés en mairie. Ils seront consultables aux heures d'ouverture de celle-ci et sur le site internet de la commune.

Ce Projet global, certes défini par une Commission de travail et régi par certaines contraintes réglementaires d'occupation des sols, reste celui de la commune : ses habitants sont donc conviés à émettre leurs observations.

Les Stéphanoises et Stéphanois peuvent formuler des suggestions, observations, par courrier ou dans une **boîte à idées** mise à disposition en mairie. Toute requête, respectant l'intérêt collectif, pourra être prise en considération dans la finalisation du Projet.

Celles-ci seront examinées par la suite et pourront contribuer à affiner le projet, à lever certaines interrogations ou incertitudes qui peuvent encore subsister dans la définition des orientations du P.A.D.D.

À vos agendas

Des réunions publiques avec l'ensemble de la population seront programmées :

- le jeudi 3 février 2022 à 19 heures salle des Vallées
- Seconde réunion, milieu second semestre 2022

N'hésitez pas à vous exprimer :

Une boîte à idées, destinée à recueillir toute observation ou proposition sur le projet de révision du PLU, est disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

En écrivant à Madame la Maire par courrier, mail.
Lors des réunions publiques, permettant d'exprimer des observations et d'échanger.



Boîte à idées



Panneaux à l'accueil

I le Dossier

Rue du Marais - Rue des Brandes

Les rues des Brandes et du Marais constituent des voies fréquentées qui mènent au bourg de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Dans la continuité des aménagements sécuritaires des rues établis sur la commune tout au long du mandat précédent et terminant, ainsi, l'effacement des réseaux, CDC Conseils a mené une étude de conception-réalisation des aménagements de sécurité et de création d'une voie mixte sur les deux rues.

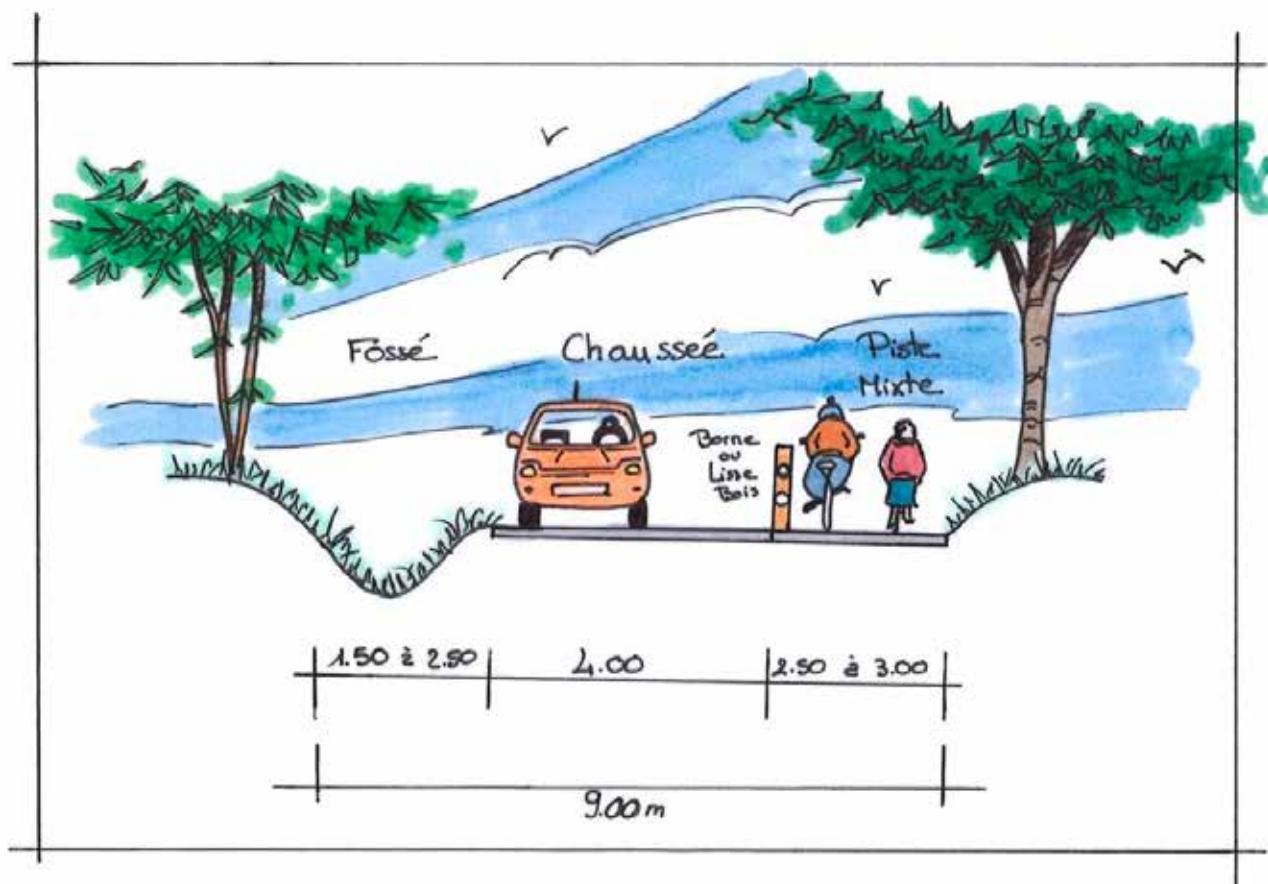
La réflexion sur l'aménagement urbain des deux rues a été formulée en décembre 2020, réflexion portée sur l'apaisement de ces axes et la réorganisation des déplacements automobiles, des cycles et piétons.

Les enjeux de ce projet se présentent ainsi :

- réaménager les deux rues afin de sécuriser les espaces circulés : les emprises des voies déjà réduites sont maintenues mais une voie mixte (piétons et cycles) d'une largeur minimale de 2.50 m est créée en lieu et place des accotements,
- réguler la vitesse en agglomération par des dispositifs de ralentissement, comme la mise en place de plateaux aux carrefours, afin de modifier la circulation pour générer des changements de comportement et en vue d'une circulation apaisée,
- réorganiser et sécuriser les déplacements doux pour les rendre plus lisibles,
- réaliser l'effacement des réseaux aériens,
- éclairer la voie mixte sur l'ensemble de son linéaire.

Ce projet d'un coût total de 388 558 € est subventionné de la manière suivante :

- Etat (DETR 2021) pour 70 000 €
- Département (Fond de relance BTP 2021) pour 156 008 €
- Amendes de Police 2020 pour 14 078 €



Suivez l'actualité de la commune sur notre page Facebook
<https://www.facebook.com/saintetiennedemermorte>

PROCÈS VERBAL

Le premier décembre deux mil vingt, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉ : Monsieur FLEURY Guillaume.

ABSENTES : Mesdames BURTY Joanny, LAUTRU Emmanuelle.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

CITY STADE

Madame la Maire projette le rapport effectué par la CAUE quant aux possibilités d'implantation du City Stade dans les parcelles présentées lors du conseil du mois d'octobre. De ce rapport, ressort la présence d'un petit patrimoine notoire de qualité et d'une forte présence arborée.

Le site d'aménagement choisi, viendrait compléter naturellement un ensemble d'équipements liés à l'enfance, autour d'un parc arboré et irrigué par des cheminements. Madame la Maire présente alors 2 possibilités de divisions parcellaires, dont un projet principalement souhaité, afin de mieux respecter les proportions de l'équipement dans l'espace disponible et de laisser des marges de circulations et d'aménagement autour du City Stade. La tendance s'orientera vers un mobilier discret qui se mariera avec l'environnement arboré et une clôture en bois. Il en sera de même pour le choix du sol de jeu. Le City Stade sera tourné vers le parc « notre poumon vert », grâce à une liaison rendue possible par la cession de Monsieur BOUCARD, d'une partie de son terrain.

Madame la Maire va donc présenter les possibilités de projets à Monsieur BOUCARD et Madame BLANCHARD, dans le but d'obtenir leur accord quant au premier choix d'implantation retenu par le conseil. La prochaine étape sera par la suite d'effectuer les divisions parcellaires avec CDC Conseils.

AMÉNAGEMENT RUE DU MARAIS ET RUE DES BRANDES

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal, la mission de maîtrise d'œuvre de CDC Conseils. Elle ajoute que ces deux rues qui ceignent le bourg de la commune, se situent en zone urbaine et ne sont pas sécurisées. L'effacement des réseaux n'est pas réalisé contrairement aux autres rues du bourg.

Les devis de la société CDC Conseils présentés, permettent de programmer les différentes étapes nécessaires pour réaliser un état des lieux et le suivi des travaux :

- un devis d'opérations topographiques d'un montant de 1 750 € HT,

- un devis de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 19 210 € HT.

Il a été demandé une tranche ferme pour la rue du Marais et une tranche optionnelle pour la rue des Brandes. Il serait éventuellement intéressant de passer un fourreau supplémentaire afin de prévoir le passage futur de la fibre.

Conscient des aménagements à effectuer dans ces rues, le conseil municipal décide de valider ces devis.

MODIFICATION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, adopté le 3 février 2009, a déjà été modifié à deux reprises. Ce PLU accompagné de son Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) nécessiterait aujourd'hui une révision totale. En effet, un PLU datant de plus de 9 ans demande une révision car il n'est plus possible de modifier les zonages indiqués 2AU en 1AU. Cela passe obligatoirement par une révision.

Dans ce cadre, des zonages seront revus. Cette réflexion devra se faire avec les services de l'Etat. Nous serons donc dans l'obligation d'appliquer les orientations actuelles imposées par l'Etat. Le but étant de ne pas générer un développement exponentiel mais maîtrisé.

À la suite de cet exposé, les membres du conseil approuvent la démarche d'une révision complète du PLU. Des devis seront alors présentés lors du prochain conseil.

PROJET LOTISSEMENT COMMUNAL LES HAUTS DE LA COMBE

Madame la Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une étude de zones humides avant le relevé topographique. L'entreprise ACCETE a été précédemment démarchée afin d'obtenir un devis pour la détection et la délimitation de zones humides conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Les investigations de terrain comprennent la réalisation d'environ 20 sondages et une expertise botanique. L'étude botanique se fera au printemps. Le montant du devis s'élève à 1 500 € HT, il est validé par l'ensemble du conseil municipal.

Le géomètre pourra par la suite intervenir et adapter le projet d'aménagement en fonction des résultats de l'étude.

CLECT

Madame la Maire présente au conseil le rapport de la CLECT (*Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées*), qui s'est réunie le 25 novembre 2020 pour évaluer le montant des coûts définitifs 2019 du service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé espaces verts. Elle rappelle comme indiqué sur le tableau présenté, que le montant de l'attribution de compensation pour la commune au titre de l'année 2020 est de 64 791,54 €. Après présentation des montants, le conseil municipal approuve :

- le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 novembre 2020,

- les imputations du service commun d'instruction du droit des sols et du service mutualisé espaces verts dans le cadre de l'attribution de compensation 2020,

- le montant de l'attribution de compensation définitive 2020,

I la Vie Municipale

- les modifications relatives au service mutualisé espaces verts permettant de fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation 2021,
- le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer ses règles de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales.

Madame la Maire présente le règlement intérieur adapté à la commune que les élus valident à l'unanimité pour la durée du mandat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Signalétique du composteur

Madame Sabrina JAUNET présente aux membres du conseil, les propositions de panneaux d'affichage pour la signalétique des bacs du composteur, permettant ainsi de pouvoir les différencier (bac de maturation, bac d'apport et bac de structurant). Les 3 petits panneaux ont été unanimement validés par le conseil municipal.

Colis de Noël

Le CCAS a décidé de distribuer un colis à tous les aînés de plus de 90 ans et ce, en plus des personnes domiciliées en maison de retraite, représentant environ 45 personnes.

Sacs jaunes

Un changement d'horaire a pu être constaté pendant cette période de confinement. Celui-ci a été mis en place afin de pouvoir respecter les distanciations physiques entre les agents. Monsieur Philippe PARAIS mentionne qu'une réflexion sur la réorganisation des services de réputation est en cours.

Bulletin municipal

Madame Sabrina JAUNET informe que les dernières corrections du bulletin sont en cours. La distribution sera faite pour Noël.

5 JANVIER 2021

PROCÈS VERBAL

Le cinq janvier deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉES : Mesdames BLANCHARD Maryline, LACHAUD Elsa.

Madame Béatrice GARIOU a été nommée secrétaire.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC SAINTE-MARIE DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Sainte-Marie, il convient de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement, pour l'année scolaire 2020-2021, par élève stéphanois présent le jour de la rentrée de septembre 2020, soit 144 élèves dont 130 de la commune. Depuis l'année dernière et à la demande de la préfecture, la participation au forfait des dépenses de fonctionnement des écoles doit être calculée indépendamment pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Les ATSEM étant uniquement destinés à intervenir au profit des classes maternelles, leur coût ne peut être rapporté aux élèves d'un cycle qui ne bénéficient pas du service de ces intervenants. Il est également rappelé que la contribution de la commune en faveur de l'école privée ne peut être supérieure à celle versée pour la scolarité d'un enfant de l'école publique.

Suite à l'assemblée générale de l'OGEC qui s'est déroulée le 15 octobre dernier, Madame la Maire présente le bilan de l'exercice de l'année scolaire 2019/2020 ainsi que le prévisionnel de l'année 2020/2021 de l'école privée

Sainte-Marie, par un tableau récapitulatif des charges/produits au prorata des enfants de la commune. Le coût total estimé pour l'ensemble des enfants stéphanois s'élève à 87 061,18 €. L'année passée, l'OGEC avait demandé 86 130 € pour 131 élèves.

Tenant compte des remarques de la préfecture pour le calcul de la subvention, il est précisé que l'école Sainte-Marie compte 40 maternelles et 90 élémentaires. Madame la Maire présente 2 propositions tarifaires aux membres du conseil. Après présentation de celles-ci, le conseil municipal valide la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour cette nouvelle année scolaire, à 1 270 € pour les maternelles et 403 € pour les élémentaires, soit un montant total de 87 070 €.

CONVENTION AVEC L'OGEC PÈRE CEYRAC DE PAULX

Dans le cadre de la convention passée avec l'école privée Père Ceyrac de Paulx, relative à la participation financière des frais de fonctionnement pour les enfants stéphanois domiciliés dans les villages situés à proximité de Paulx et scolarisés dans cet établissement,



I la Vie Municipale

il convient de fixer pour l'année 2020/2021 le montant de la participation financière par élève.

Cette année, 18 enfants sont concernés (7 maternelles et 11 élémentaires).

Pour rappel, les villages mentionnés dans la convention sont : La Ville en Bois, La Caraterie, La Jaumerie, La Guinefolle, L'Errière, La Métairie.

Le conseil municipal décide alors de fixer la participation communale au titre de l'année 2020/2021 pour les élèves stéphanois domiciliés dans les villages cités dans la convention et présents le jour de la rentrée de septembre 2020, aux mêmes montants que la participation financière fixée pour l'OGEC de Saint-Étienne-de-Mer-Morte soit :

- 1 270 € pour les maternelles,
- 403 € pour les élémentaires.

Le montant total versé à l'OGEC de l'école Père Ceyrac sera donc de 13 323 € au titre de l'année 2020/2021.

FRAIS DE SCOLARITÉ D'UN ENFANT DOMICILIÉ DANS UNE COMMUNE EXTÉRIEURE

Madame la Maire rappelle, aux membres du conseil municipal, la notion suivante qui fait référence à l'article L.212-8 du code de l'éducation :

« Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. »

Ainsi, lorsqu'un enfant résidant sur une commune extérieure est scolarisé sur une autre commune, la collectivité d'accueil sollicite la participation aux frais de fonctionnement du coût d'un élève dans son école publique, scolarisé en maternelle ou élémentaire.

Madame la Maire précise alors que cet accueil ne peut se faire que sur acceptation d'une dérogation par les deux parties. De ce fait, elle propose que le conseil municipal approuve l'application de la participation aux frais de fonctionnement aux communes extérieures.

Les membres du conseil valident à l'unanimité.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Comme évoqué lors de la précédente réunion de conseil, il a été décidé d'effectuer une révision totale du PLU. Cependant, il n'a pu être présenté, aux membres du conseil, qu'un seul devis en provenance de l'entreprise A+B. Les deux autres entreprises démarchées n'ont soit pas le temps soit pas les capacités de répondre à la demande.

Après projection du dossier et présentation des retours d'expérience des collectivités ayant fait appel aux services du cabinet A+B, il en ressort un grand professionnalisme, un respect du planning, une technologie moderne et un très bon positionnement qualité/prix.

Il a donc été décidé à l'unanimité, de valider le seul devis présenté et de ne pas solliciter d'autres cabinets pour comparatif.

RENOUVELLEMENT CONVENTION RELAIS PETITE ENFANCE

Madame la Maire présente, aux membres du conseil municipal, la convention Relais Petite Enfance « Bulles et Couleurs » qui arrive à échéance en date du 31/12/2020. Deux élues, assistantes maternelles, détaillent le principe de fonctionnement et le rôle de la structure :

- les animatrices du relais informent parents et futurs parents sur les différents modes d'accueil existant sur le territoire, les disponibilités d'accueil des assistantes maternelles agréées, les droits et obligations en qualité d'employeur,
- le RPE offre, par ailleurs, un lieu d'écoute et de dialogue pour toutes questions autour de l'accueil de l'enfant : un accompagnement dans les démarches administratives de parent employeur, des soirées-échanges sur des thèmes en lien avec la petite enfance ainsi que des temps festifs (spectacles, goûters...) et des possibilités de médiation en cas de tensions ou litiges avec l'assistante maternelle,
- le RPE propose également des animations aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle et/ou de leurs parents. Elles sont l'occasion de partager des moments ludiques et conviviaux avec d'autres enfants.

Chaque commune adhérente participe financièrement aux charges de fonctionnement du relais, déduction faite de toutes les aides versées par les partenaires, et ce, au prorata du nombre d'assistantes maternelles agréées. 20 assistantes maternelles sont aujourd'hui référencées sur la commune. Les engagements précis des différents partenaires sont arrêtés par convention.

L'intégralité du conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte avec le Relais Petite Enfance.

PROJET METHA-HERBAUGES

Le 30 novembre dernier, le maire de Corcoué-sur-Logne nous a fait parvenir un courrier dont le sujet porte sur le projet de méthanisation situé sur le site de la coopérative d'Herbauges.

Après lecture complète de la demande de Corcoué-sur-Logne sollicitant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par la commune, il est précisé que le débat de ce soir porte uniquement sur la volonté de la saisie de cette commission et non sur l'acceptation du projet.

Suite au débat engagé et considérant qu'une concertation volontaire est déjà en cours par les porteurs de projets, qu'une enquête publique sera également organisée dans l'année 2021 et que le délai de cette nouvelle procédure pourrait compromettre ce projet, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vœux de la maire

Au vu de la situation actuelle, il apparaît peu probable que les vœux aux Stéphanois puissent se réaliser à la fin du mois comme espéré, soit le 24 janvier 2021. Madame la Maire informe que, si le contexte le permet, les élus seront alors contactés pour la mise en place de l'organisation.

Mini tornade du 28 décembre 2020

Un phénomène de type « mini tornade » a balayé le lundi 28 décembre le sud du bourg de la commune.

I la Vie Municipale

Une trentaine de maisons et une exploitation ont été endommagées sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, et dans l'ensemble, 50 maisons et 3 exploitations agricoles avec La Garnache et Touvois. Les propriétaires des habitations les plus touchées ont pu être relogés en famille. Une maison a fait l'objet d'un arrêté d'une interdiction d'habiter jusqu'à l'aval de l'expert, le 5 janvier dernier. On relate des habitations et des voitures endommagées, des jardins saccagés, des arbres arrachés et une ligne de 20 000 volts tombée au sol, privant ainsi une centaine d'habitations d'électricité pendant une grande partie de la journée du 28 décembre.

Madame la Maire félicite le grand professionnalisme des centres de secours réunissant au total 63 pompiers sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, 1 chef de colonne et 4 chefs de groupe. Elle souligne également que plus de 50 % des effectifs du CIS Choltièrre s'étaient rendus disponibles.

Une solidarité s'est vite mise en place avec la venue des agriculteurs et des artisans de la commune que Madame la Maire remercie encore. Il en est de même du café « Le Grey » qui a répondu à notre sollicitation pour la préparation de sandwiches. Une quarantaine de sandwiches a ainsi été préparée. Pour le reste, les élus sont allés faire des courses et étaient disponibles à la salle des Vallées ou sur le terrain pour recenser les besoins.

Vol du renne

On n'aura malheureusement profité du renne du Père Noël qu'une seule année ! Dans la nuit du 28 au 29 décembre, il a été dérobé. Il s'agit là d'un acte préparé au vu de l'encombrement de celui-ci... L'incivilité de certains prive les citoyens de Saint-Étienne-de-Mer-Morte de cette belle décoration festive !

Activités seniors

Actuellement, il est possible d'effectuer des activités mais dans la limite de 6 personnes. De ce fait, pour le moment, il a été décidé de ne pas programmer d'activités.

2 FÉVRIER 2021

PROCÈS VERBAL

Le deux février deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, SORIN Virginie, Monsieur GEORGET Nicolas.

ABSENTE : Madame BURTY Joanny,

Madame Agnès TERRIEN a été nommée secrétaire.

RECONDUCTION ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNE

Dans l'attente du vote du budget 2021, la commune peut conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décider par délibération de son conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Madame la Maire propose donc au conseil municipal, d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses intervenues avant le vote du budget 2021. Elle propose ainsi l'ouverture des crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

Chapitre comptable

Crédits ouverts au budget 2020

Crédits à ouvrir au budget 2021

20 – Immobilisations incorporelles : 20 000.00 €

Proposé : 5 000.00 €

204 – Subventions d'équipement versées : 5 430.43 €

Proposé : 1 350.00 €

21 – Immobilisations corporelles : 297 309.97 €

Proposé : 74 000.00 €

23 – Immobilisations en cours : 470 000.00 €

Proposé : 50 000.00 €

Le conseil municipal décide l'ouverture des crédits précités, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget 2021, lors de son adoption.

CITY-STADE

Madame la Maire informe les membres du conseil de l'avancée du projet City-Stade. Le dossier préparé par le CAUE et présenté au conseil de décembre dernier, a été proposé à Madame BLANCHARD et Monsieur et Madame BOUCARD, sollicités au préalable pour l'achat d'une partie de leur terrain limitrophe au projet. L'implantation retenue respectant leurs demandes, ils ont ainsi donné leur accord.

La prochaine étape sera d'effectuer les divisions parcellaires avec CDC Conseils et demander une estimation précise des travaux de terrassement et de bitume. Les élus délibèrent et autorisent Madame la Maire, à engager le projet et demander les subventions.

RUE DES MARAIS – RUE DES BRANDES

Madame la Maire indique au conseil que CDC conseil travaille sur les esquisses concernant le dossier d'aménagement de la rue du Marais et de la rue des Brandes. Elle précise aux membres du conseil municipal que celui-ci peut faire l'objet de demande de subventions dans le cadre des aménagements pour liaisons douces. Le projet étant déjà engagé, les élus autorisent Madame la Maire, à demander les subventions s'y référant.



I la Vie Municipale

SENTIERS PÉDESTRES

Monsieur Philippe PARAIS avise le conseil que le Département souhaite diminuer le nombre d'interlocuteurs communaux sur les sentiers pédestres, pour arriver à un seul interlocuteur par intercommunalité.

Une réunion s'est organisée autour de ce sujet il y a une quinzaine de jours, à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (SRA). Lors d'une réunion de commission intercommunale économie et tourisme, il a ainsi été proposé aux communes de lui déléguer entièrement la compétence sentiers pédestres dans le cadre du tourisme. La plupart des municipalités ne souhaite pas en arriver là, puisqu'il considère que cela relève également d'une connaissance précise du terrain.

Lors de cette commission, il a été proposé de revenir vers les élus municipaux afin d'échanger sur ce sujet. Monsieur Philippe PARAIS expose les actions comprises dans cette compétence sentiers pédestres et après argumentation, pourraient être dissociés comme tels :

Compétences municipales : création des sentiers, convention de passage, l'entretien et la veille, réparation/remplacement de la signalétique cassée, gestion des conflits et dégradations.

Compétences SRA : achats groupés, signalétique, lien avec le projet « liaisons douces », liaisons entre circuits, vue sur l'ensemble du territoire, montage des dossiers, demande des subventions, création des cartes.

Les élus municipaux souhaitent rester l'interlocuteur n°1 vis-à-vis de la population et garder la maîtrise de leur territoire. De plus, il n'est pas souhaitable de déresponsabiliser les commissions et l'équipe municipale.

La compétence partagée avec CCSRA dans le cadre de ses missions permettra grâce à l'office de tourisme :

- d'avoir une vision globale des sentiers du territoire intercommunal,
- de les valoriser, d'améliorer la communication à travers des marquages et des supports de communication homogènes,
- de proposer une liaison forte entre les sentiers du territoire.

RÉVISION PLU

La première réunion effectuée le 22 janvier dernier avec le référent de l'entreprise A+B a eu pour objet, la demande d'un ensemble de documents nécessaires à l'établissement du diagnostic, première phase de la révision du plan local d'urbanisme. A+B commencera à parcourir la commune sur février. Le diagnostic aidera à élaborer le projet d'aménagement de la commune prévu pour fin d'année 2021. La révision de ce plan local d'urbanisme se fera en concertation avec la population. Ainsi, une exposition sera réalisée à la mairie à l'issue du diagnostic courant 1^{er} semestre 2021, une boîte à idées sera également à disposition, 2 réunions publiques minimum seront organisées. La communication tout au long de cette révision se fera par affichage en mairie, par voie de presse, sur le site internet, sur la page facebook de la commune.

Une prochaine réunion est programmée pour le 19 février à 18h avec la commission urbanisme qui permettra de définir quels sont les objectifs de cette révision pour la commune et ainsi les présenter lors du conseil municipal de mars.

À noter également : lorsque l'étape du PADD sera franchie, il faudra alors indiquer sur tous les certificats d'urbanisme déposés, un sursis à statuer. En effet, ce qui est constructible ou en servitude aujourd'hui sur un certificat d'urbanisme n'engage pas qu'il le reste en 2023 à l'approbation du nouveau PLU. *Nous serons alors confrontés à la difficile gestion de la période transitoire au cours de laquelle, les règles d'urbanisme futures vont se substituer aux règles d'urbanisme existantes. C'est le mécanisme du sursis à statuer qui permet de trouver un équilibre entre le droit à bénéficier des règles en vigueur et la préservation du document d'urbanisme en cours d'élaboration.*

LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »

Madame la Maire présente au conseil le bilan de l'étude environnementale de la société ACCETE, le croquis de densité et l'implantation des lots réalisé par CDC Conseils.

Elle explique alors aux membres du conseil, qu'une partie du terrain communal et des terrains des particuliers que nous souhaitons intégrer dans le projet, sont confirmés en zone humide. De ce fait, nous ne pouvons envisager l'achat des terrains des particuliers. En ce qui concerne le terrain communal concerné par la zone humide, la commune doit envisager l'éventualité d'une compensation, c'est-à-dire que lorsque la réalisation d'un projet conduit à la disparition d'une surface de zones humides ou à l'altération de leurs fonctions, les mesures compensatoires prévoient la remise en état de zones humides existantes ou la création de nouvelles zones humides sur une ou d'autres parcelles. Pour cela, un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau devra être déposé afin de connaître la classification de la zone humide et le pourcentage de compensation imposé. Un nouveau devis de l'entreprise ACCETE pour un montant de 4 000 € H.T, a été validé par le conseil afin d'entamer ces démarches.

En tenant compte de ces nouvelles données, CDC Conseils a donc présenté un nouveau croquis dans lequel le bassin d'orage a été localisé dans la zone humide. Pour autant, celui-ci n'est pas considéré comme une zone humide. Cette première esquisse qui sera retravaillée, comptabilise environ 30 lots.

Madame la Maire propose aux élus qu'en parallèle de la réalisation des études pour la compensation de zones humides et du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau, la réalisation des 3 travaux suivants pourrait être lancée :

- Urbanisme : réalisation de plusieurs esquisses d'aménagement prenant en compte l'état des lieux et les différentes contraintes (physiques, économiques, environnementales...) conditionnant le projet pour un montant de 8 150 € H.T
- Géomètre : déterminer le nombre de lots, leur surface, le bornage,... pour un montant de 12 075 € H.T
- Mission de maîtrise d'œuvre : Réalisation de l'avant-projet (AVP), le dossier consultation des entreprises (DCE), l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR) pour un montant de 29 060 € H.T.

Les élus valident les 4 missions afin que le projet puisse avancer et ainsi pouvoir proposer des terrains aux personnes souhaitant habiter Saint-Étienne-de-Mer-Morte à partir de 2022.

I la Vie Municipale

RUE DE LA TOUR-ASSAINISSEMENT

Suite à la demande d'un propriétaire situé rue de la Tour, un chiffrage pour le raccordement de 6 maisons aujourd'hui non raccordées au tout à l'égout, a été énoncé au conseil. Celui-ci chiffré par la SAUR, s'élève à 64 712 € H.T. Considérant que ces maisons sont actuellement équipées d'une filière autonome et que dans le cas de la réalisation de ces travaux, elles devraient alors se raccorder dans les 2 années qui suivent, que cela déclencherait une taxe de 750 € ainsi que des travaux plus ou moins importants au niveau de leur habitation, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas engager l'extension du réseau d'eaux usées pour la réalisation de 6 branchements – rue de la Tour.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1^{er} janvier 2020. Le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doit également être pris en compte dans les statuts du SYDELA. Il est alors nécessaire d'engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes - ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE
- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au comité syndical pour les collèges électoraux
- Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au collège électoral « Presqu'île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au comité syndical ;
- Transfert de la commune VILLENEUVE-EN-RETZ du collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au comité syndical pour chacun des deux collèges électoraux concernés par le transfert.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes en approuvant la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

AVENANT À L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

À titre expérimental et pour une durée de quatre ans minimum (jusqu'à fin 2020), les recours contentieux formés par les agents publics, donnaient lieu à une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux.

Le centre de gestion de la Loire-Atlantique s'était alors porté candidat pour la mise en œuvre de cette expérimentation. Dans ce cadre, la collectivité de Saint-Étienne-de-Mer-Morte avait adhéré à l'expérimentation en signant la convention proposée par le CDG de Loire-Atlantique.

Un récent décret a reporté la date de limite de l'expérimentation en la fixant désormais au 31 décembre 2021. Le conseil d'administration du CDG de Loire-Atlantique a pris acte du prolongement de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021 et a autorisé Monsieur le Président

à conclure un avenant pour chacune des conventions signées avec les 167 collectivités ayant adhéré à la MPO. Cet avenant a simplement pour objet de modifier la date de fin de l'expérimentation dans la convention initiale, à l'exclusion de toute autre modification.

GUIDON MACHECOULAIS

Madame la Maire rapporte aux membres du conseil la demande du GUIDON MACHECOULAIS effectuée par courrier en date du 7 janvier dernier. Comme chaque année, ils organisent une épreuve cycliste sur la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, intitulée « Souvenir Abel Gentet ». Cette course se déroulera le 21 mars prochain. Dans le cadre de cette organisation, ils ont coutume depuis 2016 de solliciter une participation financière et des trophées pour les vainqueurs des épreuves. L'année passée celle-ci s'élevait à 156 €, 153 € en 2019 et 100 € les années précédentes. Pour cette année, la demande est de 200 €. Les autres demandes de subventions n'ayant pas encore été présentées et votées, il a été décidé à l'unanimité d'adopter la procédure habituelle de l'augmentation des 2% avec un arrondi à 160 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réponse de la préfecture concernant la demande de catastrophe naturelle

Madame la Maire fait lecture du courrier réponse de la préfecture quant à notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, consécutive à la tornade qui s'est abattue sur notre commune le 28 décembre dernier. Nous sommes ainsi informés que les demandes de reconnaissance formulées au titre d'événements naturels tels que le vent, la neige (en dehors des avalanches), le gel, la grêle ne sont pas recevables au titre des catastrophes naturelles, dans la mesure où les dommages en résultant peuvent être couverts par des garanties particulières définies par le code des assurances, notamment en son article L 122-7.

L'épisode tempétueux qu'a connu la commune n'est donc pas considéré, au regard de la loi, comme un événement cyclonique, c'est par conséquent, la garantie tempête qui s'applique.

Réflexion sur un aménagement de voirie futur dans certains villages

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU propose aux membres de la commission voirie une réunion le vendredi 12 février à 17h en compagnie de Patrice BLANCHARD, responsable voirie et espaces verts à la Communauté de Communes, pour une présentation du fonctionnement, des marches à suivre et un état des lieux. Cela permettra par la suite de réfléchir aux aménagements futurs...

Madame la Maire précise qu'un travail de reconnaissance dans les villages est à réaliser afin de recenser les villages nécessitant des aménagements sécuritaires routiers et ainsi, établir un projet de plan pluriannuel d'investissement.

Veilleurs solidaires – permanences campagne de vaccination

Les permanences sont actuellement fixées jusqu'au 15 février. Un point sera fait pour savoir s'il est nécessaire de les faire perdurer. Les difficultés rencontrées lors de ces permanences sont le manque de visibilité sur les quantités de doses disponibles, les ouvertures des plannings et la possibilité de joindre le secrétariat pour une prise de rendez-vous...



la Vie Municipale

Madame la Maire tient à remercier les veilleurs solidaires pour leur réactivité et leur disponibilité.

Marché producteurs locaux

Madame la Maire explique au conseil qu'il faut faire abstraction de la COVID-19 en envisageant le maintien du lancement du marché producteurs locaux en avril prochain.

Dans un premier temps, un courrier sera envoyé aux agriculteurs, producteurs et commerçants locaux afin de les convier à une réunion d'information et de connaître leurs attentes. Il est rappelé que le marché se déroulera le 3^{ème} vendredi du mois d'avril à octobre, dans le but d'avoir une cohérence avec les autres marchés se déroulant sur le territoire.

2 MARS 2021

PROCÈS VERBAL

Le deux mars deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, SORIN Virginie ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Madame BLANCHARD Maryline, Messieurs BIRON Dominique, PARRAIS Bruno.

ABSENT : Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

Madame Béatrice GARIOU a été nommée secrétaire.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2019, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2020 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT

La commission « FINANCES » après s'être réunie le 13 février dernier, présente les comptes administratifs de l'exercice 2020 comme suit :

Budget lotissement

Dépenses de fonctionnement	371 099.14 €
Recettes de fonctionnement	371 099.21 €
Excédent de fonctionnement 2020	0.07 €

Dépenses d'investissement	382 361.16 €
Recettes d'investissement	327 254.73 €
Déficit d'investissement 2020	55 106.43 €
Excédent d'investissement reporté 2019	144 713.72 €
Excédent d'investissement de fin de clôture	89 607.29 €

Budget d'assainissement

Dépenses de fonctionnement	58 712.67 €
Recettes de fonctionnement	88 122.32 €
Excédent de fonctionnement 2020	29 409.65 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	17 023.08 €
Excédent de fonctionnement de fin de clôture	46 432.73 €

Dépenses d'investissement	85 350.08 €
Recettes d'investissement	83 560.44 €
Déficit d'investissement 2020	1 789.64 €
Déficit d'investissement reporté 2019	17 201.46 €

Déficit d'investissement de fin de clôture	18 991.10 €
--	-------------

Budget communal

Dépenses de fonctionnement	624 960.54 €
Recettes de fonctionnement	923 516.64 €
Excédent de fonctionnement 2020	298 556.10 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	721 009.04 €
Excédent de fonctionnement de fin de clôture	1 019 565.14 €

Dépenses d'investissement	183 454.72 €
Recettes d'investissement	176 442.20 €
Déficit d'investissement 2020	7 012.52 €
Déficit d'investissement reporté 2019	58 569.40 €
Déficit d'investissement de fin de clôture	65 581.92 €

RUE DES MARAIS – RUE DES BRANDES

Les membres de la commission « VOIRIE » ont travaillé sur les différentes esquisses proposées par le cabinet CDC conseils concernant l'aménagement de la rue du Marais et de la rue des Brandes.

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU présente le plan de voirie et précise qu'une hypothèse intéressante d'aménagement est ressortie en commission.

Il s'agit d'un profil de route aménagée avec sur le côté "intérieur" bourg un busage permettant la réalisation d'une piste mixte pour piétons et cyclistes qui sera délimitée de la route par des potelets en bois. De l'autre côté, les fossés resteront à l'identique.

A l'entrée de la rue du Marais, côté rue des Landes, l'éclairage sera semblable à celui des rues du centre bourg. Puis en se dirigeant vers la rue des Brandes, un éclairage doux sera réalisé par des bornes lumineuses et parsemé entre les poteaux en bois afin de rester dans un esprit plus rural.

M. CHARRIAU précise qu'un souhait de la commission était de garder une aisance pour les croisements et pour le passage des véhicules agricoles. Les bornes lumineuses seront posées en fond de cheminement pour leurs protections et non en bord de voirie. Des espaces de croisements seront aussi disposés ponctuellement entre les poteaux en bois.

La circulation, quant à elle, se fera dans les deux sens avec une priorité à droite aux intersections.

Celles-ci seront matérialisées par un plateau avec un tracé croisillon au sol en résine, dans le même esprit que le carrefour de la rue du Marais et de la rue des Landes.

Après discussion les élus valident cet aménagement sécurisant pour l'ensemble de la population.

I la Vie Municipale

Madame la Maire informe les élus qu'avant de lancer les études avec le maître d'œuvre CDC Conseils, un diagnostic Amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) est obligatoire. Elle présente les devis de deux sociétés sur trois ayant répondu. Les élus retiennent la société AGIR la mieux disante pour un montant total de 1 517,24 € HT.

RÉVISION DU PLU

Madame la Maire expose le bilan de la réunion n°2 sur la révision du PLU menée par M. JOUAN, du cabinet A+B. Elle consistait à présenter à la commission « URBANISME » la procédure de la révision et un diagnostic socio-démographique de la commune.

Il ressort que Saint-Étienne-de-Mer-Morte est une commune attractive et qui se situe parmi les plus dynamiques de la communauté de communes Sud Retz Atlantique en termes d'évolution démographique.

Afin de poursuivre la révision du PLU, les élus ont défini les objectifs comme suit :

- Définir un développement équilibré s'inscrivant à l'échelle de la nouvelle communauté de communes Sud Retz Atlantique et en cohérence avec le statut de pôle communal défini dans le SCoT du Pays de Retz ;
- Maîtriser le développement urbain pour les dix années à venir et préparer les conditions d'un développement durable du territoire ;
- Respecter le principe de gestion économe de l'espace ;
- Définir des possibilités d'urbanisation affirmant la centralité du bourg, tout en menant une réflexion sur le devenir des villages et des hameaux ;
- Favoriser le renouvellement urbain, en menant notamment une réflexion sur le devenir de sites d'activités au sein du bourg ;
- Concevoir le développement des activités économiques en compatibilité avec le SCoT, à la fois adapté aux besoins locaux et inscrit dans une logique intercommunale,
- Préserver l'économie agricole et les espaces qui lui sont dédiés ;
- Favoriser le développement des déplacements doux ;
- Intégrer l'environnement au développement, en prenant notamment en compte la gestion des eaux pluviales et les continuités écologiques.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU.

Madame la Maire précise que compte tenu de l'engagement de la commune dans la révision totale de son PLU et qu'une réflexion d'orientation et de requalification du cœur de bourg s'impose, la commune pourrait candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du dispositif « Soutien aux territoires 2020-2026 ».

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants.

Les communes candidates sont invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « cœur de bourg/cœur de ville ».

L'AMI a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « cœur de bourg/cœur de ville » à la phase de déploiement des actions. Elle précise qu'un contrat-cadre pluriannuel pourra être signé avec le comité d'engagement départemental pour

les candidatures retenues et permettra de bénéficier de subventions.

Les élus valident à l'unanimité cette inscription.

PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ - CCSRA

Madame la Maire informe le conseil que la prise de la compétence « mobilités » avec les blocs service de transport public à la demande, service de transport scolaire et service de mobilité solidaire a été validée par le conseil communautaire. Elle précise que les communes membres de la CCSRA doivent également procéder au transfert de ces blocs à l'intercommunalité dès le mois de mars 2021.

Les élus valident cette prise de compétence par la CCSRA.

SYDELA

La commission « RÉSEAUX » présente la mise en place de la maintenance pour l'éclairage public, ainsi qu'une réflexion sur la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public sur plusieurs années. Monsieur Philippe PARAIS informe les élus que la gestion de l'éclairage public n'est pas totalement satisfaisante actuellement. Le parc de candélabres sur la commune est vieillissant et nécessite régulièrement des interventions de réparations et de reprogrammation des horloges.

Pour information, le coût d'un remplacement d'une tête de candélabre s'élève aujourd'hui à plus de 900 € pour le modèle actuel contre environ 300 € pour un nouveau modèle basse consommation à LED.

Il expose le projet de délégation de la maintenance proposé par le SYDELA. Celui-ci accompagne la commune pour simplifier la maintenance et l'exploitation du réseau d'éclairage public. Trois niveaux de prestations sont proposés : Niveau 1 – CURATIF : un forfait qui consiste à prendre en charge la partie organisationnelle et administrative. L'ensemble des interventions est effectué selon les besoins exprimés.

Niveau 2 – CURATIF et PRÉVENTIF : il intègre en plus une maintenance préventive basée sur un changement systématique des lampes sur 4 ans.

Niveau 3 – OBJECTIF TAUX DE PANNES SIMULTANÉES inférieur à 1%.

Il précise également que le SYDELA accompagne l'installation, la rénovation et le diagnostic technique et énergétique du patrimoine d'éclairage public de la commune. Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux de juillet 2012, le SYDELA réalise le géoréférencement de classe A (précision 50 cm) des installations. Concernant la maintenance, un contrôle réglementaire et sécuritaire est réalisé afin de vérifier le respect de la norme électrique.

Monsieur PARAIS donne une estimation du coût de la maintenance qui resterait équivalent à la maintenance au coup par coup réalisée actuellement et qui s'élève à une moyenne de 4 000 € par an sur les 5 dernières années.

Le SYDELA pour l'ensemble de sa prestation bénéficiera également des redevances des réseaux électriques et téléphoniques de ENEDIS et ORANGE perçues jusqu'à aujourd'hui par la commune et qui s'élèvent à 1 673,12 €.

Après débat, les élus ont validé par vote : 14 voix POUR et 1 voix CONTRE, le transfert de compétence « Maintenance éclairage public » au SYDELA avec le NIVEAU 1 qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2021.



MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

Les agriculteurs et commerçants de la commune ont été conviés à une réunion d'informations le 17 février 2021 afin de connaître leurs attentes et leurs propositions pour une vente en direct. Sept professionnels ont dit être intéressés. La commission « EVENEMENTIEL » continue activement à contacter d'autres exposants afin de proposer un panel élargi de produits au marché qui débutera le vendredi 16 avril 2021. Il se répétera tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois d'avril à octobre de 16h30 à 20h30. Monsieur Christian SALAUD a répondu présent pour un appui technique à la mise en place de l'animation musicale.

Un règlement sera étudié par la commission courant mars.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Campagne de vaccination contre la COVID-19

Madame la Maire informe les élus que les permanences conduites par les membres du CCAS ont permis de recueillir toutes les inscriptions des personnes de + 75 ans et aussi les personnes vulnérables qui souhaitaient être accompagnées dans cette démarche. Toutes les inscriptions ont à ce jour pu être honorées. Elle félicite l'ensemble des membres du CCAS pour leur implication et leur réactivité dans cette démarche bénévole au service de la population.

6 AVRIL 2021

PROCÈS VERBAL

Le six avril deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, SORIN Virginie, BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉES : Mesdames GALLAIS Véronique et LACHAUD Elsa.

Madame Agnès TERRIEN a été nommée secrétaire.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Présentation des budgets assainissement, lotissement et communal à l'équilibre avec remise des documents détaillés.

Budget communal

- Dépenses d'investissement	1 519 501.87 €
- Recettes d'investissement	1 519 501.87 €
- Dépenses de fonctionnement	1 802 464.08 €
- Recettes de fonctionnement	1 802 464.08 €

Budget d'assainissement

- Dépenses d'investissement	164 096.65 €
- Recettes d'investissement	164 096.65 €
- Dépenses de fonctionnement	130 912.77 €
- Recettes de fonctionnement	130 912.77 €

Budget lotissement

- Dépenses d'investissement	884 206.17 €
- Recettes d'investissement	884 206.17 €
- Dépenses de fonctionnement	841 886.99 €
- Recettes de fonctionnement	841 886.99 €

Madame la Maire précise que les budgets assainissement et lotissement sont autonomes.

Le budget communal 2021, étudié en commission finances du 27 mars dernier, prévoit des frais supplémentaires, qui amèneront probablement à un résultat d'exercice inférieur à celui des années précédentes. Ils sont de trois types :

Des frais initialement prévus sur 2020 et reportés sur 2021 ; tels que le 1^{er} versement des frais de scolarité aux OGE Paulx et St Etienne de Mer Morte validés en janvier 2021, la facturation du bulletin annuel 2020...

Des frais supplémentaires : charges de voirie, d'éclairage public qui se répèteront sur plusieurs années en raison de la vétusté de certains équipements et qu'il va falloir remplacer. Concernant l'enfance jeunesse l'ouverture du foyer jeunes à compter de juillet 2021 et la mise en place d'un portail informatique facilitant la gestion des inscriptions au restaurant scolaire pour les familles...

Enfin, Madame la Maire informe que des charges actuellement portées par la communauté de communes Sud Retz Atlantique vont revenir à la charge de la commune. En effet, le président de l'intercommunalité Sud Retz Atlantique ainsi que d'autres élus communautaires considèrent que les espaces verts et bâtiments ne sont pas des compétences communautaires mais des services rendus gracieusement aux communes. Madame la Maire indique qu'effectivement ils ne sont pas formellement inscrits dans les compétences mais qu'historiquement ceux-ci avaient été pris en charge par la communauté de communes. La fiscalité de la communauté de communes avait d'ailleurs été mise en adéquation avec ces services afin d'en assumer la charge. Ce fonctionnement ne posait pas de problème avant 2017. Elle précise le désaccord de certains élus face à cette volonté de retour vers les communes, mais pour le moment, nous sommes minoritaires. En conséquence, Madame la Maire présente le coût calculé à partir des heures réalisées sur une année par les services bâtiments et espaces verts.

Considérant l'ensemble des charges citées précédemment et une prise en charge progressive des services espaces verts et bâtiments, le montant des charges augmenterait de plus de 30 000 € pour l'année 2021 et son évolution nous amènerait à plus de 80 000 € pour les années à venir. Elle précise aussi que d'autres charges seraient susceptibles d'être mutualisées avec l'ensemble des communes de l'EPCI à l'avenir.

I la Vie Municipale

Après échanges sur ces informations, les élus adoptent à l'unanimité les budgets présentés et s'interrogent sur la capacité pour la commune à financer toutes ces évolutions de charges intercommunales.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2021

Madame la Maire expose aux élus la réforme de la fiscalité locale initiée par la loi de finances en 2020 et qui se poursuit en 2021.

La taxe d'habitation sur les résidences principales dont continueront à s'acquitter environ 20% des foyers fiscaux, deviendra un impôt d'État jusqu'à sa suppression progressive en 2023.

Un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'opère vers les communes. Le taux départemental de 2020 qui est de 15% s'ajoute au taux communal de TFPB et ce taux majoré devient le taux de référence pour le vote des taux de 2021.

Un coefficient correcteur calculé par la Préfecture permet de réajuster les bases de calcul de ces taxes afin que la commune perçoive le même produit que celui de l'année 2020.

Les taux de référence pour 2021 ont été fixés ainsi : 22.08 % pour la TFB et 20.63 % pour la TFNB.

Le vote se porte donc uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Madame la Maire présente plusieurs simulations de taux étudiés en commission « Finances » permettant à partir d'un produit fiscal attendu pour la commune, d'évaluer le coût pour les foyers avec ou sans terrains fonciers non bâtis.

Les élus, après avoir longuement débattu pour une fiscalité qui permet de répondre aux charges futures de la commune et qui ne pèse pas trop sur les ménages, ont décidé de procéder au vote de 4 simulations présentées avec 4 taux différents par taxe.

VOTE :

1 voix pour la simulation 0, et 20.63% TFNB	22.08% TFB
0 voix pour la simulation 1, et 20.63% TFNB	25.75% TFB
16 voix pour la simulation 2, et 23.90% TFNB	25.80% TFB
0 voix pour la simulation 3, et 29.13% TFNB	25.75% TFB

Les taux d'imposition communaux des deux taxes foncières pour 2021 ont ainsi été fixés comme suit :

- taxe foncière (bâti)	25.80 %
- taxe foncière (non bâti)	23.90 %

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021

La commission « Finances » a reconduit les subventions aux associations, majorées de 2 % et arrondies. Le conseil valide cette proposition.

RUE DES MARAIS – RUE DES BRANDES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU informe les membres du conseil d'une préconisation émise par l'entreprise Bodin au sujet d'un éventuel souci de raccordement entre la partie cyclable/piétonne et la voirie traditionnelle. L'entreprise émet une probabilité d'affaissement et conseille fortement la mise en place d'un caniveau. Un chiffrage supplémentaire tenant compte de cet élément a été présenté par CDC Conseil s'élevant à 21 000 €.

Afin de neutraliser l'impact de ce caniveau CDC conseils propose de passer une partie de la piste en cyclable en revêtement sablé.

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU évoque les avantages et inconvénients de modifier la nature du revêtement de la piste cyclable. En effet, un revêtement sablé nécessite de l'entretien et engendrera des frais de fonctionnement. Il propose donc au conseil l'éventualité de réaliser la piste cyclable en Stabex (*produit avant tout destiné aux chemins à fréquentation limitée comme les allées de parc ou les pistes cyclables. Son utilisation limite la poussière pendant les périodes sèches et la boue au moment des intempéries*) ou bien en sablé.

Madame la Maire propose de lancer la consultation aux entreprises avec la demande de variante « stabex ou sablé », ce qui permettrait d'obtenir les tarifs unitaires et ainsi faire un choix éclairé.

Elle rappelle également que les travaux devront s'engager avant fin 2021 afin d'obtenir des aides financières.

Elle précise qu'un courrier reçu du Président du conseil départemental propose une répartition du produit des amendes de police de 2020 au profit des communes du département comptant moins de 10 000 habitants.

Elle propose d'inscrire l'opération au critère : « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Après discussion, les élus valident ce nouvel aménagement, le lancement du marché de travaux et son inscription aux amendes de police.

MARCHÉ LOCAL

Madame la Maire rappelle l'intérêt d'un marché local à Saint-Étienne-de-Mer-Morte ; créer un événement sur la commune permettant de valoriser les productions locales, connaître les richesses de notre territoire et favoriser le lien social. Ce marché est concordant avec le projet alimentaire territorial (PAT) porté par le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) qui a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

À la suite du travail de la commission « Événementiel » effectué en partenariat avec les exposants qui seront présents au marché le 3ème vendredi de chaque mois, d'avril à octobre, un nouveau site pour implantation de ce marché a été défini. Il aura lieu sur le parking des Vallées permettant ainsi une plus grande aisance pour la mise en place d'une douzaine d'exposants.

Ce marché offrira à la population, la possibilité d'acheter des produits du secteur grâce notamment à des producteurs locaux. Viandes (bœuf, porc, volaille), légumes, fruits de mer, fromage, produits laitiers, vin, miel... Madame Sabrina JAUNET précise également que la bibliothèque sera présente avec la vente de livres d'occasions.



la Vie Municipale

Le règlement élaboré en commission est présenté au conseil municipal. Celui-ci précise qu'il s'agit d'une animation champêtre, à dominance alimentaire. Un seul emplacement pourra être réservé à titre dérogatoire pour un exposant non alimentaire. La gratuité de place pour les exposants est inscrite dans ce règlement.

Les élus valident le lancement du marché local ainsi que son règlement.

En ce qui concerne la communication, Madame Sabrina JAUNET informe de la mise en place d'une communication visible sur le site internet et facebook. Une parution dans les journaux locaux est également programmée.

En raison des mesures sanitaires actuelles, le marché devra se clôturer pour 19h et aucune consommation sur place ne pourra être actuellement proposée.

RÉVISION DU PLU

Lors de la troisième réunion de la commission « Urbanisme », ont été déterminés les « dents creuses » et les arrières de terrains (double rideau) éventuellement constructibles. Pour rappel, le SCOT du Pays de Retz recommande une densité minimale moyenne 15 logements par hectare avec une part significative au sein de l'enveloppe urbaine (cœur de bourg). Au total sur 10 ans, 107 logements sont potentiellement à même de sortir du sol et ce, en dehors des lotissements.

Ce gisement intègre les possibilités de reprise de sites déjà bâtis (type site d'activités), de reprise de logements vacants, les possibilités de complément d'urbanisation (dents creuses) et de divisions foncières (pour les grands terrains).

TAXE D'AMÉNAGEMENT ET ZONES D'ACTIVITÉS

Madame la Maire expose que la loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré aux Communautés de communes l'intégralité de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités (commerciales, industrielles, tertiaires etc..).

L'aménagement d'une zone d'activités consiste à maîtriser le foncier, le viabiliser puis le mettre à disposition ou le revendre à des acteurs économiques.

Outre le financement des opérations d'aménagement par la commercialisation des terrains, le produit de la taxe d'aménagement (TA) constitue une réponse au financement des investissements induits par le développement des entreprises.

Madame la Maire informe que la commission du développement économique et tourisme de l'EPCI a été amenée à se positionner en faveur d'un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement issue des zones d'activités du territoire.

Elle précise que la commune possède une zone d'activité intercommunale aux Ardillais, « rue de l'Artisanat ».

Les élus décident de valider le principe du reversement du produit de la Taxe d'Aménagement et de ses modalités à l'EPCI Sud Retz Atlantique pour la zone d'activité intercommunale située sur le territoire de la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte aux Ardillais « rue de l'Artisanat ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Lotissement « Les Hauts de la Combe »

Le bornage des terrains de M. et Mme GOURMAUD a été réalisé le 29 mars auprès de CDC Conseils. La haie de chênes restera propriété de M. et Mme GOURMAUD. Nous sommes en attente de leurs superficies réelles afin de poursuivre les démarches auprès du notaire. Il s'agit là, des parcelles manquantes pour la réalisation du futur lotissement.

CITY STADE

Le bornage des terrains a été réalisé ce même jour avec M. et Mme BOUCARD et Mme BLANCHARD afin de procéder à leur acquisition prochainement.

Effectif école publique

Madame la Maire informe les élus qu'un courrier de monsieur le Directeur Académique relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2021 a été reçu. Une décision de fermeture de classe en élémentaire a été décidée le 30 mars 2021. En effet, l'effectif de 47 élèves inscrits à ce jour pour la rentrée est en dessous du seuil de fermeture qui est de 69. L'école publique Arc En Ciel comptera donc 3 classes à la rentrée 2021/2022. Le modulaire sera réaffecté au foyer des jeunes.

Nous invitons les familles qui ont prévu d'inscrire leurs enfants à se présenter à la mairie munie de leur livret de famille.

1er JUIN 2021

PROCÈS VERBAL

Le premier juin deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, SORIN Virginie ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Messieurs ECOMARD Paulin et LE ROUZIC Ludovic.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

JURY D'ASSISES 2022

Les communes de La Marne et de Saint Etienne de Mer Morte se sont réunies pour procéder au tirage au sort sur les listes électorales des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Loire-Atlantique en 2022. Ce tirage a été effectué en présence du maire ou de son représentant de chacune des communes concernées.

Le nombre de noms à tirer au sort est de 9. Ont ainsi été tirés au sort :

- Mme BONHOMEAU Sonia ép. RINGEARD, née le 14/01/1981, domiciliée 4bis, La Guinefolle – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE

I la Vie Municipale

- M. CHAMARD Georges, né le 18/08/1959, domicilié 4, rue des Fosses – 44270 LA MARNE
- Mme GALLAIS Emmanuelle née le 14/08/1997, domiciliée 6, Le Tremble – 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE
- Mme SACHOT Isabelle ép. RONDEAU, née le 11/08/1971, domiciliée 4, rue des Mésanges – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- Mme RONDEAU Mélanie, née le 11/07/1996, domiciliée 4 rue des Mésanges – 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE
- Mme AVERTY Véronique ép. DRAPEAU, née 25/11/1963, domiciliée 15bis, rue du Tenu – 44270 LA MARNE
- Mme RENAUD Sabrina, née le 22/05/1981, domiciliée 4A, La Pierre Blanche – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- Mme PORCHER Nathalie ép. BOURREAU, née le 21/02/1971, domiciliée 3, La Pierre Blanche – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE
- Mme MAUDUIT Véronique, née le 31/03/1965, domiciliée 5, l'Errière – 44270 SAINT ETIENNE DE MER MORTE

APPEL D'OFFRES RESTAURATION SCOLAIRE

Le contrat d'une durée de 2 ans signé avec la société Elior arrive à échéance en cette fin d'année scolaire. Il est donc nécessaire de prévoir le lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché de restauration collective concernant le restaurant scolaire. En amont, la commission « Enfance Jeunesse et Sport » s'est réunie pour réfléchir aux critères de cet appel d'offres. Voici les propositions de la commission :

- Relancer un contrat de 2 ans permettant un changement de fournisseur plus rapide en cas de mécontentement,
- Rester sur une liaison chaude afin de faciliter la gestion des réservations (possibilité d'annuler ou réserver le jour même avant 8h30) et avoir une offre élargie de menus.
- Anticiper l'application progressive de la loi EGALIM afin de s'assurer d'une meilleure qualité de l'alimentation dans notre cahier des charges (obligatoire à partir de janvier 2022 - obligation de 50 % de produits de qualité dont 20% de bio).
- Revoir les critères de notations des offres, deux propositions :

	Actuellement	Proposition 1	Proposition 2
Qualité des produits	60 %	40 %	40 %
Prix	30 %	40 %	45 %
Prestations innovantes	10 %	20 %	15 %

Après échanges, les membres du conseil valident la proposition 1 qui semble être la plus cohérente.

Madame la Maire informe le conseil de la mise en place au cours de la prochaine année scolaire, d'une application de gestion de l'enfance. Le portail BL enfance sera mis à disposition auprès des familles, qui avec leurs propres identifiant et mot de passe pourront gérer directement les inscriptions de leur(s) enfant(s) au service de restauration de la commune.

PROJET FOYER DES JEUNES

Madame la Maire informe les élus des échanges et réflexions évoqués lors de la commission « Enfance, Jeunesse et Sport » qui s'est tenue le 20 mai dernier afin d'étudier la mise en place du foyer jeunes.

Il a été défini que celui-ci pourrait se situer dans le modulaire de l'école qui va se libérer suite à une fermeture de classe qui interviendra à la rentrée prochaine.

Les élus souhaitent que ce service ouvre aux vacances d'été. L'agent en charge de la direction du périscolaire était pressenti pour occuper ce poste d'animateur jeunesse compatible avec sa formation et avec son emploi du temps actuel. Après discussion avec lui, il s'est avéré qu'il serait pertinent que celui-ci soit accompagné afin de l'aider dans cette fonction car il n'a pas eu l'occasion de travailler avec les jeunes de cette tranche d'âge.

Une réflexion s'est alors engagée par la commission sur un accompagnement complémentaire.

Madame la Maire, informe que depuis cette réunion un agent de la collectivité a annoncé son départ. Celui-ci prendra effet à la fin de l'année scolaire ce qui va nécessiter de repenser l'organisation des services.

De plus, elle évoque un contact avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) qui est un organisme spécialiste de l'enfance et de la jeunesse reconnu par la CAF avec des professionnels de l'animation.

Compte tenu de l'ensemble des informations ci-dessus, elle propose à la commission de poursuivre ses travaux en rencontrant courant juin l'organisme IFAC même si cela compromet l'ouverture pour les vacances d'été. L'intérêt étant bien que ce service à destination des jeunes, soit attractif et réponde aux mieux à leurs attentes.

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »

Le 31 mars dernier, le cabinet CDC Conseils a procédé au bornage des parcelles de Monsieur et Madame GOURMAUD. Ces parcelles sont à intégrer dans le projet du nouveau lotissement. Madame la Maire présente ainsi la délimitation des parcelles d'une surface totale de 4 549 m². Le prix défini étant de 15 euros du mètre carré, le prix de vente sera de 68 235 euros + les frais de notaire à charge de la commune. Les membres du conseil valident à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles.

PLU – COMPTE RENDU DES RÉUNIONS 4 ET 5

La réunion n° 4 du 23 avril portait sur le diagnostic territorial qui permet d'appréhender les principaux enjeux du développement que devra prendre en compte le projet de territoire. Ce diagnostic reprend l'occupation des sols, les qualités naturelles du territoire, l'approche paysagère et patrimoniale, le développement urbain, les formes et densités urbaines, les déplacements et les conditions d'accessibilité ainsi que les risques naturels et technologiques.

Monsieur JOUAN du cabinet A + B a précisé lors de cette réunion, que le DDRM recense entre autres sur la commune le risque d'inondation (vallée du Falleron et vallée du Tenu). Quelques maisons dans le bourg sont concernées par le lit majeur (rue de l'étang).

Ce risque sera particulièrement précisé aux propriétaires sous forme de « sursis à statuer » s'ils font l'objet d'une demande d'urbanisme.



la Vie Municipale

La réunion n°5 du 18 mai vise à engager une nouvelle phase de réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en débutant par l'angle du logement, problématique essentielle pour le projet de révision.

Il s'agit avant tout d'appréhender une approche qualitative de la programmation de développement de la commune : quel territoire dans 10 ans ? quel rythme de développement ?

Depuis les lois Grenelle, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

Lors de la réunion de commission, après développement des perspectives démographiques, la commission souhaiterait maintenir le rythme de production de logements entre 13 et 15 logements par an, de manière à assurer au mieux le renouvellement et la stabilité des effectifs scolaires.

Le bureau d'études a alors présenté 2 scénarios de développement que la commission a souhaité soumettre à l'ensemble des élus :

- Un scénario tendanciel avec le maintien de possibilité de construction en campagne comme cela est actuellement autorisé dans quelques hameaux (l'Errière, La Groisinière, Bel Air, Le Tremble).
- Un scénario « agglo-centré » avec suppression de possibilité de construction neuve en campagne. Les installations d'agriculteurs restant possibles dans les hameaux ainsi que les changements de destinations pour certains bâtiments.

Après un temps d'échanges sur le sujet, Madame la Maire propose aux élus de procéder à un vote à bulletin secrets à la question suivante : la construction neuve en hameau sera-t-elle autorisée ? Les élus votent par 3 oui et 14 non. La construction neuve en hameau ne sera pas autorisée dans le prochain PLU.

CONVENTION CAUE - AMI

Pour faire suite à l'engagement de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du Soutien aux Territoires Départemental, un accompagnement sous forme de convention est proposé par le CAUE. Celui-ci pourrait venir compléter l'Orientation d'Aménagement qui sera à étudier lors de la révision du PLU et engager également une réflexion sur l'évolution du cadre de vie du cœur de bourg. Madame la Maire expose plus précisément l'accompagnement proposé par le CAUE :

1 - Caractériser, comprendre

- Lecture du cadre de vie du bourg (paysage, urbanisme, architecture, patrimoine)
- Identification des enjeux

2 - Imaginer, orienter

- Pistes d'évolution du centre-bourg
- Définition de son périmètre
- Apports de références pour nourrir la réflexion
- Approche stratégique de l'évolution du cadre de vie du centre-bourg

3 - Programmer - prioriser

- Identification des secteurs de projet
- Recensement et phasage des actions

Elle précise que le coût de cette étude serait de 4 725 € et qu'il s'agirait d'un support dans la prise des décisions futures. Confirmant que cette étude serait judicieuse, les membres du conseil valident la signature d'une convention avec le CAUE.

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LE CITY STADE

Le 31 mars dernier, en complément du bornage des parcelles pour le lotissement « Les Hauts de la Combe », CDC Conseils est également intervenu pour le bornage des parcelles de Monsieur et Madame BOUCARD et de Madame BLANCHARD, qui acceptent de céder à la commune une partie de leurs terrains d'une superficie respective de 67 m² et de 585 m² pour l'aménagement du City Stade. Le prix fixé pour ces parcelles étant de 20 € du m², le coût total reviendrait à 13 040 € + frais de notaire à charge de la commune. Les membres du conseil valident à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles.

RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE

La convention d'une durée de 3 ans, signée entre Mme BOUTET Annick, propriétaire de la fourrière animale agréée de St Cyr en Retz et la commune, prenant effet au 3 avril 2018 est arrivée à expiration. Une reconduction de celle-ci est proposée, afin de pallier les problèmes récurrents de chiens et chats errants sur la commune. Madame la Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de trois ans. En contrepartie des missions fournies, la commune versera une participation annuelle qui s'élève à 0,50 € par habitant. Elle précise également que l'entrée animale en fourrière sera de 20 € et que le tarif journalier d'utilisation de la fourrière sera de 10 €. Quant aux frais de vétérinaires, ils seront avancés par la commune. Ces frais seront remboursés en totalité par le propriétaire dès son identification.

Considérant que chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, le conseil municipal décide de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Après discussion, il a également été décidé d'acquérir une niche qui sera mise dans la cour de la mairie afin de recueillir les animaux sur un laps de temps, entre leur récupération, leur identification avec le pet's scan acquis récemment par la mairie (ne fonctionne que si l'animal a été identifié par son propriétaire) et le temps laissé au propriétaire de prendre conscience de la disparition de son animal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections départementales et régionales

Madame la Maire présente aux élus les permanences pour la tenue des bureaux des élections de juin 2021. Compte tenu des deux scrutins départementaux et régionaux, celles-ci se tiendront dans la salle des Vallées les 20 et 27 juin prochains.

Campagne dépistage COVID-19

L'ARS a sollicité la commune pour la mise en place d'une journée de dépistage COVID-19. Celle-ci se déroulera le vendredi 04 juin au parking des Vallées.

Point info sur le marché du 18/06/2021

Madame Sabrina JAUNET relate que le temps n'était pas de la partie, il y avait moins de visiteurs mais les acheteurs étaient quand même présents. Il y avait 3 nouveaux commerçants, un glacier, du lait et de l'agneau. Pour la prochaine édition, la Stéphanoise a été sollicitée, compte tenu de la proximité calendaire de la fête de la musique. Madame JAUNET informe également le conseil de la création d'une nouvelle page sur le site internet, permettant de commander les produits auprès des commerçants pour le marché suivant.

I la Vie Municipale

Reprise des activités séniors au 03/06/2021

La reprise est lancée pour le 3 juin. Des affiches ont été disposées dans la commune, l'information a également été diffusée sur le Facebook. Monsieur Pascal PROU responsable des activités séniors a également fait parvenir un mail aux personnes s'étant inscrites aux sessions précédentes.

Basket école

En début d'année scolaire 2020/2021, il avait été prévu, dans le cadre de l'activité Basket Ecole, l'intervention du club Choltièrre Basket dans les deux écoles de la commune afin d'apporter une nouveauté dans l'activité sportive scolaire pour les enfants à partir du CE2. Cette activité n'avait pu être jusqu'à ce jour réalisée en raison de la crise sanitaire. L'allègement des restrictions a permis que l'activité débute le 19 mai, la subvention exceptionnelle de 500 € pour 32 heures correspondantes est donc validée par les élus et peut être versée compte tenu de la réalisation de la prestation.

Nettoyage cimetière

Madame la Maire tient à remercier à nouveau les bénévoles qui ont œuvré les 16 et 22 avril dernier au nettoyage du cimetière pour leur travail et leur implication citoyenne. Le résultat est remarqué et apprécié des visiteurs.

Embellissement

Madame Sabrina JAUNET informe les élus du passage de la commission « embellissement », le samedi 29 mai 2021, qui a recensé 15 nouveaux lauréats. Elle présentera au prochain conseil les photos des jardins. La remise des lots aux gagnants de l'année dernière s'est effectuée courant du mois de mai.

6 JUILLET 2021

PROCÈS VERBAL

Le six juillet deux mil vingt et un, à vingt-heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès, SORIN Virginie ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Bruno, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Messieurs BIRON Dominique, ECOMARD Paulin.

Madame Agnès TERRIEN a été nommée secrétaire.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHÉ VOIRIE RUE DU MARAIS - RUE DES BRANDES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU présente aux membres du conseil le rapport d'analyse des offres, réalisé par le maître d'œuvre CDC Conseils. L'estimation globale du marché comprenant l'ensemble des tranches 1 et 2 et incorporant les parties supplémentaires éventuelles (PSE) et variantes, s'élève à un total HT de 324 431,00 €.

Dans cette procédure adaptée, deux candidats ont remis une offre, le groupement BAUDRY TP/CROCHET TP et l'entreprise CHARIER TP. Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU détaille alors au conseil, le tableau comparatif des propositions de chaque entreprise. Il précise que pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, deux critères sont pris en compte ; le prix des prestations pour 70 %, la technicité pour 30 %. L'étude des deux offres réalisées par le maître d'œuvre basée sur ces 2 critères, classe ainsi le groupement BAUDRY TP/CROCHET TP en première position. À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de retenir le groupement BAUDRY TP/CROCHET TP pour un montant total de 298 215,25 € HT.

Madame la Maire ajoute qu'afin de préserver la réalisation de ces travaux, un courrier a été envoyé aux habitants de ces deux rues, les invitant à une réunion d'informations et les sollicitant dès aujourd'hui afin de connaître le devenir de leurs parcelles non construites ou les éventuels projets de construction ou de divisions. En effet, à la suite de la réalisation de l'aménagement des rues, les travaux sur la voirie ne seront pas acceptés pendant 5 ans à compter de la réception des travaux.

Elle présente également au conseil le devis de la mise en place d'un nouveau poteau incendie dans la rue des Marais ; ce afin de respecter la distance entre chaque poteau incendie. Le tarif annoncé est de 2 500 € HT et est validé par le conseil municipal.

CHEMINS COMMUNAUX – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Les propriétaires de biens situés dans deux villages (la Chevallerie et la Plissonnière), ont souhaité régulariser l'utilisation de chemins communaux jouxtant leur propriété.

La décision de mise à disposition d'un terrain communal ou d'une voirie communale est laissée à la libre appréciation du Maire, qui fixe ensuite les conditions de mise à disposition. Celle-ci peut être consentie à titre gratuit ou en échange d'une contribution. En effet, le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune.

La première demande de Mme CAYZELLE, habitante de la Plissonnière, se justifie par son entretien de cet espace voirie.

La seconde demande de Monsieur DESBOIS, habitant également à la Plissonnière, fait suite à une précédente inondation due à la remontée des eaux par le fossé communal. Monsieur DESBOIS a effectué une demande de busage afin d'éviter une nouvelle inondation de sa parcelle. Le fossé est également à cheval entre ses deux parcelles. Une mise à disposition lui permettrait ainsi de circuler plus aisément.



I la Vie Municipale

La dernière demande effectuée par les consorts PADIOLLEAU propriétaires de biens situés au village de la Chevallerie, concerne un chemin communal en friche. Ce sentier est situé entre deux bâtiments leur appartenant. Ils souhaiteraient pouvoir clôturer cet espace.

Les conventions auront donc pour objet d'autoriser l'utilisation d'une partie de la voirie. En revanche, le souhait du conseil municipal est de préserver ces espaces voiries comme des espaces verts libres de passage. C'est pourquoi, il y aura obligation de maintenir la libre circulation sur ces espaces sans édification de clôture ou barrière, l'imperméabilisation des sols ne sera pas autorisée. Les conventions nominatives seront consenties à titre gratuit sur une durée de 9 ans et tacitement reconductibles.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ces 3 conventions.

MARCHÉ RESTAURATION COLLECTIVE

Madame la Maire informe que suite à la publicité parue dans les journaux en date du 8 juin 2021 et sur la plateforme de dématérialisation, une seule société a répondu malgré deux dossiers retirés. Il s'agit de l'entreprise ELIOR, détenteur du marché précédent.

Le marché est prévu pour une durée de 2 ans ; soit 1 année ferme renouvelable 1 fois pour un montant global estimatif de 200 000 €. Il s'agit d'une liaison chaude permettant une offre plus importante de menus et une meilleure flexibilité dans la gestion des réservations pour les familles avec possibilité d'annulation le jour même avant 8h30.

Madame la Maire présente le bordereau des prix TTC. Le repas enfant sera à 4,216 € sur l'année 2021-2022. Ce tarif inclut le prix du repas à 4,116 €, le pain à 0,08 € et l'armoire frigorifique à 0,02 €. Pour rappel, le prix du repas pour l'année 2020-2021 était de 3,921 €, soit une augmentation au repas de 0,295 cts.

Cette augmentation du tarif est justifiée par le souhait de la commission d'une anticipation de la loi EGALIM opposable à compter de janvier 2022. Le fournisseur est ainsi dans l'obligation de fournir 50 % de produits de qualité (labels) dont 20% de bio. L'objectif est bien que les enfants fréquentant le restaurant scolaire bénéficient d'une meilleure qualité de repas.

Dans son offre et afin de respecter les critères définis par la commission, ELIOR indique qu'il s'agira principalement de produits locaux. L'entreprise propose une fois par mois d'établir un menu pour fêter les anniversaires des enfants. Une nouveauté également quant à la proposition du choix dirigé : lorsque le constat sera fait sur la commune que certains produits ont une côte plutôt faible, le menu proposé pourra alors être établi de la manière suivante : « plat – produit laitier – dessert », en remplacement du traditionnel « entrée – plat – dessert ». Cela aura pour effet de limiter le gaspillage et d'apporter une offre mieux adaptée aux enfants. Un bilan quantitatif et qualitatif du service sera demandé à l'agent du restaurant scolaire. Les animations proposées précédemment seront maintenues.

Les membres du conseil décident à l'unanimité de retenir à l'unanimité la société ELIOR.

VALIDATION DES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2021/2022

Madame la Maire présente le bilan financier de l'année 2020 du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire étudié par la commission « Enfance Jeunesse et Sports ».

- Pour le fonctionnement de la pause méridienne, le déficit au 31/12/2020 est de 34 328,72 €. Ce déficit se situe dans la variante des 30 000 à 35 000 € depuis 2017. Le coût d'un repas enfant pour la commune revient aujourd'hui à 6,15 €, incluant tous les frais de fonctionnement dont la surveillance de la pause méridienne.

Le nouveau coût du repas engendre une augmentation de près de 30 centimes par repas. Compte tenu que la commune souhaite améliorer la qualité des repas et ne veut pas imposer aux familles une augmentation trop importante des tarifs, celle-ci propose 2 choix avec une évolution du tarif actuel à 2% arrondi ou à 3 % arrondi.

Arrondi à 2% :

- Fréquentation supérieure à 25 % des jours d'école
= 4,00 € par repas
- Fréquentation inférieure ou égale à 25 % des jours d'école
= 4,30 € par repas

Arrondi à 3% :

- Fréquentation supérieure à 25 % des jours d'école
= 4,05 € par repas
- Fréquentation inférieure ou égale à 25 % des jours d'école
= 4,35 € par repas

Après échanges entre les membres du conseil municipal, ils votent à 17 voix pour, 1 contre les tarifs appliqués à l'arrondi de 2 %.

Une pénalité pour enfant déjeunant au restaurant scolaire sans inscription préalable a été évoquée lors de ce conseil. Les élus souhaitent attendre la mise en place du nouveau logiciel BL Enfance et une appropriation des parents de ce nouveau fonctionnement. Par la suite, en fonction de la quantité des enfants non-inscrits et mangeant à la cantine, une réflexion sera menée.

- Pour le fonctionnement du périscolaire, Madame la Maire précise que le dédoublement du personnel dû au Covid a engendré un déficit plus important au 31/12/2020, pour un montant de 9 413,03 €. La rentrée scolaire 2021/2022 devrait nous mener à un retour à la normale quant à l'organisation de nos services. La commission ne souhaite donc pas trop impacter les comptes des familles et propose une augmentation de 1 centime au quart d'heure, soit une évolution du tarif à 2%.

BL ENFANCE

Comme évoqué lors du sujet de la tarification cantine, un portail famille permettant la gestion des réservations pour la restauration scolaire sera mis en place pour la rentrée de septembre 2021. L'objectif est d'apporter un meilleur service aux familles dans la gestion des réservations des repas. Les inscriptions et annulations seront alors possibles le jour même jusqu'à 8h30. Un courrier explicatif sera envoyé aux parents courant août.

I la Vie Municipale

Madame la Maire informe le conseil de l'organisation des services du restaurant scolaire. Cette année, 3 services :

- 1^{er} service à 11h45 qui concernera les élèves de maternelle des deux écoles.
- 2^{ème} service à 12h30 pour l'intégralité des élèves élémentaires de l'école publique et les CP-CE de l'école privée.
- 3^{ème} service à 13h00 pour les CM de l'école privée.

La surveillance de cour se fera dans l'école publique pour les élèves de maternelle et dans chaque école respective pour les autres niveaux.

Madame la Maire évoque qu'il manque actuellement un agent pour la surveillance du midi, représentant un temps journalier d'1h30 les jours d'école. Six agents sont affectés pour cette organisation.

EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2020, permet à des collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU). Le CFU a vocation à devenir à l'horizon 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le service comptabilité souhaite s'intégrer dans ce processus et fait acte de candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique, pour les comptes du seul exercice 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame la Maire à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023, le référentiel comptable et budgétaire M57 abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique et à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique avec l'Etat.

SAUR – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – ASSAINISSEMENT 2020

Madame la Maire rappelle que la commune a confié la gestion du service assainissement à la SAUR via un contrat d'affermage. Ce délégataire doit transmettre un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Monsieur Philippe PARAIS présente les chiffres clés de ce rapport :

- 34 413 m³ assujettis à l'assainissement (+4,87 %)
- 408 branchements raccordés dont 45 toujours non conformes après contre-visite (+3,3 %)
- Prix de l'eau à 2,96 €/m³ (+0,5 %)

Il informe que le montant de 42 549,67 € versé par la SAUR à la commune comprend une partie des abonnements et une partie des consommations, desquels sont déduits les régularisations d'impayés. Il ajoute que le fonctionnement de la station est conforme.

Après cet exposé, le conseil municipal adopte le rapport 2020 à l'unanimité.

SYDELA – ÉCLAIRAGE PUBLIC – BILAN ÉNERGÉTIQUE

Monsieur Philippe PARAIS précise que le parc des luminaires sur la commune est vieillissant et hétérogène et que dans l'état actuel, il devient de plus en plus difficile de pallier aux pannes. Il informe également que les nouveaux projets en cours (2 rues + nouveau lotissement) devront répondre aux nouvelles attentes d'économie d'énergie.

L'éclairage public représente 25 % de la consommation totale d'électricité de la commune. Sur 255 points lumineux, 179 sont très énergivores avec des ampoules de 150 et 100 Watts, il serait possible de passer à des lampes à LED de 40 Watt.

La rénovation de l'éclairage public peut être envisagée. Monsieur Philippe PARAIS détaille le projet :

- Les mâts existants sont de bonne qualité et les têtes de candélabres sont adaptables.
- Les armoires électriques (10) sont en bon état général. Leur suivi relève du service maintenance.
- Le Sydela peut participer à l'investissement à hauteur de 52 % du montant total.

Certains mâts devront être déplacés à plus ou moins 50 cm en retrait par rapport à la route, afin d'éviter les collisions avec les véhicules très larges et améliorer l'accessibilité.

Monsieur Philippe PARAIS propose alors au conseil municipal de lancer l'opération d'un montant total de 142 850 € avec un reste à charge pour la commune de 68 568 € sur une durée de 5 ans. Il précise que l'objectif est de terminer cette rénovation pour la fin du mandat. Une somme de 15 000 € ayant été budgétée sur l'année 2021, les travaux pourraient alors débuter fin 2021.

Monsieur Philippe PARAIS rapporte les résultats du pré-diagnostic énergétique établi sur les bâtiments du presbytère et de l'école publique.

Le presbytère est énergivore au vu de sa surface malgré une rénovation dans son intégralité en 2012. Il est équipé de radiateurs électriques qui fonctionnent même si le bâtiment est vide et qui se déclenchent principalement la nuit, en lien avec la baisse des températures extérieures. D'après le technicien du SYDELA, il est possible d'optimiser cela avec un objectif visé de 20 % d'économie. Il faudra dans un premier temps spécifier les besoins après discussion auprès des utilisateurs et établir un devis auprès d'un professionnel.

L'école publique quant à elle, équipée d'une pompe à chaleur air/eau est le 2^{ème} bâtiment le plus consommateur après la mairie. Sa consommation est également plus importante la nuit. Les améliorations à apporter sont :

- Position de la sonde
- Amélioration du calorifugeage du réseau de chauffage dans le local technique
- Gestion des temps de chauffe
- Communication entre les régulateurs...

Le SYDELA propose une rencontre avec la commune et l'entreprise de maintenance pour remédier à ces dysfonctionnements.



REVISION PLU

Madame la Maire informe le conseil du déroulement de la dernière réunion concernant la révision du PLU, principalement axée sur la réflexion des secteurs à enjeux. En gardant à l'esprit l'objectif de consommer moins d'espaces agricoles, elle précise que les orientations suggérées du PADD s'articulent autour de trois axes directeurs :

- 1^{er} axe : Conforter la vitalité communale par un renforcement de l'assise démographique et urbaine du bourg,
- 2^{ème} axe : Maintenir la vitalité de la campagne et la coexistence entre ses activités et les habitants,
- 3^{ème} axe : Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie (les déplacements, le paysage, le patrimoine, l'environnement).

La prochaine réunion se déroulera le vendredi 9 juillet. En septembre sera engagée l'étude de la trame verte et bleue. Madame la Maire indique également que le diagnostic est affiché en mairie et consultable sur le site internet. Une boîte à idées a été mise à disposition à la mairie pour recueillir les propositions des administrés.

LOTISSEMENT LES HAUTS DU VIGNEAU

Pour mémoire, ce lotissement de 9 lots, datant de 2012 appartenait auparavant à la société LOTISSAM (lotisseur privé). En 2017/2018 le lotisseur s'est désengagé de son projet de continuité, il s'agit aujourd'hui des 7 lots dernièrement vendus rue des Colibris. La commune avait donc racheté les terrains avec l'obligation d'assumer la convention initiale entre LOTISSAM et les consorts AFFILE :

- Viabiliser au plus tard juin 2012 la parcelle 2772 cadastrée aujourd'hui AD 166 donnant accès à la parcelle AD 279.
- Céder et viabiliser au plus tard en septembre 2012 la parcelle 2758 cadastrée aujourd'hui AD 160 donnant accès à la parcelle AD 318.

Il reste aujourd'hui à céder la parcelle AD 160 à l'euro symbolique aux consorts AFFILÉ, selon les décisions initialement validées par les élus en 2017 par convention signée en date du 18 décembre 2017 et donner l'accès à la viabilisation à l'euro symbolique.

Conformément à la convention, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Les membres du conseil municipal acceptent de prendre une nouvelle délibération pour l'application de ces conditions.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA COMBE

Suite à la précédente délibération, des erreurs de données cadastrales ont été remontées pour un écart total de 41 m², soit un coût supérieur de 615 € (41m² x 15 €). Le montant global de l'ensemble des parcelles s'élève donc désormais à 68 850 €.

Une nouvelle délibération annulant et remplaçant la précédente doit être prise par les élus, qui acceptent à l'unanimité.

CITY STADE – MAÎTRISE D'ŒUVRE

Afin de mener à bien les travaux d'aménagement d'un CITY STADE et d'un jardin d'enfants, Madame la Maire propose aux élus un devis de missions de maîtrise d'œuvre de la société CDC Conseils (*la société GABILLARD nous ayant informés ne pas être intéressée*), qui comprend :

- Réalisation de l'avant-projet - AVP
- Dossier Consultation des Entreprises - DCE
- Assistance à la passation des contrats de travaux - ACT
- Etude d'exécution - EXE
- Direction de l'exécution des contrats de travaux - DET
- Assistance aux opérations de réception - AOR

Compte tenu que la société CDC Conseils a déjà accompagné la commune pour le parking situé à proximité, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire, décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des missions précitées, à la société CDC Conseils pour un montant global maximum de 10 000 € HT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Foyer jeunes

L'IFAC est venu présenter à la commission, les possibilités de mise en place d'un foyer jeunes. Le bilan est plutôt positif, les idées se rejoignent, l'esprit général est constructif. La vision pratique dans la réponse aux besoins et la mise à disposition d'un animateur confortent les membres de la commission « Enfance Jeunesse et Sports ». L'IFAC est fortement implantée dans le secteur (Froidfond, Falleron, Touvois, Saint-Colomban...).

Il est proposé dans un premier temps de faire un questionnaire pour les parents et les jeunes. Une nouvelle réunion est prévue fin août.

Réunion information sur le clocher

Le clocher va nécessiter des travaux de restauration de sa structure. L'entreprise BODET a établi un diagnostic. La structure est victime de l'usure du temps et les vibrations des cloches engendrent des poussées sur les façades. Madame la Maire informe le conseil d'une réunion d'information publique le vendredi 23 juillet prochain à 19h, à la salle des Vallées. L'entreprise BODET interviendra pour présenter l'histoire des cloches et les problématiques liées à leurs fonctionnements. En complément, Maurice BARIL interviendra dans le cadre de l'histoire de ce bâtiment.

Inondations

Le week-end du 20 juin 2021, la commune a subi des inondations dans certaines rues du bourg et dans le bâtiment restaurant scolaire/périscolaire. Madame la Maire précise que le bâtiment vieillit de façon prématuré compte tenu de sa mauvaise conception. Eric GENAUDEAU intervenant pour les fuites sur les bâtiments communaux confirme ce constat.

Marché

A l'occasion du prochain marché, un nouveau boulanger paysan sera présent, il s'agit d'Adèle LEGOUX de Corcoué-sur-Logne. Une buvette sera également mise en place. Pour clôturer la réunion, Madame la Maire informe de la fin d'activité de Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU après 35 ans de service au sein de la caserne de pompiers. Elle le remercie chaleureusement de son engagement et de ses services rendus à la population.

la Vie Municipale

7 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS VERBAL

Le sept septembre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, GERGET Nicolas, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames LACHAUD Elsa, TERRIEN Agnès, Messieurs LE ROUZIC Ludovic, FLEURY Guillaume.

Madame Virginie SORIN a été nommée secrétaire.

RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public subventionnés à 50% par la SYDELA, Monsieur Philippe PARAIS présente le résultat du sondage sur le choix des modèles « tête de luminaire », proposé aux membres du conseil municipal. Sur les 2 modèles sélectionnés en amont par la commission « Réseaux », 16 votes manifestés dont 8 sur le modèle Bayamo et 8 sur le modèle Stylage.

Au vu du résultat, il est proposé d'intégrer le modèle Stylage, style néoclassique, en cœur du bourg et le modèle Bayamo, style moderne, en lotissement. En effet, dans les présentations de la lanterne stylage plusieurs variantes en termes d'accroches sur poteaux et sur consoles existent. Les visuels des lanternes Bayamo montrent uniquement des lanternes sur mâts. De plus, la lanterne Bayamo est moins onéreuse et remplacera le plus grand nombre de luminaires. Les travaux s'effectueront en 5 tranches. La tranche 1 déjà budgétisée en 2021, débutera en 2022. 2 tranches seront donc réalisées cette année-là.

Des questions restent encore en suspens notamment sur la gestion des plages horaires.

PANNEAU AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

Madame Sabrina JAUNET expose 2 devis réalisés par les entreprises Cocktail Vision (La Roche-sur-Yon) et Prismaflex (Lyon), pour la mise en place d'un panneau d'affichage électronique, sur l'espace vert devant le presbytère. Il s'agit de 2 produits similaires qui n'ont a priori pas de différence technique notable. Après comparatif et visites sur terrain (Geneston, Froidfond, Challans, La marne...), il apparaît que l'angle de vue du modèle de chez Cocktail Vision est plus large. Le logiciel en ligne est également plus simple, permettant une meilleure prise en main.

Au titre de comparaison financière, sur une projection à 10 ans, compris la maintenance, le coût du panneau Cocktail Vision est de 22 400 € contre 21 953 € pour Prismaflex.

Madame Sabrina JAUNET précise qu'un panneau d'affichage permettrait de diffuser des informations institutionnelles, des messages d'associations comme leurs dates de festivités, les horaires de la bibliothèque, les dates du marché... Les 2 entreprises proposent également dans leur tarif la diffusion du flux météo.

Madame la Maire ajoute que des frais annexes d'environ 5 000 € HT seront nécessaires pour la création du massif béton et pour le raccordement électrique et téléphonique (liaison internet) du panneau.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité le choix du modèle de chez Cocktail Vision pour un montant de 14 000 € H.T. avec une maintenance et un service

après-vente de 3 ans inclus. En ce qui concerne l'extension de la maintenance sur 5 ans, la décision sera prise un peu avant la fin des 3 ans.

RÉVISION DU PLU – RÉUNION 7

Madame la Maire présente la poursuite des réflexions sur le projet du nouveau PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*) sur 3 axes :

1. Orientations relatives au maintien, voire au développement de l'offre en équipements et services d'intérêt collectif et de proximité.

- Projet City Stade : les actes d'acquisition des terrains vont être signés ce mois-ci, CDC va présenter une esquisse.
- La commune est également dans l'attente de l'étude prospective du cœur de bourg en cours de réalisation par le CAUE qui complètera cette phase.

2. Orientations relatives à l'accueil et au développement d'activités économiques locales

- La commission confirme le centre bourg comme lieu d'accueil privilégié pour l'implantation de commerces.
- Il est aujourd'hui nécessaire de porter une attention particulière sur la zone des Ardillais. En effet, la commune pourrait prochainement ne plus avoir de terrain disponible. Un artisan a déposé un permis, un autre est en réflexion. En parallèle, l'entreprise JARNY étudie un projet de transfert dans le secteur des Ardillais. Il devient donc nécessaire de réfléchir à une nouvelle zone pour accueillir d'autres artisans.

3. Orientations relatives aux déplacements

- Il s'agit là de maintenir et développer les liaisons douces.

Madame la Maire informe que la commission « Urbanisme » devra prochainement effectuer un travail exhaustif quant aux choix des bâtiments en zone agricole et naturelle à retenir pour le changement de destination. Les bâtiments seront référencés en fonction de critères patrimoniaux et architecturaux. Ils seront ainsi identifiés (étoilés) sur des documents graphiques. Les travaux seront présentés en enquête publique.

L'étape suivante sera pour l'étude de la trame verte (haies, bois...) et bleue (eaux). La réunion s'effectuera le vendredi 1^{er} octobre 2021.

Les documents de diagnostic sont quant à eux toujours visibles en mairie et sur le site internet de la commune. Les courriers ou demandes réceptionnés seront étudiés en temps voulu.



I la Vie Municipale

SUBVENTION DETR CITY STADE

Madame la Maire rappelle aux élus l'inscription de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « cœur de bourg/cœur de ville » dans le cadre du dispositif « SOUTIEN AUX TERRITOIRES 2020-2026 ».

Elle rappelle également que l'opération « aménagement jeunesse » consiste à l'implantation d'un City stade et d'un jardin d'enfants dans le cœur du bourg, pourrait être subventionné jusqu'à 40 %.

Pour cela, il est nécessaire de déposer une délibération avant la fin du mois que les élus valident à l'unanimité.

Elle informe également qu'au regard des crédits insuffisants pour l'ensemble des dossiers déposés au titre de la DETR 2021, ce dossier n'a pas été retenu. Cependant, un courrier a été transmis en Préfecture afin de le reporter en priorité au titre de la programmation de 2022.

Elle précise qu'une fois l'acquisition des terrains (prévue ce mois-ci), les appels d'offres pourront être lancés.

ESPACE JEUNES

Madame la Maire informe le conseil qu'une enquête pour la création de l'espace jeunes a été étudiée par l'IFAC en collaboration avec la commission Enfance Jeunesse et Sports. Ce questionnaire à destination des parents et des jeunes a pour objectif de connaître les habitudes et attentes en matière d'animation jeunesse. Ce questionnaire sera en ligne sur la période du 20 septembre au 3 octobre 2021. Afin de toucher le plus grand nombre, plusieurs acteurs seront associés à la diffusion de ce questionnaire en plus des outils de communications communales (écoles, collèges, associations sportives et culturelles...). Des QR codes seront également affichés au niveau des écoles, abris bus, salle de sports.

IMPUTATION FÊTES ET CÉRÉMONIES

À la demande de la Trésorerie, une délibération doit être prise en précisant les principales caractéristiques des dépenses susceptibles d'être imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Madame la Maire détaille les différentes dépenses qui pourraient être inscrites dans ce compte. Cette liste est acceptée à l'unanimité.

RÉPARATION POMPE À CHALEUR – ÉCOLE PUBLIQUE

Le prestataire Climat Uni'vert est intervenu à l'école pour la réparation de la pompe à chaleur, qui s'était mise en mode sécurité.

Il s'agit précisément d'un des deux compresseurs, hors service. Le premier avait quant à lui été changé en début d'année. Le montant du devis du remplacement de celui-ci s'élève à 8 063,80 € HT.

Compte tenu de la nécessité de remplacer ce compresseur afin d'assurer un bon fonctionnement de la pompe à chaleur, le conseil municipal valide le devis.

MODIFICATION DES STATUTS DE CCSRA

Le conseil municipal doit approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique dans un délai de 3 mois, après sa validation en conseil communautaire le 07 juillet dernier. Il s'agit principalement de la prise de compétence de l'organisation de la mobilité actuellement gérée en totalité par la Région. Le conseil municipal approuve la modification des statuts.

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Pour mémoire, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées à 100% de la taxe foncière sur les propriétés bâties, durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Ce qui signifie aucune rentrée fiscale pour la commune sur ce type de constructions. Or, depuis la réforme fiscale de 2021 (suppression de la taxe d'habitation), le foncier bâti devient la principale recette de la commune engendrant moins de dynamisme sur les recettes.

Madame la Maire présente alors le nouveau dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions neuves à usage d'habitation. Les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts, réduire l'exonération jusqu'à 40 % de la base imposable. Le dispositif décidé s'appliquera aux logements achevés en 2021 pour les années 2022 et 2023.

Madame la Maire propose alors de réduire le taux de l'exonération à 40 % de la base imposable. Le contribuable s'acquittera donc de 60% de sa taxe pendant 2 ans.

À l'unanimité, les élus municipaux valident cette proposition pour une application sur les logements achevés en 2021 et ceux à venir.

CRÉANCES ÉTEINTES

Les créances éteintes sont des créances irrécouvrables. Elles résultent d'une procédure extérieure s'imposant à la collectivité, et s'opposant à toute action de recouvrement. Il s'agit d'un effacement de dette.

Monsieur le Trésorier a transmis à la commune une liste de présentation des créances éteintes pour un montant global de 405,60 €, correspondant aux montants de facturation du restaurant scolaire pour une famille sur l'année 2019-2020.

En conséquence, le conseil municipal doit constater le caractère irrécouvrable des créances présentées.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Madame Sabrina JAUNET détaille le devis pour l'achat des illuminations. Celui-ci contient un nouveau « Joyeuses Fêtes » en remplacement du précédent. Un rideau de lumières filantes de 10 pièces permettant de réparer les décorations défectueuses, 2 nouveaux décors pour les lanternes identiques aux précédents. Il sera demandé, comme les années passées à l'entreprise PADIOU, d'installer les décors dans les 8 premiers jours de décembre.

TRAVAUX CLOCHER

Madame la Maire présente les montants des devis bâtimentaire et campanaire des entreprises SORENOV et BODET, pour la réparation du clocher. L'utilisation des cloches engendre des contraintes sur la structure lors de leurs balancements.

Le devis bâtimentaire est divisé en 3 zones pour un montant total de 57 237,70 € H.T :

1. Partie intermédiaire – chaînes d'angles
2. Partie haute – chaîne d'angle
3. Retour latéraux – côté entrée – chaînes d'angles

I la Vie Municipale

La partie campanaire comporte la mise en sécurité du clocher et des sonneries des cloches pour 24 649,80 € H.T. et la restauration de 2 cloches pour un montant de 9 302 € H.T. La totalité des travaux est estimée à 110 000 € TTC (estimation juin 2021).

Elle propose aux élus de constituer des dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC, de la fondation du Patrimoine et de la Région...

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Journées du Patrimoine

Programmées le 18 septembre à 15h et le 19 septembre à 14h, rendez-vous place de l'église. Madame Sabrina JAUNET fait part de la décision de la commission « Communication » quant à son choix de ne pas réaliser l'exposition photos de mariage, faute de matière, du moins pour cette année.

Rentrée scolaire

Madame la Maire précise que pour cette rentrée, un retour à la normale s'est effectué quant à l'organisation de la pause méridienne, un seul restaurant pour 3 services. Nous sommes actuellement en niveau 2, jaune pour le protocole. Axel Chagneau (entraîneur du club de basket Chollière) est venu compléter l'équipe en place, en remplacement de Stéphanie ARDOIS qui a quitté la collectivité début juillet.

Elle précise également que le logiciel BL famille est en place et que les familles ont jusqu'à 8h30 le jour même pour inscrire ou désinscrire leur(s) enfant(s). Le secrétariat en mairie ne pourra que jusqu'à fin septembre procéder aux inscriptions en aide pour les familles.

5 OCTOBRE 2021

PROCÈS VERBAL

Le cinq octobre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GARIOU Béatrice, LACHAUD Elsa, Messieurs BIRON Dominique, LE ROUZIC Ludovic.

Madame Agnès TERRIEN a été nommée secrétaire.

TRAVAUX RUE DU MARAIS – RUE DES BRANDES

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie et de sécurité de la rue des Brandes et de la rue du Marais, une estimation financière a été réalisée par le SYDELA en début d'année. Suite à l'accord du marché sur une estimation, une valorisation précise des travaux sur les réseaux a été établie, permettant ainsi d'évaluer la participation financière de la commune à verser au SYDELA.

Celle-ci s'élève à 65 365,43 € HT. Elle concerne l'effacement des réseaux électriques / de télécommunication et la réalisation de travaux neufs pour l'éclairage public. Pour mémoire, Madame la Maire projette le plan de financement prévisionnel pour la totalité des travaux.

Les membres du conseil valident l'accord de participation financière permettant l'engagement des travaux.

CITY STADE

Madame la Maire présente un tableau comparatif des offres émanant de trois entreprises, dans le but de sélectionner le fournisseur de la structure du city stade. Ne s'agissant pas d'un marché global, les devis sont séparés. Il sera donc également nécessaire de choisir l'entreprise en charge du terrassement ainsi que l'entreprise en charge des espaces verts lors du prochain conseil.

1. L'entreprise 3R Factory propose une structure aluminium en blocs soudés limitant ainsi le nombre de jonctions par vis et une insonorisation par remplissage de sable.
2. L'entreprise Ardan propose de l'acier galvanisé et plastifié avec une mise en place de raccords lors du montage.
3. L'entreprise Nerual propose quant à elle de l'acier galvanisé à chaud avec de la boulonnerie et des rondelles anti-vibration sur des doubles brides soudées.

Tenant compte de la proximité des habitations et des engagements vis-à-vis des riverains, les élus souhaitent prioriser l'insonorisation.

	3R FACTORY	ARDAN	NERUAL
Dimension	10 x 18 m	10 x 18 m	10 x 18 m
Plate forme conseillée	12,10 x 21,60	12 x 20 m	10 X 20 m
Matériaux utilisés	aluminium	acier galvanisé et plastifié	acier galvanisé à chaud
	Structure en blocs soudés	Mise en place de raccord lors du montage	boulonnerie avec rondelles anti-vibration (silent-bloc) sur des doubles brides soudées sur
	insonorisation par remplissage sable		
Tracé sportif	2 000,00 €	1 550,00 €	2 000,00 €
Structure city stade	37 940,00 €	29 975,00 €	32 140,00 €
Corbeille de propreté	952,00 €	700,00 €	616,00 €
Montant total HT hors option	40 892,00 €	32 225,00 €	34 756,00 €
Option filet sur 4ème côté	900,00 €	3 250,00 €	3 150,00 €



I la Vie Municipale

Madame la Maire après comparaison sur terrain informe les élus, que la structure aluminium remplie de sable réduit de manière importante les nuisances sonores. Il n'y a pas d'effet de résonance, de vibration. L'insonorisation est garantie à vie. Monsieur PARAIS précise que l'aluminium ne demande pas d'entretien contrairement à l'acier galvanisé. Il est rappelé que la commune n'a pas d'agent technique sur la commune et qu'il est important de privilégier également une structure avec peu d'entretien.

Madame la Maire rappelle au conseil qu'il a été choisi un bitume beige pour le sol afin de minimiser l'élévation de la température.

Au niveau des limites de l'espace city stade, une clôture bois avec plantation de végétation côté city stade sera réalisée en limite de propriété avec madame Blanchard. La commune s'est également engagée dans le cadre de la cession de terrain avec les conjoints Boucard à procéder aux travaux de délimitation par la construction d'une limite en parpaings sur une hauteur de 1.80 ml.

Dans les devis présentés, l'option d'un 4^{ème} filet est détaillée. Afin de limiter les sorties de balles, le conseil municipal souhaite intégrer cette option dans l'achat de la structure et vote à l'unanimité, le choix de l'entreprise 3R Factory pour un montant, option comprise, de 41 792 € HT.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2022.

Prenant en considération l'excédent du compte administratif, et le fait qu'il ne devrait pas y avoir d'investissements majeurs pour l'année 2022, le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2021, soit une redevance d'assainissement à 1,15 € par m³ d'eau consommé et un montant de l'abonnement à 19 € pour l'année 2022.

CONVENTION PERSONNEL AVEC CHOLTIÈRE PAULX MER MORTE

Suite au départ d'un agent, il a été nécessaire de pallier son absence sur le temps de la pause méridienne. S'agissant d'un temps court, 1,75 heure par jour soit de 11h45 à 13h30, ce type de contrat n'est pas des plus recherchés.

En accord avec l'association de basket « Choltièrre Paulx Mer Morte » qui a recruté un nouvel entraîneur, Monsieur Axel CHAGNEAU intervient sur le temps de la pause méridienne, à la surveillance des cours et à l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire. C'est pourquoi Madame la Maire propose une convention de partenariat avec l'association définissant les modalités de prise en charge ; à savoir 15,84 € de l'heure sur présentation trimestrielle d'un état des heures effectuées.

Madame la Maire précise également qu'en cas d'absence d'un des agents, Axel pourra intervenir suivant ses disponibilités.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APEL ECOLE SAINTE MARIE

Madame la Maire présente aux élus la demande de subvention exceptionnelle faite par l'APEL dans le cadre d'un voyage scolaire de découverte à l'Abbaye de Saint Maur au Thoureil pour les classes de CM1 et CM2 de l'école Sainte Marie, du 7 au 11 mars 2022, à hauteur de 100 € par élève. Cette année le nombre d'élèves stéphanois s'élève à 32. Pour mémoire, cette

subvention était accordée les années passées. Elle rappelle également que le voyage s'organise tous les 2 ans. Le conseil municipal accorde cette subvention exceptionnelle.

Dans le même esprit, afin de financer une partie de la classe découverte des élèves de CM1 et CM2 se déroulant du 21 mars au 25 mars 2022, l'OGEC de Paulx sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 130 € par enfant. Elle concerne 7 élèves stéphanois scolarisés à l'école Père Ceyrac. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le même montant que celui accordé à l'APEL de l'école Sainte-Marie (100 € par élève), soit une subvention exceptionnelle totale de 700 €.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur et Madame BIROT souhaitent acquérir la parcelle communale ZC 85 (Le Pas des Landes), d'une superficie de 188 m². La demande s'explique par leur souhait de régulariser leur situation. En effet, leur assainissement autonome se trouve sur cette parcelle. Naturellement délimitée créant déjà la confusion d'appartenance, la parcelle est numérotée et non intégrée dans la voirie, il s'agit là d'une situation de fait qui n'impacte pas la commune. Pour un zonage équivalent, des parcelles ont déjà été cédées au tarif de 3 € du m² + frais de notaire à la charge de l'acheteur. Au vu de ces arguments, les membres du conseil acceptent la vente de la parcelle ZC 85 à Monsieur et Madame BIROT, au tarif évoqué ci-dessus.

RÉVISION DU PLU – RÉUNION 8

Le vendredi 1^{er} octobre s'est tenue la 8^{ème} réunion de la révision du PLU. Cette réunion s'articulait autour de la trame verte (forêt, bois, arbres, haies avec définition des corridors écologiques) et de la trame bleue (principalement les cours d'eau mais aussi les étangs, mares, marais...). Une commission élargie (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) s'est réunie afin d'entamer la réflexion pour la détermination de ces trames sur notre commune. L'objectif étant d'enrayer le déclin de la biodiversité, de maintenir les services écosystémiques..., de tenir compte des enjeux écologiques et sociaux.

Un inventaire des haies et bois sera fait d'ici fin février 2022 avec une présentation aux exploitants des terres agricoles...

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera le dimanche 14 novembre. La messe sera célébrée à 9h30 avec un départ du défilé à 10h15, direction le monument aux morts. N'ayant cette année pas de restriction (COVID-19) sur le nombre de personnes, un vin d'honneur sera organisé sous réserve du passe-sanitaire.

Réunion associations

Madame Sabrina JAUNET informe les élus de la planification de la réunion des associations le jeudi 7 octobre, cette réunion permet de s'entendre sur les dates de réservation des salles pour les diverses manifestations des associations qui reprennent peu à peu leurs cours.

Marché des producteurs

Le vendredi 15 octobre aura lieu le dernier marché des producteurs sur la période prévue d'avril à octobre. À cette occasion, un moment de convivialité sera offert aux commerçants à la fin du marché pour clôturer la fin de saison, et discuter d'une éventuelle reprise pour avril 2022. Il est évoqué l'idée d'organiser un marché de Noël.

I la Vie Municipale

Prix fleurissement

Madame Sabrina JAUNET informe de la reprise de l'organisation « soirée remise des prix de la commission Embellissement ». L'idée de remettre les lots lors des vœux du Maire avait été évoquée l'année passée. Les élus restent sur cette idée, proposent et valident le groupement de ces deux événements afin de mettre plus en avant les maisons récompensées.

Chauve-souris

Madame Maryline BLANCHARD relate un problème subit dans l'église. Les chauves-souris particulièrement actives au printemps et en été déversent leurs excréments. Cette insalubrité devient lourde en charge de nettoyage. Il est décidé de solliciter l'organisme en charge du recensement des chauves-souris nichées dans le presbytère pour solutionner ce problème.

Cimetière

Madame la Maire informe le conseil de l'organisation d'une nouvelle matinée nettoyage pour le cimetière qui se déroulera le samedi 23 octobre de 9h à 12h. À l'issue de cette matinée, un verre de l'amitié sera offert. L'engagement des élus serait apprécié et une communication pour l'intervention de bénévoles sera effectuée sur le site internet, Facebook.

Vœux de la Maire

Les vœux de la Maire sont programmés pour le dimanche 9 janvier 2022.

2 NOVEMBRE 2021

PROCÈS VERBAL

Le deux novembre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARRAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, Messieurs ECOMARD Paulin, GEORGET Nicolas, PARRAIS Bruno. Madame Virginie SORIN a été nommée secrétaire.

CITY STADE

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet a été budgétisé à 168 142,00 € H.T. Il reste aujourd'hui à valider le lot terrassement/voirie/assainissement EP et le lot espaces verts qui comprend les jeux pour le jardin d'enfants déplacés derrière le presbytère. La commission a en effet, lors de sa dernière réunion, décidé de modifier l'emplacement afin d'éviter les dégradations et de combiner ainsi l'espace bibliothèque et le jardin d'enfants, créant un espace cœur de bourg.

Madame la Maire précise que les trois offres pour le lot espaces verts, n'ont été reçues que le jour du conseil, ne permettant pas un recul suffisant et une analyse en amont de la commission. Elle propose donc de reporter le choix concernant ce lot au prochain conseil.

Concernant le lot terrassement/voirie/assainissement EP, deux entreprises sur les trois candidates n'ont pas pu répondre à la consultation, en raison d'une charge de travail trop importante. L'entreprise BODIN a chiffré les travaux pour un montant total de 32 881,32 € H.T, budgétisés dans le plan de financement prévisionnel à 34 975,00 € H.T. Madame la Maire indique aux membres du conseil qu'il est possible de relancer une nouvelle consultation ; sans certitude d'avoir plus de réponses et sachant que la tendance des prix est à la hausse. Après discussion, le conseil municipal décide de valider l'offre présentée.

TRAVAUX EAUX PLUVIALES – RUE DES MÉSANGES

La rue des Mésanges située dans le lotissement du Vigneau a subi des inondations lors de fortes pluies. Deux ou trois maisons ont été touchées.

Cela est notamment dû à la formation d'une cuvette qui capte l'eau des rues et des chemins, les grilles ne sont pas faites pour absorber une grande quantité d'eau. Depuis la création du lotissement, les arrivées d'eaux pluviales lors de fortes pluies, sont très importantes et n'arrivent pas à s'infiltrer au fur et à mesure.

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU propose aux élus de réaliser les travaux chiffrés suite au constat de l'entreprise BODIN sur le terrain :

- Au niveau du 8 rue des mésanges avec la mise en place de 3 bouches à engouffrement sur trottoir et la création d'un caniveau sur le chemin piéton.
- En haut de la rue des mésanges au niveau du bassin d'orage avec la création d'un plateau ralentisseur comprenant une bouche à engouffrement en amont.

Est également comprise la signalisation du ralentisseur qui permettrait de diminuer la vitesse excessive relatée par les riverains du lotissement.

Le montant total des travaux est estimé à 8 804,00 € H.T. Le conseil municipal valide l'exécution des travaux.

ANIMATION JEUNESSE

Madame la Maire détaille le résultat de l'enquête jeunesse. 142 réponses dont 95 parents et 47 jeunes. 97 % des parents pensent que leurs enfants pourraient être intéressés. Les jeunes ayant répondu expriment également leur besoin d'un lieu pour se retrouver, permettant de faire de nouvelles activités, de nouvelles rencontres. Le ressenti est très positif, l'IFAC qui accompagne la commune dans ce projet est agréablement surpris du taux de réponse.



la Vie Municipale

Les résultats de cette enquête sont significatifs. Il y a un besoin exprimé dans ces résultats particulièrement les mercredis et samedis après-midi ainsi que durant les vacances scolaires. Le financement du salaire de l'animateur pourrait être pris en charge à hauteur de 50 % par la CAF. Il ne s'agirait pas d'une embauche par la collectivité mais d'une convention de 3 ans, renouvelable, signée avec l'IFAC, permettant également le remplacement en cas d'absence. Le modulaire disponible pourrait être mis à disposition. Les membres du conseil décident à l'unanimité de concrétiser ce projet. Il convient dorénavant de convenir avec l'IFAC d'une échéance et de mettre en place un rétroplanning pour cette animation jeunesse.

SYDELA – ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite au lancement du projet de rénovation de l'éclairage public, Monsieur Philippe PARAIS présente les plages d'éclairage selon les modèles sélectionnés lors du conseil du mois de septembre :

- Cœur de bourg avec le modèle « Stylage » : à partir de 6 heures éclairage à 100%, extinction en journée, éclairage à 100% en soirée diminué à 40% à partir de 22 heures. Il s'agit d'une intensité lumineuse variable avec un paramétrage d'usine.
- Lotissements avec le modèle « Bayamo » : allumé à 100 % le matin à partir de 6 heures et en soirée jusqu'à 22 heures ; extinction en journée et nuit. Le paramétrage se fera via l'horloge de l'armoire électrique.

Monsieur Philippe PARAIS indique que la diminution d'intensité pour le modèle « Stylage » ne se verra pas à l'œil mais sera très nette au niveau des économies effectuées. L'investissement devrait être amorti dans les 7 à 10 ans malgré une durée d'éclairage plus importante.

Il indique également que la première tranche pourrait être terminée courant de l'hiver. Cette tranche concerne le lotissement du Vigneau car l'armoire est sous-dimensionnée. La seconde tranche concerne la rue des Vallées et la Pierre Blanche avec un début de travaux à l'été. Un article paraîtra dans le bulletin municipal de décembre pour expliquer ces travaux.

RÉVISION DU PLU – RÉUNION 9

La commission a continué à réfléchir sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur les orientations relatives à la préservation du cadre de vie. Il s'agit de permettre le maintien de la faune et de la flore au sein de la commune et de préserver et valoriser les qualités paysagères et patrimoniales. Un travail d'inventaire trame verte trame bleue est en cours. Un autre inventaire du patrimoine communal et du 'petit patrimoine' permettra également de protéger ces éléments. La commission est d'ores et déjà favorable pour préserver certains sites d'intérêt paysager comme La Caraterie et La Muraille.

TARIFS 2022 DES SALLES MUNICIPALES

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Une proposition est présentée aux élus qui valident à l'unanimité ces nouveaux tarifs (voir page 54).

REPOS DOMINICAL

Madame la Maire fait lecture du courrier émis par le préfet quant à une demande d'avis relatif à une demande de dérogation au repos dominical des commerces.

Des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre 2021.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal

Madame Sabrina JAUNET informe les élus de l'avancée du bulletin municipal 2021. Celui-ci en est à ses débuts, les articles et photos des associations ne sont pas tous reçus.

Repas des aînés

Madame la Maire avise le conseil de la participation de Monsieur Robert CHAUVET et de Madame France-Lise LE CALVEZ pour l'animation du repas des aînés le mardi 11 janvier 2022. 230 personnes de 70 ans et plus sont conviées au repas. Elle précise que le passe-sanitaire sera obligatoire.

Colis de Noël

23 personnes sont actuellement recensées en maison de retraite (Touvois, Legé, La Limouzinière, Machecoul-Saint-Même, Challans, Saint Cyr en Retz, Saint Philbert de Grand Lieu...) pour bénéficier du colis de Noël. 27 personnes de plus de 90 ans et ne pouvant pas se déplacer au repas des aînés ont été comptabilisées sur la commune. Les colis commandés auprès de Votre Marché seront distribués par le CCAS.

Marché

Madame Sabrina JAUNET informe les membres du conseil municipal que deux commerçants expriment le souhait de continuer une vente en période hivernale. Il a donc été convenu de les installer le 3^{ème} vendredi de chaque mois sur le parking situé à côté du presbytère.

Elle évoque également un marché de Noël programmé le vendredi 17 décembre 2021 de 17h à 22h à la salle des Vallées. La priorité sera donnée aux exposants présents lors du marché d'avril à octobre. Une vente de vin chaud pourrait être organisée par une association de la commune. La commission « Événementiel » se réunira pour définir plus en détail l'organisation de ce marché.

Restauration tableaux de l'église

Au vu de l'avancement des travaux déjà réalisés, une fin de restauration du « Rosaire » est prévue sur la fin du mois de décembre et une fin de restauration du tableau « La Pentecôte » pour fin février 2022 avec un retour prévu des deux œuvres sur la deuxième quinzaine du mois de mars.

Cimetière

Madame la Maire remercie toutes les personnes présentes lors de la matinée du nettoyage cimetière qui s'est déroulée le samedi 23 octobre 2021.

Sécurité routière

Deux courriers ont été reçus en mairie signalant l'inquiétude des habitants quant à une vitesse excessive et un manque de civisme des conducteurs sur la rue de la Tour et au village de la Plissonnière. Avant de prendre une décision, Madame la Maire propose l'achat d'un radar pédagogique permettant une analyse factuelle des comportements routiers sur les différentes rues de la commune. Cela sera également un outil d'aide à la décision et permettra d'étayer les sollicitations qui seront faites auprès des gestionnaires de voiries (ex : département pour la rue de la Tour). Elle indique que des devis seront présentés au prochain conseil municipal.

I la Vie Scolaire

École publique L'Arc-en-Ciel

Une année spéciale à l'école Arc-en-Ciel !

Cette année, l'école, c'était « spécial » !

D'abord, il a fallu apprendre à ne plus voir nos sourires car il a fallu mettre un masque même dans la classe ; ça gratte et on a chaud avec ; c'est dur !

Quand on est petit, en maternelle, pas facile de ne regarder que les yeux de la maîtresse ou de Valérie... Et chez les plus grands, pas facile non plus pour les dictées et les consignes car on n'entend pas très bien la voix des maîtresses ; mais, on les connaît bien et on sait voir dans les yeux si elles sont contentes ou fâchées.

Parfois, il a fallu changer la place des tables. Plus difficiles les bavardages avec la copine... Et pour copier sur le copain, encore plus dur !

Et puis, avec les risques de maladie du COVID, des maîtresses ont dû s'absenter. Parfois, il a fallu « s'adapter » avec un autre maître ou une maîtresse.

Heureusement, on a aussi pu passer des moments sympas, surtout à la fin de l'année scolaire quand on est tous montés en car pour aller à la ferme du Daviaud. On a pu voir des animaux, surtout la maman truie avec tous ses petits qui jouaient. Trop mignons ! Puis, on a appris plein de choses sur les animaux et les arbres de la forêt de Notre-Dame-de-Monts. Mais ce qu'on a surtout aimé, ce sont les écrans tactiles du musée et les jeux sur la plage. Génial !



Et c'est reparti pour une nouvelle année !

On a commencé avec beaucoup de nouveautés. Les maîtresses Elodie et Claire sont parties pour de nouvelles écoles et il ne reste que 3 classes. On a dû faire plein de cartons pour vider le préfabriqué. Et puis maîtresse Isabelle a re-re-redoublé puisqu'elle est passée des CE aux maternelles ! Stéphanie, qui faisait le ménage, est aussi partie, ainsi que Manon en service civique. D'ailleurs, on aimerait bien qu'un jeune se propose pour la remplacer.

Maîtresse Karine est devenue « directrice ». Mais ce qui est chouette, c'est qu'on a maintenant un nouveau maître super gentil dans l'école, c'est Alexis.

On a aussi fini la première période avec plusieurs bonnes nouvelles : les CP, CE et CM ont commencé la danse avec Albane et on a déjà pu bien s'amuser à la piscine. On remercie les papas et les mamans qui nous accompagnent car, sans eux, on ne pourrait pas toujours y aller.

Enfin voilà ! L'école, c'est reparti mon kiki !

Et on aime ça !

Vous pouvez joindre l'école au 02.40.31.67.94 ou par mail ce.0442676v@ac-nantes.fr.

Portail famille B.L enfance

Depuis la rentrée de septembre, la collectivité a mis en place un Portail Citoyen, doté d'un espace famille et facturation qui permet de dématérialiser les démarches pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

Dorénavant, à partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, les familles peuvent :

- réaliser l'inscription administrative de leurs enfants aux services,
- inscrire ou désinscrire leurs enfants au restaurant scolaire,
- régler leurs factures restaurant scolaire et périscolaire,
- consulter leurs historiques,
- être informées sur l'actualité des accueils et de nos établissements.

Facilitez vous les inscriptions !

Ce portail d'accès simplifié est la solution innovante. Intuitif, il facilite les inscriptions aux services à l'enfance.

Ce service nécessite une inscription sur le portail citoyen de BL Enfance. Vous devrez créer un compte avec votre identifiant reçu par courrier (envoi de la mairie), afin d'accéder en toute sécurité à ce portail.

Les + :

- Gain de temps
- Inscription et annulation facilitées
- Mise à jour de vos données personnelles (adresse, e-mail, téléphone...)
- Consultation des factures payables en ligne via TIPI
- Agenda des inscriptions à consulter.

Restaurant scolaire
"Les gourmands disent" - 6 Rue des Vallées - Saint-Étienne-de-Mer-Morte



Accueil périscolaire "Les gamines rient"
- 6 Rue des Vallées - Saint-Étienne-de-Mer-Morte
Téléphone
02.40.31.11.48



Renseignements et réservations sur le site de la mairie
www.saintetiennedemermorte.fr

École privée Sainte-Marie

Cette année, nous accueillons 140 élèves de la TPS au CM2.

Informations générales :

Voici la composition de l'équipe pédagogique :

- Classe PS - GS : Véronique BAIN, assistée de Marine LE GALLIC
- Classe MS - GS : Sarah LE BIHEN, assistée de Charline BOINAUD
- Classe CP - CE1 : Alyssa BRIGAUD
- Classe CE1 - CE2 : Anaïs SCHWARZ
- Classe CE2 - CM1 : Géraldine PEREIRA
- Classe CM1 - CM2 : Stéphanie PRIOU
- Poste enseignante spécialisée : Charline SOULAT
- Chef d'établissement : Annabelle COSSAIS

Vie de l'école

En raison de la crise sanitaire, certains projets n'ont pas pu avoir lieu : le marché de Noël, certaines sorties scolaires et la kermesse ont été annulés au plus grand désespoir des enfants.

Dans le cadre de notre **projet d'école autour de l'environnement**, les enfants ont pu bénéficier d'ateliers au sein même de l'école : les animateurs du CPIE de Corcoué-sur-Logne sont intervenus dans chaque classe pour des ateliers autour de l'eau, des graines et du lombricompostage.

Julie, l'animatrice d'Utopies végétales, a assisté nos jeunes jardiniers dans l'aménagement d'un **jardin pédagogique** attenant aux classes de maternelle, en collaboration avec certains parents d'élèves. Les **délégués de classe**, élus le 16 octobre, ont également réfléchi en classe avec leurs camarades à cet aménagement tout au long de l'année.

Parallèlement, plusieurs élevages ont été mis en place au sein de l'établissement : papillons pour les maternelles, coccinelles et phasmes pour les plus grands.

Des projets scientifiques, de correspondance scolaire, des rallyes lecture, des activités sportives (initiation au basket, randonnées, journées sportives) ont ponctué toute l'année scolaire.

Les élèves de GS ont pu mener à son terme le projet intitulé « **Je suis plusieurs** » en partenariat avec une danseuse et une cheffe de chœur.

Les CM1/CM2 ont bénéficié d'une séance théorique et d'une séance pratique autour de la sécurité routière et passé leur permis vélo.

Le protocole sanitaire s'étant quelque peu allégé, les CE2/CM1/CM2 sont partis en **sortie scolaire à Nantes le 10 juin** afin d'assister à un concert de l'ONPL à la Cité des Congrès et participer à un rallye découverte du jardin des plantes de Nantes.

Après plusieurs reports, le **marathon** a enfin eu lieu et a permis de récolter 289 € pour l'association la Lune à l'envers. Afin de remédier à l'annulation de la kermesse, les membres de la commission kermesse ont proposé aux élèves de vivre **une journée festive** : des stands ont été ouverts pour l'occasion (pêche à la ligne, chamboule tout, tirs aux buts, roue de la fortune, tirs aux nerfs, course en sac). Un grand merci à toute l'équipe pour l'organisation de ce moment festif.

Notre **sortie de fin d'année au Parcfolies de la Baule** a été annulée par deux fois en raison du mauvais temps mais l'équipe enseignante a choisi d'y emmener les élèves le 31 août, (futurs sixièmes compris), afin qu'ils puissent profiter d'un temps convivial surtout en cette année si particulière. Le soleil étant au rendez-vous, petits et grands ont beaucoup apprécié cette journée.

Enfin, une nouvelle association de parents d'élèves, l'APEL, a vu le jour au sein de l'établissement. Un grand merci à la présidente, Madame Potet et aux onze autres membres pour leur engagement.

Pour 2021-2022, une classe de découverte est envisagée pour les CM1/CM2 au mois de mars 2022, ainsi que la poursuite des ateliers autour des déchets et du lombricompostage avec le CPIE. Enfin, les élèves de maternelle vont faire un travail autour des arts tout au long de l'année et celui-ci se clôturera normalement avec une sortie au musée des beaux-arts de Nantes, en fin d'année scolaire.



Quelques dates à retenir

- Marathon : lundi 16 mai 2022
- Kermesse : dimanche 19 juin 2022

Un grand merci à l'équipe OGECE qui s'investit au sein de l'école pour le bien-être des enfants et de l'équipe éducative.

Un grand merci également à la municipalité pour les subventions qu'elle nous accorde ainsi que pour l'intérêt qu'elle porte à notre école.

Pour l'équipe enseignante,
Annabelle Cossais

Pour découvrir notre vie d'école et nos projets, connectez-vous à notre site : saintemarie-saintetienne.fr

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre au 02 40 31 15 18 ou par mail : ec.st-etienne-mer-morte.ste-marie@ec44.fr

I la Vie Locale

Lectrices et lecteurs, Vous qui passez par là... Venez farfouiller dans les rayonnages de votre bibliothèque municipale !



Aujourd'hui, ce sont plus de 6 000 titres qui attendent petits et grands, auxquels viennent s'ajouter, chaque année, environ 100 livres choisis en fonction des préférences des lecteurs et issus des meilleures ventes des grandes librairies.

De plus, tous les quinze jours, la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique nous fait parvenir un panel d'ouvrages variés (romans, documentaires, bandes-dessinées...) pour étoffer nos rayonnages.

Cette année nos « coups de cœur » sont mis en avant sur des étagères murales : laissez-vous surprendre !

Quelques chiffres

L'an passé, 141 personnes (dont 125 de la commune) ont emprunté 2 364 livres, répartis comme suit :

- 1 624 livres empruntés par 63 enfants de 0 à 14 ans,
- 740 livres par 78 adultes.

597 livres ont été prêtés aux écoles.



L'heure de l'histoire

L'heure de l'histoire va, à nouveau, pouvoir être proposée. Il s'agit d'une lecture à voix haute, suivie d'un goûter. Ce moment est offert à tous les enfants, adhérents ou non à la bibliothèque.

Inscriptions et informations complémentaires lors des permanences.

Mise en réseau des bibliothèques

Le projet de mise en réseau informatique de l'ensemble des bibliothèques de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique est relancé ! Des réunions de travail sont en cours.

Marché

A l'occasion du premier marché organisé par la commune, le 16 avril dernier, la bibliothèque ABC a proposé, à la vente, des livres d'occasion. Les invendus ainsi que ceux qui n'étaient pas en état, ont été collectés par l'association « Les Papiers de l'Espoir » au profit des projets éducatifs du monde entier. Nous espérons reproduire cette action chaque année.

Les bénévoles :

Les bénévoles de la bibliothèque, toujours fidèles au poste, dynamiques et disponibles, accueillent le public le mercredi après-midi de 16 h à 18 h et le dimanche matin de 10 h à 12 h.

Profitez de ces moments pour partager vos « coups de cœur » et vos souhaits ! Ces échanges enrichissent notre motivation et par là même nos étagères...

Des permanences sont également assurées le vendredi après-midi, tous les 15 jours, pour accueillir les élèves de l'école Arc-en-Ciel et le vendredi matin, toutes les trois semaines, pour ceux de l'école Sainte-Marie.

Enfin, nous sommes toujours à la recherche de personnes intéressées pour compléter notre équipe actuelle composée de Georgette Chauvet, Françoise Cavoleau, Virginie Dupas, Marie Ecomard, Vanessa Ecomard, Maryvonne Fleury, Fanny Forest, Eliane Genaudeau, Solange Gentet, Christian Hervé, Chantal Meyer, Bruno Parais, Yvette Peraudeau et Myriam Prou.

Infos diverses :

Bibliothèque Municipale A.B.C.

2 rue de l'Eglise - 44270 ST ETIENNE DE MER MORTE

Cotisation : 10 € par famille/an

Contact public : 02.40.69.83.57 aux heures de permanence

e.mail : bibliothèque.semm@orange.fr





Activités seniors

Depuis le début du mois de juin, les activités seniors ont repris : rendez-vous chaque jeudi matin de 9 h à 11 h 30 à la salle des Vallées.



Venez vous joindre à eux, en toute convivialité !

Au programme : marches et balades à vélo !

Retrouvez-le sur le site internet de la commune ainsi que sur les panneaux d'affichage de la mairie et de la salle de sport !

Plus de renseignements par mail : activites.seniors@saintetiennedemermorte.fr

Les journées européennes du patrimoine



Les 18 et 19 septembre derniers, avaient lieu les journées européennes du patrimoine.

Deux passionnés d'histoire ont fait le bonheur de la trentaine de personnes qui s'est déplacée pour découvrir notre commune. Le samedi, Maurice Baril a guidé son auditoire au cœur du bourg afin de le découvrir à travers les éléments naturels et architecturaux.



Le dimanche, Daniel Garriou a, quant à lui, proposé une visite commentée des vitraux de l'église datant de 1880... lever les yeux, observer les formes et les couleurs, comprendre la gestuelle, la symbolique et le sens.

Un grand merci à eux !

Nettoyage du cimetière

Le cimetière a été nettoyé par une équipe de bénévoles deux fois cette année : une première fois au printemps et une seconde à la Toussaint.

C'est en toute convivialité que ces personnes, sous la houlette de Claude Ringard, notre paysagiste du Staff Mer Morte, ont participé à ces nettoyages. Ce n'est pas moins d'une trentaine de personnes qui s'est présentée aux rendez-vous relayés dans le journal et sur le Facebook de la commune, ce qui a permis de retrouver un cimetière propre et accueillant pour les visiteurs en moins de 3 heures. Un grand merci à eux.



la Vie Locale

Embellissement

La commission "Embellissement" a sillonné les routes de la commune à la recherche des plus beaux jardins.

Elle sera très heureuse de recevoir les lauréats lors de la cérémonie des vœux de la maire du dimanche 9 janvier 2022 à la salle des Vallées afin de leur remettre un prix.

Retrouvez d'ores et déjà un aperçu...



M. Duguy



M. et Mme Bouron



M. et Mme Boutin



M. et Mme Dugué



M. et Mme Boucard



M. et Mme Gourmaud



M. et Mme Favroult



M. et Mme Jolly



M. et Mme Lorteau



M. et Mme Mateia



M. et Mme Morio



M. et Mme Padiou



M. Morice



Mme Gilet

État-Civil (Du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021)

Naissances (14 naissances)

Seules figurent celles dont les parents ont donné leur autorisation de publication :

LAMY Arthur.....	16 rue du Bocage.....	26/01/2021
LE NEILLON Giulian.....	1 rue des Landes.....	23/03/2021
QUEMENER Milana.....	5 impasse des Roseaux.....	31/03/2021
HIERNARD Lucas.....	7 rue du Bocage.....	05/05/2021
MARCON GIRAUD Elio.....	14 Bis rue de Nantes.....	31/05/2021
GUERIN Tessa.....	6 La Cité.....	31/05/2021
DUGUÉ Julian.....	22 rue de la Tour.....	28/06/2021
HOARAU Malo.....	13 rue des Hirondelles.....	19/07/2021
BOUTIN Samuel.....	3 Le Pont du Martinet.....	08/08/2021
LEPELTIER Ewenn.....	6 La Jaumerie.....	23/08/2021
NAULET FLORËT Jaydenn.....	1 rue des Mésanges.....	10/10/2021
BUREAU MINET Zélie.....	11 rue de l'Etang.....	18/11/2021

Mariages (4 mariages)

Seuls figurent ceux dont les époux ont donné leur autorisation de publication :

COUÉ Richard et JACQUES Valensia.....	7 Bis La Pierre Blanche.....	03/07/2021
---------------------------------------	------------------------------	------------

Décès et inhumations au cimetière

Mme RENAUDINEAU née MICHAUD Odette.....	EHPAD Touvois.....	04/12/2020
Mme THOMAS Jeannine.....	10 rue de Nantes.....	23/12/2020
Mme PADIOLLEAU née RAINGEARD Edmonde.....	EHPAD Touvois.....	29/01/2021
M. BLANCHARD Jean-Luc.....	2 Sainte Marie Les Pins à Froidfond.....	31/01/2021
Mme COUTIN née POUVREAU Monique.....	8 cours Antonio Vivaldi à Nantes.....	06/02/2021
M. BRISSON Yves.....	1 Le Tremble.....	24/03/2021
M. GILET Gérard.....	16 Les Basses Longeais La Garnache.....	29/03/2021
Mme EVEILLARD née PARAIS Marie Ange.....	16 rue de l'Etang.....	29/06/2021
Mme CHAGNEAU née GALLAIS Odile.....	34 rue de Nantes.....	31/07/2021
M. GUIET Jacques.....	1 rue des Peupliers.....	12/08/2021
Mme DELUEN née GOHIER Thérèse.....	EHPAD Touvois.....	15/08/2021
Mme BRISSON née GILET Thérèse.....	174 route de Challans La Garnache.....	06/10/2021



Autorisation de construire (Du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021)

GAEC des rues	Les Basses rues	Construction d'un hangar de stockage fourrage de 563 m ² avec toiture panneaux photovoltaïques
GAEC des rues	Les Basses rues	Construction d'un hangar de stockage fourrage de 564 m ² avec toiture panneaux photovoltaïques
M. POTET Sylvain	5, Le Tremble	Construction d'un préau
Mme LOUESSARD Chrystelle	11 rue des Colibris	Construction maison d'habitation
ARCOBAT	Rue du Marais	Lotissement de 9 lots
M. HELIER Thomas et Mme LOQUET Tiphanie	3 rue des Colibris	Construction maison d'habitation
Mme BEILLEVAIRE Manuella	6 rue des Colibris	Construction maison d'habitation
M. AUMONT Mathieu	10 rue des Colibris	Construction maison d'habitation
M. RONTARD Patrice et Mme CHIFFOLEAU Angéline	28 bis rue de Nantes	Construction maison d'habitation

la Vie Locale

Autorisation de construire (Du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021)

M. FERRE Thierry M. BARIL Frédéric	23 rue des Roitelets La pièce du Pont	Construction maison d'habitation Construction d'un hangar de stockage avec toiture panneaux photovoltaïques
EARL du Marché Noir M. PIRAUD Quentin	4 Le Marché Noir 3 La Bonnetière	Construction hangar de stockage Réhabilitation et extension garage en habitation
M. RIAND Dominique M. ERIAU Corentin / Immo 360 Mme GUILBAUD Estelle M. DUGUÉ Anthony M. RATTINAME DELAFFON Daniel M. ROCHER Naël ET Mme HERVOCHON Flora M. FLEURY Gérard M. ROBIC Bertrand M. LÉAUTÉ Gildas M. JOUSSELIN Jérémy et Mme LOZE Julie M. ROUSSEAU Franck M. RINGEARD Christophe	13 La Plissonnière 26 rue des Landes 7 rue des Colibris 22 rue de la Tour 9 rue des Hirondelles 26 rue de la Tour 14 rue des Vallées 10 Le Martinet 3 Place Gilles de Rais 5 rue des Colibris 1 C rue du Marais 4 La Guinefolle	Extension habitation Construction de 6 logements individuels Construction maison d'habitation Extension habitation Construction d'un garage Construction maison d'habitation Construction d'un garage Extension habitation Construction d'un garage Construction maison d'habitation Construction maison d'habitation Extension et rénovation maison d'habitation

Déclarations préalables

OPEN ENERGIE Mme BOURRY Mélinda M. RENAUD Bernard M. FAIVRE Anthony NRGIE Conseil M. LAROCHE Frédéric M. BLANCHARD David M. ORDRONNEAU Michel M. NISON Wilfried SOLUTION ÉNERGIE M. GUILBERT Christophe M. BUISSON Jean-Marie	9 La Possardière 17 La Groisinière 7 Bis rue des Hirondelles 14 A rue du Côteau 15 Bis rue des Landes 17 rue de l'Église 1 rue des Lilas 4 L'Ébeaupin 22 rue du Marais 2 La Plissonnière 4 Place Gilles de Rais 16 Impasse des Joncs	Panneaux photovoltaïques Clôture et portail Clôture et portail Préau Panneaux photovoltaïques Modification de façades Extension habitation Construction véranda Clôture Panneaux photovoltaïques Modification de façade Modification de façade et extension habitation Panneaux photovoltaïques Extension habitation Clôture Construction véranda Abri de jardin Division parcellaire Extension habitation Modification de façades Clôture Piscine Transformateur électrique Clôture Clôture Division parcellaire
M. CLOUP Guy M. LECONTE Mathieu M. PEROIS Christian M. PROU Jean-Yves Mme RANCHER Marie-Françoise SARL ROUSSEAU Franck Mme RAIMUNDO Lisa M. DUPLLENNE Laurent M. BARIL Jérôme M. SORIN Yvonnick ENEDIS M. SARAN Bertrand M. JOANIGAUD Sylvain M. MARTIN Jean	2 rue des Brandes 29 L'Errière 4 La Judinière 1 La Muraillère 2 rue des Ormeaux 1 A rue du Marais 26 rue du Bocage 21 rue de l'Église 5 rue des Hirondelles 13 rue du Marais Les Rondelières 16 rue du Marais 20 rue du Bocage 14 Ter rue des Peupliers	

GAEC Jaunet	La Chevalerie	Modification de façades
WEGEO 3.0	3 Bel-Air	Division parcellaire
M. CHENAIS Yannick	2 La Plissonnière	Piscine
M. GEORGET Nicolas	33 rue des Landes	Modification de façade
M. RONTARD Patrice	28 Bis rue de Nantes	Clôture
Mme GILET Roselyne	Les Ardillais	Division parcellaire
M. GUITTET Rémi	14 La Cité	Clôture
M. JAULIN Benoît	17 Bis la Chevalerie	Modification de façades
M. LEGRAND Pierre	2 Bis rue des Acacias	Clôture et portail
M. BALLANGER Alain	12 Bis rue des Roitelets	Préau
M. LORANT Esteban	12 rue du Côteau	Piscine
M. MARTIN Jean-Pierre	16 Bis rue des Peupliers	Division parcellaire
M. AUBRET Michel	30 rue de Nantes	Clôture et portail
Mme FORVEILLE Léa	33 rue de l'Église	Modification de façade
Mme BEILLEVAIRE Manuella	6 rue des Colibris	Clôture
M. GEAY Didier	Rue des Roitelets	Division parcellaire
M. TURGOT Thierry	12 rue du Marais	Panneaux photovoltaïques
M. PEROUX Franck	2 E La Groisinière	Abri stockage bois
OPEN ÉNERGIE	1 C rue du Bocage	Panneaux photovoltaïques
M. AFFILÉ Christophe	Rue des Cousserottes	Division parcellaire

Projet animation Jeunesse

La question des espaces et des équipements publics et celle du temps et de l'attention que l'on porte à nos adolescents se trouvent au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. Une réflexion a donc été engagée autour de l'animation jeunesse sur la commune pour les 11-17 ans.



Une structure jeunesse c'est :

Accompagner les jeunes, réfléchir avec eux, les écouter, répondre à la question, les conseiller, les encourager à monter des projets, aménager un local pour qu'ils s'y sentent bien...

Développer des temps libres adaptés aux adolescents favorisant leur prise d'autonomie et répondant à leurs aspirations.

Amener les jeunes à sortir, se côtoyer autrement, lutter contre le repli sur soi (réseaux sociaux, jeux vidéo...). Recréer du collectif via le loisir.

Pour s'aider dans cette démarche, la municipalité a fait appel à l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) afin de recueillir, par le biais d'un questionnaire, les avis, besoins et attentes des Stéphanois.

Ce ne sont pas moins de 95 parents et 47 jeunes qui ont répondu à cette enquête.

Que souhaitent les parents ?

97 % des parents ayant répondu pensent que leurs enfants pourraient être intéressés par une animation jeunesse.

Selon les parents, 84 % des jeunes sont autonomes au niveau des déplacements au sein de la commune.

Ils souhaitent majoritairement que cette structure permette à leur enfant de pratiquer et découvrir des activités diversifiées et renforce leur sociabilisation.

Et les jeunes, qu'attendent-ils d'une structure jeunesse ?

Ils souhaitent principalement pratiquer des activités sportives, organiser des soirées jeunesse et des sorties, des séjours...

Une majorité des jeunes voudrait que l'espace jeunes soit ouvert les mercredis et samedis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires.

Au vu des résultats de l'enquête, le conseil municipal s'est engagé en novembre dernier dans une démarche volontariste de créer une structure jeunesse courant 2022 dont le coût annuel de fonctionnement serait, hors aide, autour de 45 000 € par an. Dans un premier temps, le lieu pressenti pour la création de cet espace serait le modulaire situé à côté de l'École Arc En Ciel.

I la Vie Associative

1,2,3 STEMM



Le sport nous permet d'entretenir notre corps, surtout dans le contexte actuel où la santé est primordiale.



Après avoir vécu une seconde année de privation, les adhérentes, en très grand nombre, étaient très motivées pour reprendre leur activité le 6 septembre. Dans la continuité de Kelly, Marine, notre coach, nous encadre pour les chorégraphies de step, L I A, ainsi que le renforcement musculaire (abdos, gainage, etc...) et toujours dans une ambiance très conviviale.

Les cours ont lieu le lundi de 19h30 à 20h30 à la salle de sport. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Composition du bureau :

- Présidente : Solange GENTET
- Secrétaire : Jacqueline GEAY
- Trésorière : Nathalie BOURREAU
- Membres : Yvette PHELIPPEAU, Mireille SALAUD


Contact : solange.gentet@orange.fr

SEBC - Badminton

Malgré le contexte particulier de cette année, notre club de badminton rencontre toujours autant de succès ! Nous sommes un peu plus d'une trentaine de joueurs, adultes et jeunes confondus.

La nouveauté de cette année est que cette saison, les jeunes et les adultes jouent ensemble. En effet, il n'y a plus de cours le vendredi soir. Nous avons, par contre, un créneau de plus qui est le lundi soir.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Nos séances se déroulent donc le lundi soir de 20h30 à 22h et le mercredi soir de 19h à 22h, le tout dans une ambiance conviviale, sans esprit de compétition.

Pour nous suivre, n'hésitez pas à vous connecter sur notre page  Facebook, SEBC44.

Le coût de l'adhésion est de 35 € l'année.



Notre bureau :

- Présidente : Barbara SALARDENNE-MARQUIS
- Secrétaire : Adeline CHARRIEAU
- Trésorier : Nicolas CHARRIER
- Membres : Stéphanie ROUSSELEAU, Franck RAFFLEGEAU, Steve PETIT, Stéphane CORNILLEAU, Jean-Jacques LACHEZE, David PELTIER.

Pour tous renseignements ou inscription : sebc44270@gmail.com



I la Vie Associative

Cholthière Paulx Mer Morte

C'est reparti !



Les championnats jeunes et seniors ont repris en septembre dernier, permettant ainsi aux joueurs, mais aussi aux parents et supporters, de se retrouver dans une salle de basket. C'est avec plaisir que nous profitons à nouveau de l'ambiance chaleureuse et conviviale qui caractérise notre association.

Comme un symbole, le premier match à domicile de notre équipe fanion a permis de lancer formidablement la saison : nos joueurs se sont accrochés pour arracher une victoire de quelques points face à nos voisins des Sables d'Olonne... après pas moins de deux prolongations ! Le public, venu nombreux pour ce premier rendez-vous, a aussi joué son rôle en les soutenant pendant les 50 minutes de jeu : on a retrouvé la Cholthière !

L'objectif de la saison est simple : que chaque joueuse et chaque joueur puissent à nouveau retrouver le plaisir du jeu, chacun à son niveau.

C'est dans cet état d'esprit que nos deux entraîneurs salariés vont poursuivre le travail de formation de nos effectifs jeunes, dans la continuité du travail effectué depuis de nombreuses années maintenant. Ils continueront également à faire découvrir notre sport auprès des jeunes de nos deux communes dans le cadre des Opérations Basket Ecole. Ces interventions mises en place progressivement depuis 2020 ont rencontré un franc succès ; elles seront renouvelées cette saison.

Nous avons également la ferme intention de relancer, dès que possible, les différentes manifestations que nous avons été contraints d'annuler ces derniers temps, avec notamment la soirée Entrecôte, le Tournoi Jeunes et la soirée Partenaires. Ce sont des temps forts de la saison du club et autant d'occasions de resserrer les liens entre licenciés, bénévoles et partenaires.

Je souhaite à tous, aux licenciés de la Cholthière, à leur famille, aux membres des commissions, aux bénévoles ainsi qu'à nos partenaires et supporters, une bonne et heureuse année. Meilleurs vœux !

Le Président, Arnaud TAUGERON



Dates à retenir :

- Samedi 23 avril 2022 : Soirée Entrecôte à Saint Etienne de Mer Morte
- Samedi 21 mai 2022 : Tournoi Jeunes à Paulx
- Samedi 18 juin 2022 (matin) : Assemblée Générale à Saint Etienne de Mer Morte
- Samedi 18 juin 2022 (a-m) : Rando Gourmande à Saint Etienne de Mer Morte

Le bureau :

Nicolas ANDRIET, Jonas ECOMARD, Pierrick FOREST, Mickaël GAUTRON, Tristan LE BARON, Olivier PARIAS, Thomas PRAUD, Laurent RENON, Lucas ROLLET, Jordan TENAUD, Thomas TRAVERS, Amandine BERTRAND (secrétaire), Sylvie RAFFLEGEAU & Coralie MICHAUD (secrétaires adjointes), David BLANCHARD (trésorier), Magali GOURDON (vice-présidente), Arnaud TAUGERON (président),

Les commissions :

- Commission Bar : référents Sylvie RAFFLEGEAU et Nicolas ANDRIET,
- Commission Sponsors : référent Jean-Marc BARIL,
- Commission Administrative : référente Amandine BERTRAND,
- Commission Technique : référents Axel CHAGNEAU, Léo GREZELEAU et Thomas PRAUD,
- Commission Equipement : référent Pierrick FOREST.

Les entraîneurs :

Axel CHAGNEAU (salarié), Léo GREZELEAU (contrat alternance), Antoine LIGONNIERE, Romain COLLIN.

Les équipes & leurs coaches :

UgMixtes : Noé BICHOT et Maxence GABORIT
UgM1 : Simon GOURDON et Adrien GUIBERT-HERVOUET
UgM2 : Lou-Alban CHALET et Esteban CHIFFOLEAU
U11F : Titouan RAFFLEGEAU et Killian GAUTRON
U11M : Axel CHAGNEAU
U13F : Romain COLLIN
U13M 1 : Léo GREZELEAU
U13M 2 : Louis GABORIT et Thibaud TEMPLIER
U15F (ent. FTBC) : Guillaume LORTEAU
U15M1 : Julien GEAY
U15M2 : Mickaël GAUTRON
U17M : Axel CHAGNEAU
U20M : Léo GREZELEAU
Séniors DM4 : Mickaël GAUTRON
Séniors DM2 : Axel CHAGNEAU
Séniors PNM : Antoine LIGONNIERE
Loisirs Féminins : Aurélie BARBEREAU
Loisirs Masculins : Philippe PARIAS

Arbitre club :

Brice GREZELEAU



Infos pratiques :

Secrétariat : Amandine BERTRAND – 22 Rue de Nantes
44270 ST ETIENNE DE MER MORTE
Tél. : 06 22 17 34 08
Mail : secretariat.cholthiere@gmail.com
Site : <https://www.cholthiere.fr/>
Rappel : inscriptions à partir de 5 ans

I la Vie Associative



Les Z'as Tendus

Après notre arrêt brutal en mars 2020, nous avons repris nos répétitions le 14 octobre 2021.

C'est avec plaisir et impatience que la troupe théâtrale des Z'as Tendus va vous interpréter une pièce en 3 actes de Jérôme Dubois :

« **Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion !** »

Nos représentations auront lieu à la salle des Vallées de Saint-Etienne-de-Mer-Morte

- les vendredis 18 et 25 mars à 20 h 30,
- les samedis 19 et 26 mars à 20 h 30,
- les dimanches 20 et 27 mars à 14 h 30.

Les réservations seront ouvertes à partir du 1^{er} février 2022 :

- par téléphone : 02 40 31 14 41 ou 06 01 77 52 79
- par mail : jacqueline.brenel@gmail.com

Selon les règles sanitaires actuelles, le pass sanitaire sera demandé aux entrées.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de saynètes d'enfants pour 2022.

Bibiche et sa troupe des Z'as Tendus ne veulent plus rater l'avion en 2022...

Notre prochaine assemblée générale se déroulera le 18 novembre prochain.

À très bientôt !

La Troupe des Z'as Tendus



Composition du bureau :

- Président : Paul-Marie Boutin
- Vice-présidente : Jacqueline Brenelière
- Secrétaire : Emmanuelle Gallais
- Vice-secrétaire : Françoise Andriet
- Trésorière : Laetitia Vincent
- Vice-trésorière : Marie-Françoise Forest
- Membres : Jean-Paul Dugast, Jessica Boursin, Dominique Riant, Patrick Bourreau, Raymond Baril, Christian Salaud, Chantal Fleury.

Nous contacter :

Paul-Marie Boutin au 06 20 79 66 96

Mail : samuelboutin28@gmail.com

 www.facebook.com/leszastendus

Élan de la Belle Époque

Comme tous les ans, nous vous donnons un petit aperçu de la vie du groupe de l'Élan de la Belle Époque.

Suite à l'assemblée générale du 13 octobre 2021, nous avons décidé de reprendre les répétitions après un an et demi de veille du fait de la crise sanitaire. Pour les répétitions, il y a un changement d'horaire ; elles se dérouleront, dorénavant, de 16 h 30 à 18 h à la salle des Vallées.

Pour vos fêtes de plein air ou en salle, tout comme les banquets, fêtes de famille, maisons de retraite, restaurants, campings ou fêtes locales, n'hésitez pas à contacter :

- Claude GARIOU au 06 19 02 56 36
- Chantal SAUVAGET au 06 95 39 63 20.

Le bénévolat, qui est un don de soi, fait partie intégrante de l'objectif de notre groupe.

Tous les ans, quelques sorties entre nous sont organisées pour renforcer nos liens amicaux : un pique-nique avec une marche, un voyage ou bien une sortie resto.

Cette année, nous avons réussi à nous rassembler autour d'un pique-nique qui nous a permis de retrouver ce lien social.

Nous sommes toujours à la recherche de danseurs ; alors, si vous avez envie de venir nous rejoindre, prenez contact avec le président, Claude Gariou.

Bonne lecture.



Composition du bureau :

- Président : Claude Gariou
- Vice-président : Dominique Guihal
- Trésorière : Marcelle Palcy
- Trésorière adjointe : Marie-Danielle Brisson
- Secrétaire : Chantal Sauvaget
- Secrétaire adjointe : Gylonne Charron
- Membres : Brigitte Clavier, Marie-Jo Dupont, Marie Loquais.

I la Vie Associative

Société Communale de Chasse

Nous, chasseurs, posons, sur ces questions, des réponses claires et précises !

Qui connaît mieux la faune et la flore que les chasseurs ?
Qui est le plus respectueux de celles-ci avec plans de chasse gibier, règlements départemental et communal ?
Qui est le plus financier dans le monde cynégétique ?
Qui a un monde associatif d'un million de chasseurs avec hiérarchie, règlement et autorité ?
Qui a été autorisé, en période de COVID, à réguler les espèces nuisibles et chassables pour éviter les dégâts aux cultures et aussi routiers ?
Qui a payé les dégâts causés, aux cultures, par les sangliers (70 millions d'Euros en France) ?
Qui partage, avec méthode, les bois, allées, sentiers, parcs et autres terrains ruraux avec les marcheurs, VTT, randonneurs dans le respect mutuel ?
Qui est soutenu par le conseil régional des Pays de la Loire, lequel nous nomme premiers écologistes de France ?
Sachez que nous disons non à l'écologie punitive ; elle est dangereuse pour notre activité cynégétique et le fonctionnement des territoires ruraux et bafoue les libertés individuelles.



Composition du bureau :

- Président : Nicolas Fleury
- 1^{er} Vice-Président : Gustave Rousseau
- 2^{ème} Vice-Président : Eric Genaudeau
- Trésorier : Flavien Gallais
- Trésorier adjoint : David Fleury
- Secrétaire : Alain Padiou
- Secrétaire adjoint : Philippe Doucet
- Membres : Vincent Michaud, Alain Mérieau.

Nous contacter : chassecomsemm@gmail.com

L'Embier

L'année 2021 n'a pas été propice à l'organisation des repas ni des sorties.

Comme la salle des Vallées est de nouveau disponible, le bureau du club a décidé d'organiser un repas, pour nous retrouver, le 18 novembre 2021.

Si la conjoncture le permet, nos prévisions pour 2022 seront :
- 1^{er} mars : repas de mardi gras,
- 8 septembre : repas d'automne.

Nous attendons les dates des spectacles pour la sortie au Pouc'on, reportée puisque celle-ci n'a pas pu avoir lieu en 2020.

Avant tout, restons optimistes et continuons de prendre soin de nous et des personnes qui nous sont chères.

Joyeux Noël à toutes et tous et bonnes fêtes de fin d'année.

Composition du bureau :

- Présidente : Mme Steinel Denise
- Trésorier : M. Boutin Stéphane
- Membre : Mme Blanchard Liliane.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser à Mme Steinel au 06 51 86 22 44 ou par mail paul.steinell@wanadoo.fr

Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.



I la Vie Associative

Société musicale La Stéphanoise



La Stéphanoise compte actuellement 34 musiciens sur les rangs. Nous remercions Joël Boizieu ainsi que Thiméo Praizelain pour leurs années passées au sein de l'association.

Cette année, la crise sanitaire est, à nouveau, venue jouer les trouble-fête ! Plusieurs manifestations ont donc été annulées : Sainte Cécile, concert de printemps, concert des élèves et 111^{ème} anniversaire. Malgré tout, nous avons pu nous retrouver lors de la fête de la musique pour le plus grand bonheur des musiciens ! Si vous êtes intéressés pour participer à cette manifestation et partager avec nous un moment musical, n'hésitez pas à nous contacter !

La Stéphanoise, c'est aussi un enseignement musical, ce qui permet d'assurer la pérennité du groupe. Quatre jeunes élèves nous ont rejoints aux répétitions et ont découvert le plaisir de jouer en groupe : Soline Blanchard et Flora Baril au saxophone, Claire Bonin à la clarinette et Etienne Riand à la trompette.

Nous leurs souhaitons la bienvenue !

Que cette nouvelle année vous donne l'occasion de nous rencontrer lors de nos diverses prestations : Sainte Cécile, concert des élèves, concert de printemps, kermesse, pot-au-feu... Pour terminer, nous vous souhaitons une très bonne année 2022 et vous remercions du bon accueil que vous réservez à nos musiciens au moment de la vente des calendriers.

Et n'oubliez pas :

- notre adresse mail : lastephanoise.musique@gmail.com
- notre site internet : <https://lastephanoise.org/>

Le conseil d'administration :

- président : BLANCHARD Guy
- vice-président : PROUX René
- trésorier : BONIN Anthony
- secrétaire : PARAIIS Emmanuelle
- archiviste : GENAUDEAU Agnès
- membres : BLANCHARD Frédéric, BLANCHARD Joseph, BONIN Marie-Françoise, POTAGE Adélaïde, VOISNEAU Jean-Michel.

Calendrier 2022 :

- 13 février : Sainte Cécile
- 12 mars : concert des élèves
- 9 avril : concert de printemps avec l'harmonie St Michel de St Philbert de Grand-Lieu
- 25 juin : fête de la musique
- 26 novembre : pot-au-feu
- 11 décembre : concert avec la chorale « Lac Mélodie » de St Philbert de Grand-Lieu



CLIC PASS'Agés



Le CLIC PASS'Agés intervient sur la Communauté de Communes « Sud Retz Atlantique ».

Un Centre Local d'Information et de Coordination est un service gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage. Il permet de répondre aux questions liées au maintien à domicile, les plus fréquentes étant :

- « J'ai besoin d'une aide à domicile : ai-je droit à des aides financières ? »,
- « Quelles sont les aides pour rester le plus longtemps possible à mon domicile ? »,
- « Quelles sont les adaptations possibles pour mon domicile ? »,
- « Comment puis-je financer une entrée en structure ? » ...

Ce service accueille aussi les personnes en situation de handicap (sans critère d'âge) afin de les aider à remplir le dossier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ; il propose également des formations pour les aidants et des réunions d'information sur des thèmes liés au vieillissement.

Le CLIC, point d'apport volontaire pour l'entreprise d'insertion "Envie Autonomie" qui lutte contre le gaspillage et recycle le matériel, récupère, le lundi matin, tout matériel médical dont vous n'avez plus l'utilité, en bon ou mauvais état.

Le CLIC est ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 10 Bd de Gondy à Machecoul. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 51 70 93 37 ou par mail : clicpass-ages@laposte.net



AAPPMA Le Martin Pêcheur Philibertin

Dans le cadre de son plan de gestion piscicole, notre association a choisi de procéder à des empoissonnements massifs sur tous les plans d'eau dont elle a la gestion halieutique.

Cerise sur le gâteau, la Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a voté un budget exceptionnel consacré à des alevinages supplémentaires. Opération qui s'inscrit dans un plan d'actions national dont l'idée est d'atténuer les impacts de la pandémie de la COVID 19, de "relancer" la pêche en 2021 et d'oublier la période d'inactivité durant les confinements sanitaires de 2020 et de 2021 !

Journée « Truites » :

Notons que notre AAPPMA s'est inscrite cette année dans la journée truites du 13 mars lancée par la fédération départementale à l'occasion de l'ouverture nationale de la truite. Sur notre territoire, ce sont donc 3 sites retenus et 3 lâchers de truites Arc-en-ciel, dont le plan d'eau de Saint-Etienne-de-Mer-Morte (voir tableau).

Alevinages 2021

	Saint-Philbert de Grand Lieu Plan d'eau du Parc de la Boulogne		La Marne Plans d'eau du Fief du Grand Moulin		Saint-Etienne de Mer Morte Plan d'eau du Moulin		La Chevrolière Plan d'eau de Villegaie		Total KG
Brochets			40				20	kg	60
Sandres	80	kg							80
Perches	40	kg	60		10	kg			110
Black Bass			20	kg					20
Gardons			150	kg	50	kg	50	kg	250
Truites	80	kg	80	kg	50	kg			210



Nouveauté 2021 :

Notre AAPPMA propose à ses adhérents de régler leur carte de pêche avec des chèques-vacances.

Activités 2022

- 19 /02 : assemblée générale salle de l'Abbatiale
St-Philbert-de-Grand-Lieu
- 26/02 : « Vide ta caisse à pêche » complexe sportif La Chevrolière
- 12/03 : Promotion de l'ouverture de la truite
 - plan d'eau du parc de la Boulogne St-Philbert-de-Grand-Lieu
 - plan d'eau du parc de loisirs du Moulin La Marne
 - plan d'eau du Moulin St-Etienne-de-Mer-Morte
- 12 et 13/04 : atelier Pêche et Nature plan d'eau de Villegaie La Chevrolière
- 19 et 20/04 : atelier Pêche et Nature canal de la Boulogne St-Philbert-de-Grand-Lieu
- 19 et 20/04 : atelier Pêche et Nature parc de loisirs du Grand Moulin à La Marne
- 18/06 : 4^{ème} open carnassiers aux leurres en bateau La Boulogne St-Philbert-de-Grand-Lieu
- Mercredis juillet/août : séances d'initiation pêche La Chevrolière et St-Philbert-de-Grand-Lieu (inscriptions Office de Tourisme de Grand Lieu)



Siège social : bar de l'Abbatiale

8 place de l'Abbatiale

44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Tél. 06 82 18 95 86

Chauffeurs solidaires Sud Retz

Les chauffeurs solidaires sont de plus en plus sollicités.

À la sortie du confinement, l'activité est repartie à un rythme croissant. La présidente, Marie-Thérèse JOLLY, rappelle les missions de l'association :

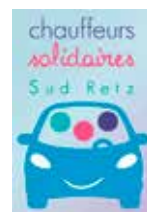
- faciliter la mobilité des personnes qui ont besoin de se déplacer sans en avoir les moyens et lutter contre l'isolement,
- les chauffeurs solidaires sont engagés à ne pas se substituer aux moyens accessibles : taxis, Lila à la demande, transports publics, co-voiturage, famille ou amis,
- sont exclus les trajets pris en charge par l'assurance maladie.

Le tarif est actuellement à 0,32 € du kilomètre.

La cotisation de l'adhésion à l'association de 3 € actuellement est soumise à 5 € à l'assemblée générale du 24/11 prochain. L'association recherche toujours des bénévoles (chauffeurs, référents) car le nombre de bénéficiaires augmente sans cesse.

Les 2 référentes de Paulx gèrent :

- Paulx qui compte 8 chauffeurs,
- Saint-Etienne-de-Mer-Morte avec 1 seul chauffeur,
- La Marne et ses 3 chauffeurs.



Un appel est lancé aux habitants de Saint-Etienne-de-Mer-Morte pour trouver un ou deux référents et, pourquoi pas, d'autres chauffeurs.

Si vous êtes intéressé(e) et souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association !

Contact pour les communes de PAULX /

SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE / LA MARNE :

Tél. : 07 68 26 16 04

Référentes : Marie MÉNARD, Darlène SIMONEAU

I la Vie Associative

Association des Anciens Combattants UNC, AFN, OPEX, Soldats de France – Veuves d'Anciens Combattants

Composition du bureau :

- Président : Marcel Genaudeau
- Vice-Président : Paul Charrier
- Secrétaire : Jean-Luc Gervais
- Secrétaire adjoint : Laurent Forest
- Trésorier : Stéphane Boutin
- Trésorier adjoint : Frédéric Mercy
- Porte-drapeaux : Martial Brisson et Gilbert Mériaux

Calendrier 2022 :

- Assemblée générale : samedi 22 janvier
- Commémoration 39-45 : dimanche 8 mai
- Repas annuel : samedi 9 juillet
- Commémoration 14-18 : dimanche 13 novembre
- Souvenir A.F.N : lundi 5 décembre



Lors des commémorations au monument aux morts, nous sommes heureux d'être accompagnés par nos citoyens de tous âges ; qu'ils soient remerciés du sens de citoyenneté à l'égard de nos disparus. La COVID 19 est venue perturber nos cérémonies et nous éloigner des rassemblements avec nos citoyens.

De plus, nous appelons tous nos soldats de France et OPEX, ainsi que les anciens sapeurs-pompiers habitant la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, à venir rejoindre notre association avec grand plaisir et à contacter M. Marcel Genaudeau au 02 40 31 11 73.



Expérimentez le don de sang : rejoignez-nous, devenez donneur !

Rejoignez-nous, devenez donneurs est la nouvelle campagne de l'Etablissement français du sang.

Avec 17 % de nouveaux donneurs en moins en 2020, sensibiliser de nouveaux donneurs est un enjeu capital pour l'Etablissement français du sang. Entrer dans un lieu de collecte pour expérimenter le don de sang, c'est entrer dans la communauté des donneurs de sang, une communauté composée de donneurs de toutes générations, de toutes professions, avec des passions parfois différentes mais animés par un seul et même engagement : celui du don de sang. 5 fois par an, une collecte de sang est organisée dans notre secteur.

N'attendez plus et rejoignez les équipes de l'EFS, les bénévoles et la communauté de donneurs pour, vous aussi, vivre ou revivre l'expérience du don de sang !

En collecte, le pass sanitaire n'est pas nécessaire. Toutes les mesures sont mises en œuvre pour éviter les risques de transmission du virus. Les donneurs sont invités à bien respecter l'ensemble de ces mesures, et en particulier la distanciation d'1 mètre entre 2 personnes : c'est aussi important que le don !

Association pour le Don
du Sang Bénévole
du secteur de MACHECOUL



Collectes à l'Espace de Retz, Machecoul
samedi de 8 h à 12 h, lundi et vendredi de 16 h à 19 h 30

2022

- Samedi 12 février & Lundi 14 février
- Samedi 14 mai & Lundi 16 mai
- Vendredi 15 juillet & Samedi 16 juillet
- Samedi 1^{er} octobre & Lundi 3 octobre
- Lundi 28 novembre & Samedi 3 décembre

Prendre rendez-vous sur le site
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Renseignements : adsb.044007machecoul@orange.fr
ou 06 78 28 99 29

Vous souhaitez donner votre sang pour la 1^{ère} fois ?

- Avoir entre 18 et 70 ans,
 - Peser au moins 50 kg,
 - Présenter une pièce d'identité,
 - Bien boire avant et après le don, et ne pas être à jeun.
- Faites le test en ligne sur
dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner

I la Vie Associative

L'OGEC de l'école Sainte-Marie (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques)



L'OGEC est une association de type loi 1901.

Son rôle est d'assurer la gestion d'une école de l'enseignement catholique.

Il a pour principales missions :

- la gestion économique et financière : l'OGEC assure la vie matérielle et financière de l'établissement,
- la gestion sociale : l'OGEC est l'employeur du personnel non-enseignant,
- la gestion immobilière : l'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, voire de leur construction, si nécessaire.



L'assemblée générale s'est déroulée le vendredi 19 novembre, l'occasion, pour nous, de rencontrer et présenter les nouveaux membres. C'est aussi le moment, pour certains, de passer la main.

Pour l'année 2021-2022, le conseil d'administration se présente comme suit :

- Président : GUIBERT Yohann
- Trésorière : PEROIS Laure
- Secrétaire : DUGUE Sybil
- Membres : ECOMARD Laure, GUILLOT Marina, PINSON Anne, RIGAUDEAU Marjorie, DUGAS Paméla.

MERCI à Paméla BARIL, Pascaline CHAUVIN, Camille FLEURY, Tiphonie GENAUDEAU, Estelle GUILBAUD, Solène JAUNET, Wilfried NISON et Steve PETIT pour leur investissement, leur motivation et leur dynamisme.

L'assemblée générale est aussi le moment de présenter les bilans de l'année passée et les projets à venir. Du fait du contexte sanitaire du moment, la kermesse a été modifiée en une journée festive pour les enfants et un repas à emporter.

Nous remercions la commission kermesse, constituée de parents d'élèves, qui a su s'adapter et transformer sa fête habituelle.

Cette année encore, des travaux ont été réalisés au sein de l'école, notamment le renforcement d'un mur de séparation et divers petits travaux (réparations de gouttières, ouvertures). Pour l'année 2021-2022, les projets sont de rénover les toilettes de la cour et le local OGEC.

L'équipe OGEC remercie l'équipe éducative pour son investissement au sein de l'école. Elle remercie également tous les parents pour leur implication quelle qu'elle soit. Et merci à la municipalité, aux entreprises-artisans... pour leurs aides financières et leurs dons.

Date à retenir : kermesse le dimanche 19 juin 2022

L'APEL

(L'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre de l'école Sainte-Marie, fondée en mai 2021)

L'objectif de l'association est de contribuer au projet éducatif des enfants.

Pour y arriver, les membres organisent différentes actions tout au long de l'année. Ils proposent diverses ventes (madeleines Bijou, chocolats à Noël, organisation du marché de Noël, pizzas en février, savons et bougies pour la fête des grands-mères, plants et plantes en avril, fleurs pour la fête des mères, saucissons pour la fête des pères ...). Les fonds récoltés permettent ainsi de diminuer le prix des sorties et voyages scolaires.



Pour l'année 2021-2022, l'association se compose de 12 membres actifs :

- Présidente : Angélique Potet
- Présidente adjointe : Jessica Boursin
- Trésorière : Emeline Pajot
- Trésorière adjointe : Isabelle Le Bras
- Secrétaire : Claire Richard
- Membres actifs : Lucille Freuchet, Agnès Genaudeau, Estelle Guihal, Laurinne Morio, Séverine Riand, Hélène Salaud et Maud Verdu.

Nous nous réunissons, une fois par mois, dans une bonne ambiance, pour faire le bilan des actions en cours et organiser les événements à venir.

L'association s'organise doucement, en cette première année de fonctionnement, grâce à des parents bénévoles qui ont à cœur de donner de leur temps pour les familles et enfants de l'école.

Toute l'équipe A.P.E.L vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2022.

Site internet : www.sainte-marie-ecole.fr
E-mail : apel44270@gmail.com

L'A.P.E.L

I la Vie Associative



Le Centre d'Incendie et de Secours de la Choltière

Le mot de l'Amicale

Mesdames, Messieurs,
L'année 2021 se termine... Encore une année marquée par le virus de la covid-19 durant laquelle nous n'avons pas pu fêter notre traditionnelle Sainte-Barbe, mais nous avons réussi à organiser notre soirée savoyarde (uniquement à domicile), soirée pour laquelle nous tenions à vous remercier de votre soutien.

Même si l'horizon semble s'éclaircir, nous devons rester prudents...

Cependant, si les conditions sanitaires se maintiennent, nous fêterons notre Sainte-Barbe le 29 janvier 2022.

Pour cette nouvelle année, les membres du bureau de l'amicale et tous les sapeurs-pompiers de «la Choltière» se joignent à moi pour vous adresser leurs vœux de bonne santé les plus sincères et les plus chaleureux.

Merci à vous pour l'accueil réservé à nos sapeurs lors de la traditionnelle tournée des calendriers.

Vous souhaitant également de très bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches.

Le président de l'amicale, Benjamin Béchaud

Cela fait déjà deux années que le centre de secours de la Choltière a pris son envol. Avec ses 45 sapeurs-pompiers, il effectue environ 250 interventions par an.

Cette activité opérationnelle est lourde de charges surtout lorsque les interventions se déroulent en journée.

De plus, depuis la création du centre de secours, nous devons faire face à cette épidémie de Covid-19. Celle-ci nous a contraints à revoir nos méthodes de travail, nos formations et surtout, ne nous permet pas de créer une synergie avec l'ensemble du personnel comme nous le voudrions.

Cette année, je voudrais mettre à l'honneur Jean-Emmanuel Charriau et Olivier Parais qui ont respectivement effectué 36 et 20 années de sapeur-pompier. Ils ont cessé leur activité de sapeur-pompier volontaire durant l'année.

Pour pallier ces 2 départs, nous avons recruté Alexandre Béchu qui est en cours de formation.

Le centre de secours continue donc sa route et espère fêter comme il se doit, avec les restrictions sanitaires obligatoires, sa traditionnelle Sainte-Barbe le **29 janvier 2022**.

Je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année 2022.

Amicalement,
Lt BARIL Olivier
Chef de centre



Santé à domicile

« Santé à Domicile » est une association experte qui a plus de 40 ans ; dynamique et reconnue, elle est implantée sur la ville de Machecoul-Saint-Même. Elle regroupe trois services complémentaires et une quarantaine de salariés.

Les interventions sont de nature préventive, curative, d'éducation et d'accompagnement, les professionnels s'employant à préserver et stimuler l'ensemble des facultés des personnes prises en soin dans leur quotidien, apportant du soutien aux aidants, des conseils aux patients et à leur entourage. Dans l'ensemble de ses activités, le maintien des personnes vieillissantes au domicile est une priorité.

Le centre de santé infirmier dispense principalement des soins de premier recours aux patients de tout âge à domicile ou dans les permanences de Machecoul, La Marne, Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais.

Il pratique la délégation du paiement du tiers payant aussi bien sur la part remboursée par l'assurance maladie que sur celle éventuellement remboursée par la mutuelle (pas d'avance de frais). L'équipe d'infirmier(e)s diplômé(e)s d'état intervient sur prescription médicale pour pratiquer injections, pansements, prises de sang, perfusions, soins de chimiothérapie... Elle mène aussi des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et des actions sociales.

Retrouvez-nous à proximité de chez vous, à la permanence rue des Vallées à Saint-Etienne-de-Mer-Morte sur rendez-vous du lundi au samedi de 7h45 à 8h00 ou de 18 h à 18h15.



I la Vie Associative

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), dénommé S.A.D.A.P.A., s'adresse aux plus de 60 ans devenus dépendants et aux adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteints de pathologies chroniques ou invalidantes. L'équipe d'aides-soignantes assure des soins d'hygiène et d'accompagnement sur prescription médicale avec une prise en charge à 100 %.

Le service de portage de repas distribue en liaison froide, à domicile ou sur le lieu de travail, 7j/7, des repas variés, équilibrés confectionnés par une entreprise de restauration. Ce service est ouvert à tous, retraités, actifs, convalescents, étudiants et propose des régimes spécifiques adaptés à la personne et aux pathologies.

Les valeurs associatives sont axées sur les droits des personnes prises en charge, conformément à la charte des droits du patient. Santé à Domicile garantit ainsi aux personnes aidées :

- le libre choix de leur lieu et mode de vie,
- leur liberté d'opinion,
- le respect de leur environnement familial et social.

Située tout près du centre-ville, « Santé à Domicile » partage le bâtiment de la communauté de communes du territoire avec deux autres associations d'Aide à Domicile : l'ADT et l'ADAR.

La proximité des services dans une même structure a l'avantage d'actionner divers leviers en fonction des besoins des personnes aidées, toujours en lien avec les nombreux partenaires comme le Centre Local d'Information et de Coordination (le CLIC) ou encore le Réseau de Santé, le CHLVO, les services d'Hospitalisation à Domicile, l'accueil de jour « Retz Accueil » et l'ADMR.

L'ensemble de ces dispositifs répartis sur Machecoul répond aux besoins de la population sur le territoire de la communauté de communes et en périphérie.

Santé à Domicile Bd du Calvaire
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME
02 40 78 50 08
santedomicile@wanadoo.fr
www.santedomicilemachecoul.fr

L'association « Graine d'Envies » c'est :

- Une équipe de bénévoles motivés et investis,
- Une équipe de salariés dynamiques et expérimentés,
- Un projet associatif et pédagogique centré sur les besoins de l'enfant,
- Une organisation en commissions, impulsant une énergie collective, ouverte sur le territoire palucéen.

L'association participe activement à la vie et à l'animation de la commune et a cœur de faire vivre, à nouveau, cette dynamique suite à la crise sanitaire, à travers plusieurs pôles :

L'Accueil de loisirs

Est un lieu pour jouer, s'amuser, rencontrer, découvrir, imaginer... ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30 et les mercredis de 7 h à 18 h 30 hors vacances scolaires.

Le Soutien à la parentalité

Propose des conférences, des ateliers parents/enfants mensuellement et une collection d'ouvrages sur la parentalité à disposition des parents et enfants, avec possibilité d'emprunt.

Les Ateliers théâtre

N'ont pas pu être proposés pour cette année scolaire 2021-2022 suite à un souci de recrutement de professeur de théâtre...en espérant pouvoir les proposer dès la rentrée prochaine !



L'Animation locale

Est une des clés de l'association, à travers « Ramène Ta fraise », le spectacle de fin d'année, la participation au troc Plantes, et bien d'autres événements.

L'équipe de bénévoles

- Président : Michaël JAMIN
- Trésorière : Nathalie GARREL
- Secrétaire : Mélina PIFFETEAU
- Membres : Audrey JAMARD, Laurinne MORIO, Aude PEDEAU, Hélène Salaud

À NOTER

- > la prochaine AG le 11 juin 2022
- > le prochain « Ramène ta Fraise » le 24 juin 2022
- Tél. : 02 40 78 84 91

Retrouvez toute notre actualité sur notre site www.grainedenvies.fr et notre page FACEBOOK



I la Vie Associative



Mission Locale

La mission locale est une association loi 1901 présidée par des élus avec une mission de service public de proximité. C'est une structure d'insertion mais aussi un relais d'information gratuit.

Son fonctionnement est assuré par un financement public et elle s'appuie sur un réseau national et régional.

C'est pour qui ?

Vous avez entre 16 et 25 ans !

Vous serez **accueilli, informé, orienté et aidé** dans toutes vos démarches professionnelles et sociales.

Avec ses conseiller(e)s spécialisé(e)s et ses divers services, la Mission Locale du Pays de Retz vous **apporte des solutions concrètes** à vos questions d'**emploi**, de **formation**, mais aussi sur le **transport**, le **logement**, la **santé** ou la **citoyenneté**.

Entreprises, collectivités ou associations du territoire : vous souhaitez accueillir un jeune pour parler de votre / vos activités, métiers...

Que propose-t-elle ?

1. un accompagnement personnalisé,
2. des actions collectives,
3. des forums,
4. une offre de services à destination des employeurs,
5. des aides financières selon votre situation.

Où les rencontrer ?

4 Rue Alexandre Riou
44270 MACHECOUL – SAINT MÊME
2, impasse Clément Ader (PA Legé Nord)
44650 LEGE

Pour prendre rendez-vous, contactez le siège au 02 40 02 38 45 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, fermé le jeudi matin).

Siège : Mail : contact@mlpaysretz.com

Site : www.mlpaysretz.com

« 1 JEUNE 1 SOLUTION »

La Garantie Jeunes : elle s'adresse aux jeunes pour favoriser leur accès à l'emploi.

En fonction des objectifs définis avec le jeune et de l'évaluation effectuée par la mission locale, la garantie jeune peut comporter des périodes de formation, d'immersion professionnelle, ou encore d'autres actions spécifiques liées à l'insertion professionnelle et sociale.

Cet accompagnement peut être assorti d'une aide financière (497.01 €) pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Les aides à la mobilité : la Mission Locale propose des aides financières visant à faciliter vos déplacements et favoriser votre mobilité. Ces aides sont attribuées sous conditions. Les conseillers peuvent aussi vous orienter vers d'autres aides dédiées, comme l'aide à la mobilité de Pôle emploi ou même vers les aides aux transports des conseils départementaux.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (le FAJ) : permet d'aider financièrement les jeunes sans revenus ou avec de très faibles ressources, **il s'agit d'aides ponctuelles qui répondent à un besoin précis** : emploi, hébergement, mobilité, santé...

Ces aides sont délivrées au niveau local et ne peuvent excéder 1 600 € par an et par jeune.



ENVIE DE TRANSMETTRE ? PARLER DE VOTRE MÉTIER
Partagez, avec des jeunes, votre passion pour votre métier et, pourquoi pas, susciter des vocations !

Entraid'addict 44



Alcool Assistance 44 a changé de nom et est devenu Entraid'addict 44.

Vous êtes directement ou indirectement touché, vous souhaitez être informé sur les dépendances à l'alcool, la drogue, le tabac, le jeu ou autres ?

Entraid'Addict 44 aide et accompagne les personnes en difficulté avec des conduites addictives.

Entraid'Addict 44 accueille, écoute, rassure, soutient, encourage dans le respect, la tolérance, la bienveillance et la confidentialité.

Lieu de rencontres (sauf en août) :

- le 2^{ème} vendredi de chaque mois à 20 h salle des Régents, bd des Régents à Machecoul,
- le 3^{ème} vendredi de chaque mois à 20 h 30 salle Destivelle, route de St Colomban à St Philbert de Grand Lieu.

Personne à contacter : Marie-Hélène au 06 15 30 02 42 - www.entraidaddict.fr

Polleniz

Le ragondin et le rat musqué, deux exemples d'invasion biologique réussie

Le ragondin (*Myocastor Coypus*, origine Amérique du Sud) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*, origine Amérique du Nord) ont été introduits en France volontairement vers la fin du XIX^e siècle pour l'élevage et la production de fourrure.

Au milieu des années 1930, la crise économique et une baisse de la demande sur la fourrure ont généré de nombreuses faillites dans les élevages de ragondins et de rats musqués, et **de nombreux animaux se sont enfuis ou ont été relâchés dans la nature.**

Dès lors, l'absence de contraintes biologiques (pas de prédateurs, peu de compétition interspécifique, pas de pathogène connu pouvant réguler leurs populations), les grandes capacités de dispersion de ces deux espèces, leur régime alimentaire herbivore et peu sélectif, leur bonne adaptation à tous les milieux humides et leur prolificité à toute épreuve sont à l'origine du succès de leur invasion.

Aujourd'hui, **leur expansion en France est quasiment terminée**, mais la densité des populations sur certains territoires nécessite de prendre des mesures afin de limiter leurs nuisances. (Visuel : Ragondins (*Myocastor Coypus*))

Sur notre département, **un arrêté préfectoral stipule que la lutte contre ces deux espèces est obligatoire de tout temps et en tout lieu.** Depuis 2014, des textes européens (règlement UE N° 1143/2014 et listes associées) imposent aux États membres des « mesures efficaces de gestion des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union qui, d'après leurs constatations, sont largement répandues sur le territoire afin que leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum ».

En effet, les terriers, creusés dans les berges des cours d'eau ou des étangs, fragilisent le terrain, contribuent à l'envasement et accélèrent le rythme des curages et recalibrages. Ils peuvent aussi conduire à un effondrement des digues ou des routes, ou endommager des ouvrages hydrauliques. Des risques de blessures par chute dans les trous sont aussi possibles.

Herbivores, les ragondins et rats musqués s'attaquent pour se nourrir aussi bien aux cultures (maïs, ray-grass, jeunes plantations,...) qu'aux plantes aquatiques et semi-aquatiques, provoquant une **diminution importante du couvert végétal en milieu humide** et une modification de l'équilibre biologique des écosystèmes.

Vecteurs de transmission de différentes maladies, dans certains cas, mortelles, (leptospirose), ils peuvent être à l'origine de la contamination des eaux ou des zones humides, ce qui représente un risque pour les usagers : baigneurs, pêcheurs, kayakistes, promeneurs...



Afin de protéger les populations, l'environnement, les ouvrages ou les productions végétales, des campagnes de lutte sont organisées. Elles visent à réduire les populations de ragondins et de rats musqués.

Des piégeurs bénévoles, formés par notre réseau, participent activement à la régulation de ces espèces invasives dans l'intérêt collectif (un piégeur bénévole consacre en moyenne 202 jours par an à cette activité). Le matériel utilisé (piègeage) est très sélectif, non blessant pour l'animal capturé et permet de libérer toute espèce non visée par la lutte.

Les piégeurs agissent dans le cadre réglementaire d'une lutte obligatoire, et toute dégradation, déplacement ou vol du matériel de piégeage est passible de sanctions.

Pour plus d'information, contactez POLLENIZ
Tél. : 02 40 36 83 03



la Vie Pratique

Associations communales de Saint-Étienne-de-Mer-Morte

ASSOCIATION	PRÉSIDENT	ADRESSE	C.P.	COMMUNE	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE	M. Nicolas FLEURY	9 La Billonnière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.75.52.06.58	chassecomsemm@gmail.com
CHOLTIÈRE PAULX MER MORTE (basket)	M. Arnaud TAUGERON	20 bis Rue de la Bourrière	44120	Paulx	06.20.28.17.62	president.choltiere@gmail.com
L'EMBIER (activités pour le 3 ^{ème} âge)	Mme Denise STEINEL	6 La Martinière	44270	Paulx	06.51.86.22.44	paul.steinel@wanadoo.fr
UNION NATIONALE COMBATTANTS	M. Marcel GENAUDEAU	3 La Dimarière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.11.73	gervais.jean-luc@wanadoo.fr
ÉLAN BELLE ÉPOQUE (groupe danses folkloriques)	M. Claude GARIOU	1 Le Violet	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	02.40.31.11.11	claudegariou@sfr.fr
STÉPHANOISE MUSIQUE (société musicale)	M. Guy BLANCHARD	11 Rue du Marais	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.06.46.11.07	gublanchard@wanadoo.fr
OGE (Organisme de Gestion Enseignement Catholique)	M. GUIBERT Yohann	4 La Pierre Blanche	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.43.88.25.61	OGE44270@gmail.com
APEL (Association de Parents d'Élèves de l'enseignement Libre)	Mme Angélique POTET	5 Le Tremble	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.15.94.95.91	apel44270@gmail.com
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. Benjamin BÉCHAUD	2A Les Fosses	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.78.96.30.22	benjamin.bechaud@orange.fr
STÉPHANOISE REMPLAÇANTE (remplacement des agriculteurs)	Mme Christiane BARRETEAU	16 Le Plessis	85710	La Garnache	06.16.73.26.44	christianebarreteau2@gmail.com
LES Z'AS TENDUS (troupe de théâtre)	M. Paul-Marie BOUTIN	3 Le Pont du Martinet	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.20.79.66.96	samuelboutin28@gmail.com
LE MARTIN PÊCHEUR PHILIBERTIN (association de pêche)	M. Serge SAVARIAU	24 rue de l'Hôtel de Ville	44310	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	06.82.18.95.86	serge.savariau44@gmail.fr
1.2.3. STEMM (Fitness)	Mme Solange GENTET	2 Le Rocher	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.27.58.40.96	solange.gentet@orange.fr
S.E.B.C.(badminton)	Mme Barbara SALARDENNE-MARQUIS	7 La Poullerie	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.15.82.75.83	sebc44270@gmail.fr
LA LUNE A L'ENVERS (soutien aux enfants de Madagascar)	M. Michel MANACH	11 La Dimarière	44270	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	06.98.13.96.97	lalunealenvers@gmail.com

Tarifs 2022 Salle des Vallées

UTILISATION	LOCATION SALLES	LOCATION + CUISINE
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	75,00 €
Repas	GRATUIT	75,00 €
PARTICULIERS ET AUTRES...		
Salle des Vallées	290,00 €	
Petite salle des Vallées	150,00 €	
Préparation salle à partir de 15h la veille sans réservation *	65,00 €	
Vin d'honneur	100,00 €	
Mariage	400,00 €	
Forfait 2 jours	510,00 €	
Rassemblement après événement divers	40,00 €	

Les salles utilisées doivent être nettoyées au terme de la location.

* selon la disponibilité de la salle 2 jours auparavant

- Chauffage 0,30 € / kWh
 - Pénalités pour salles laissées non nettoyées 70,00 €



la Vie Pratique

Aléop, le transport à la demande



Le transport à la demande est un service de transport collectif qui permet de réaliser des déplacements ponctuels, de proximité et complète l'offre de transport du réseau. Vous êtes pris en charge au pas de votre porte et conduit sur le lieu de votre choix.

Pour utiliser Aléop à la demande, il vous suffit de demander votre carte de transport à la demande auprès de la mairie ou de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Il suffira ensuite de réserver en téléphonant, au plus tard la veille de votre déplacement, du lundi au vendredi avant 16 h 30 au 02 40 02 38 43.



Cartes Nationales d'Identité

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la mairie de Saint-Étienne-de-Mer-Morte n'est plus habilitée à délivrer les cartes nationales d'identité ni les passeports. Ce traitement est désormais réservé aux mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR).

Votre pré-demande en ligne : Avant de prendre rendez-vous dans une commune équipée, il faut effectuer une pré-demande en ligne, via le site : <https://ants.gouv.fr/>

Prise de rendez-vous dans les mairies équipées proches de Saint-Étienne-de-Mer-Morte :

Mairie de Machecoul-Saint-Même
5 place de l'Auditoire
44270 Machecoul-Saint-Même
Tél : 02 40 02 25 25



Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
24 rue de l'Hôtel de Ville
44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
Tél : 02 40 78 88 22

Mairie de Challans
1 boulevard Lucien Dodin
85300 Challans
Tél : 02 51 49 79 78



Prise de rendez-vous obligatoire auprès de la mairie choisie.

La Téléassistance

- Le service de téléassistance 24h/24.

- Un déclencheur portatif. (Le médaillon peut se porter en pendentif, en brèche ou en montre).
- Un détecteur de fumée connecté.

PACK HABITATION



Pour qui ?

Toute personne de plus de 60 ans ou en situation de handicap qui souhaite rester à son domicile en sécurité grâce à un dispositif d'écoute et d'assistance.

En cas d'urgence comment cela marche ?

Un détecteur de chute avec alarme manuelle est automatique. Il permet en cas de chute de provoquer automatiquement un appel à la centrale d'écoute via le boîtier de téléassistance.

Le ou la chargé(e) d'écoute dialogue avec l'abonné(e), analyse la situation et décide de l'action appropriée. En cas de nécessité d'intervention, un proche déclaré sur le contrat en tant que personne à prévenir ou à défaut un service de secours, est appelé.

Comment faire une demande ?

La demande d'installation est à formuler auprès de la mairie qui donnera toutes les informations nécessaires.

Santé

Ostéopathe

Grégoire THOMAZEAU
Sur rendez-vous
07 88 05 99 05
2 Bis Rue de l'Église

Infirmiers

Centre de soins infirmiers
7h45 - 8h00
ou 18h00 - 18h15
sur rendez-vous
02 40 78 50 08
2 Rue des Vallées

Cabinet infirmier

Diane MADELAINE
et Séverine PRAUD
Permanence
le mardi et jeudi à 08h15
06 14 69 54 02
2 Rue des Vallées



l'Agenda 2022



JANVIER

- 09 Vœux de la Maire
- 11 Repas des aînés
- 21 Marché d'hiver
- 22 AG - UNC

FÉVRIER

- 13 Sainte Cécile – Société Musicale La Stéphanoise
- 18 Marché d'hiver

MARS

- 01 Mardi gras – L'Embier
- 12 Concert des élèves – Société Musicale La Stéphanoise
- 18 Marché d'hiver
- 18-19-20 Représentations théâtre – Les Z'As Tendu
- 25-26-27 Représentations théâtre – Les Z'As Tendus

AVRIL

- 09 Concert de printemps – Société Musicale La Stéphanoise
- 15 Marché
- 23 Soirée entrecôtes – Choltièrre Paulx Mer Morte

MAI

- 08 Commémoration 39-45
- 11 AG – SEBC
- 20 Marché

JUIN

- 03 AG – Société communale de chasse
- 17 Marché
- 18 AG - Choltièrre Paulx Mer Morte
- 18 Marche gourmande – Choltièrre Paulx Mer Morte
- 19 Kermesse de l'école Sainte-Marie – OGEC/APEL
- 25 Fête de la musique – Société Musicale La Stéphanoise
- 27 AG – 1.2.3 STEMM

JUILLET

- 09 Repas – UNC
- 15 Marché

AOÛT

- 19 Marché

SEPTEMBRE

- 08 Repas d'automne - L'Embier
- 16 Marché

OCTOBRE

- 21 Marché
- 22 Soirée savoyarde - Sapeurs-Pompiers

NOVEMBRE

- 05 Coq au vin – Elan de la Belle Epoque
- 13 Commémoration 14-18
- 18 Marché d'hiver
- 18 AG – Les Z'As Tendus
- 26 Pot-au-feu – Société Musicale La Stéphanoise

DÉCEMBRE

- 05 Souvenir AFN Conflit Algérien – UNC
- 09 Marché de Noël – APEL
- 11 Concert avec la Chorale « Lac Mélodie »
- Société Musicale La Stéphanoise
- 16 Marché de Noël



Suivez l'actualité
de la commune sur
[https://www.facebook.com/
saintetiennedemermorte](https://www.facebook.com/saintetiennedemermorte)

